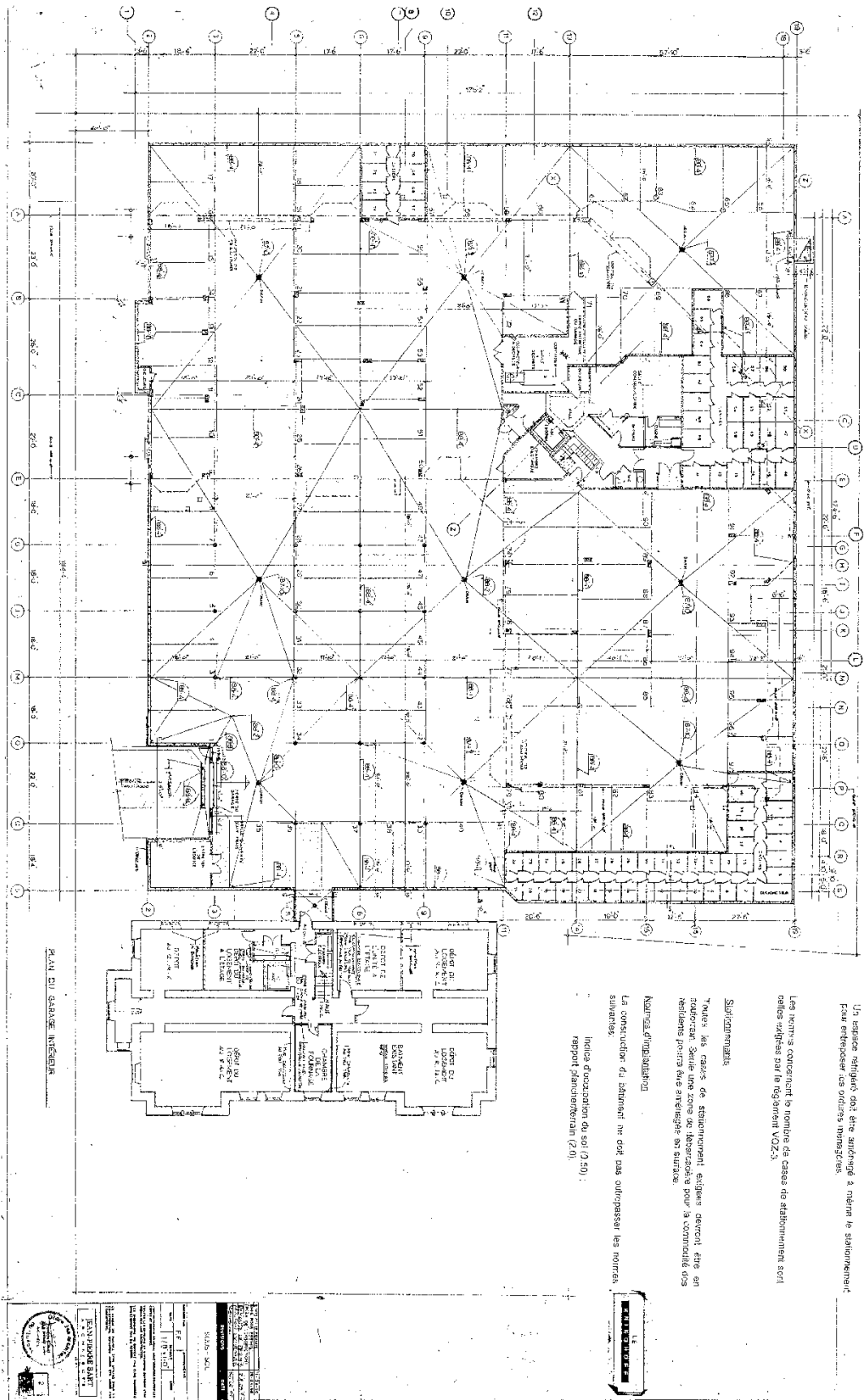


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN DU GARAGE INTERIEUR

Notes importantes

Un espace adéquat doit être aménagé à même le stationnement pour entreposer les oracles numériques.

Les notes concernant le nombre de cases de stationnement sont celles régies par le règlement VOZS.

Stationnement

Toutes les cases de stationnement existantes seront être en stationnement. Seule une zone de stationnement pour le comble des résidences pourra être aménagée en surface.

Normes d'ingénierie

La construction de l'immeuble ne doit pas outrepasser les normes suivantes:

Norme d'occupation du sol (O.S.): rapport planimétrique (2/1)

Le présent plan a été préparé par M. M.M. Architecte Inc. sous le numéro de permis de construire n° 1178-1101.

ANNEXE VI

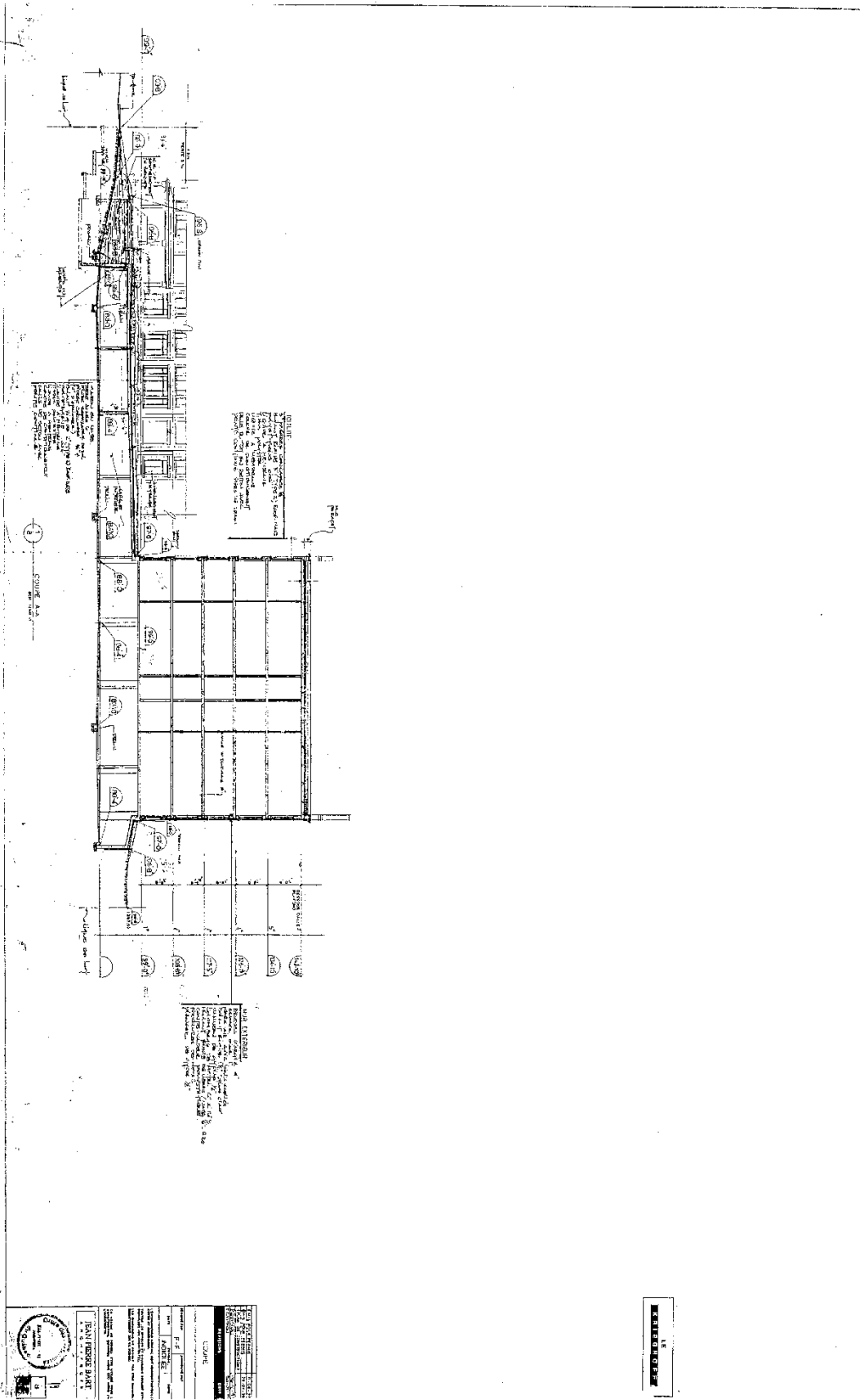
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



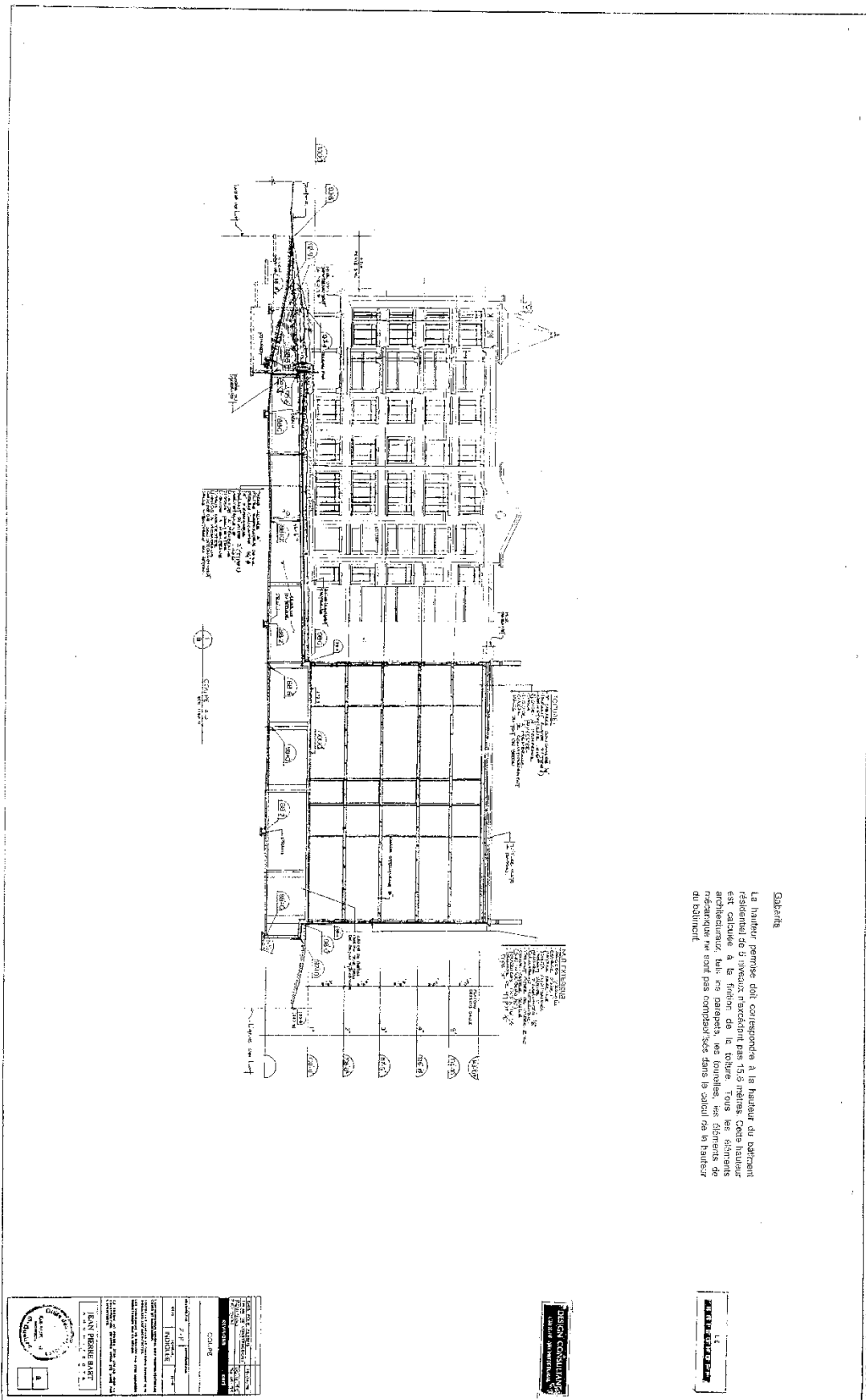
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 est autorisée de 3 étages maximum pas 13,5 mètres. Cette hauteur
 est relative à la toiture. Tous les éléments architecturaux
 tels que les corniches, les débris de
 rebordure ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN-FRANÇOIS MARTEL ARCHITECTE No. 12345	COLLABORATEUR M. M. M.
PLAN DE CONSTRUCTION LOT 1314804 ET 1314805	ÉCHELLE : 1/50

JEAN-FRANÇOIS MARTEL
 ARCHITECTE
 No. 12345

M. M. M.

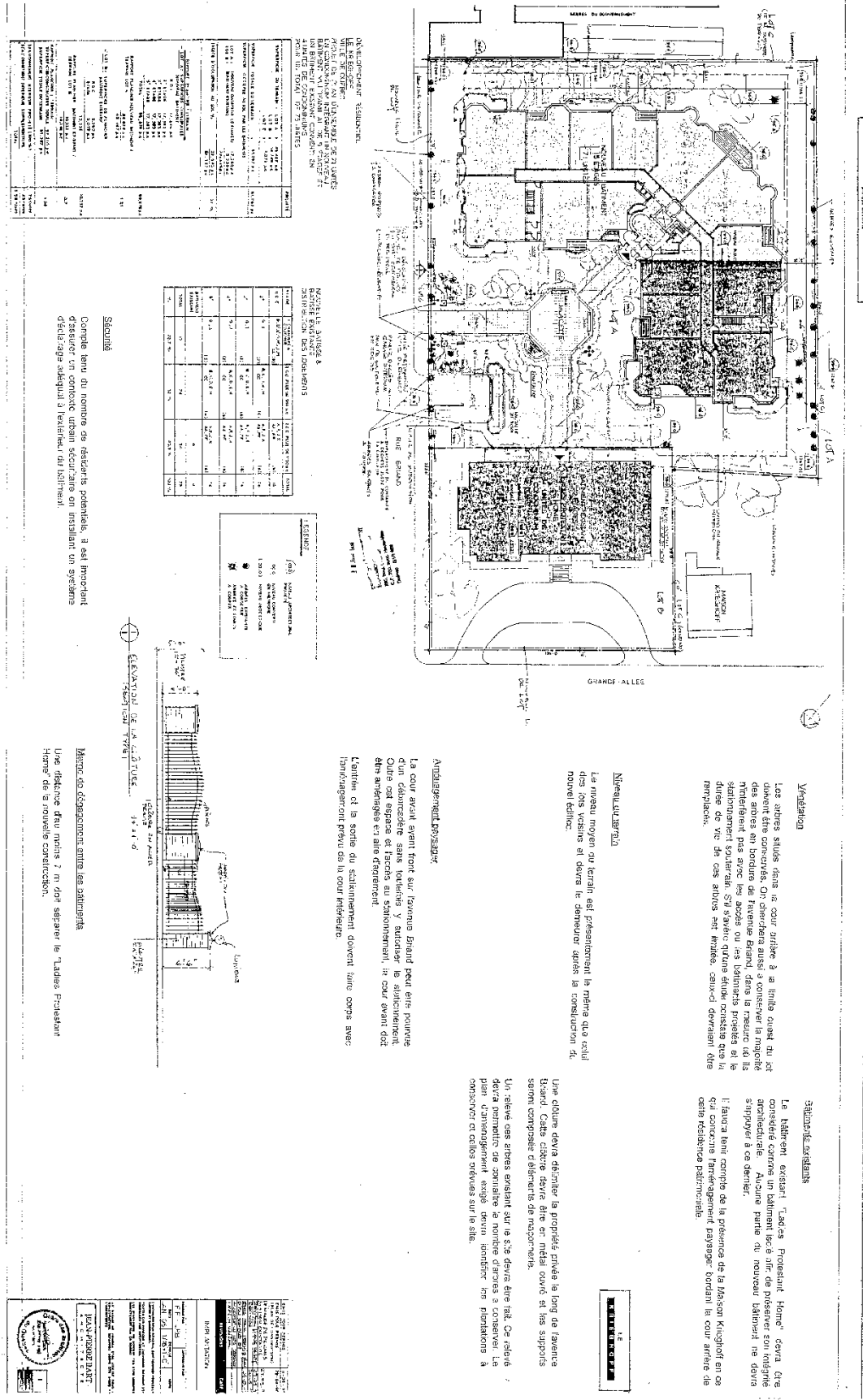


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

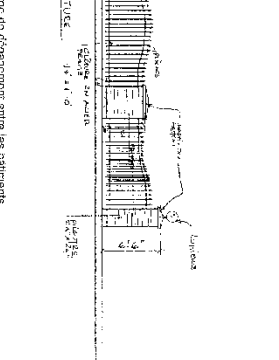
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Vue d'ensemble
 Le site est divisé en plusieurs lots. Les bâtiments existants sont représentés par des hachures. Les zones de développement sont indiquées par des traits pointillés. La cour centrale est clairement délimitée.

Aménagement paysager
 La cour avant est plantée de végétaux et constitue un espace de détente. Des bancs et des tables de pique-nique sont installés dans cette zone.

Accès et circulation
 Des chemins piétons et des pistes cyclables sont aménagés à travers le site pour assurer une bonne circulation.



Éclairage
 Des lampadaires sont installés pour assurer l'éclairage nocturne des allées et des zones piétonnes.

Lot	Surface (m²)	Zone	Statut
1314804	2 480	URB	Projet
1314805	2 480	URB	Projet

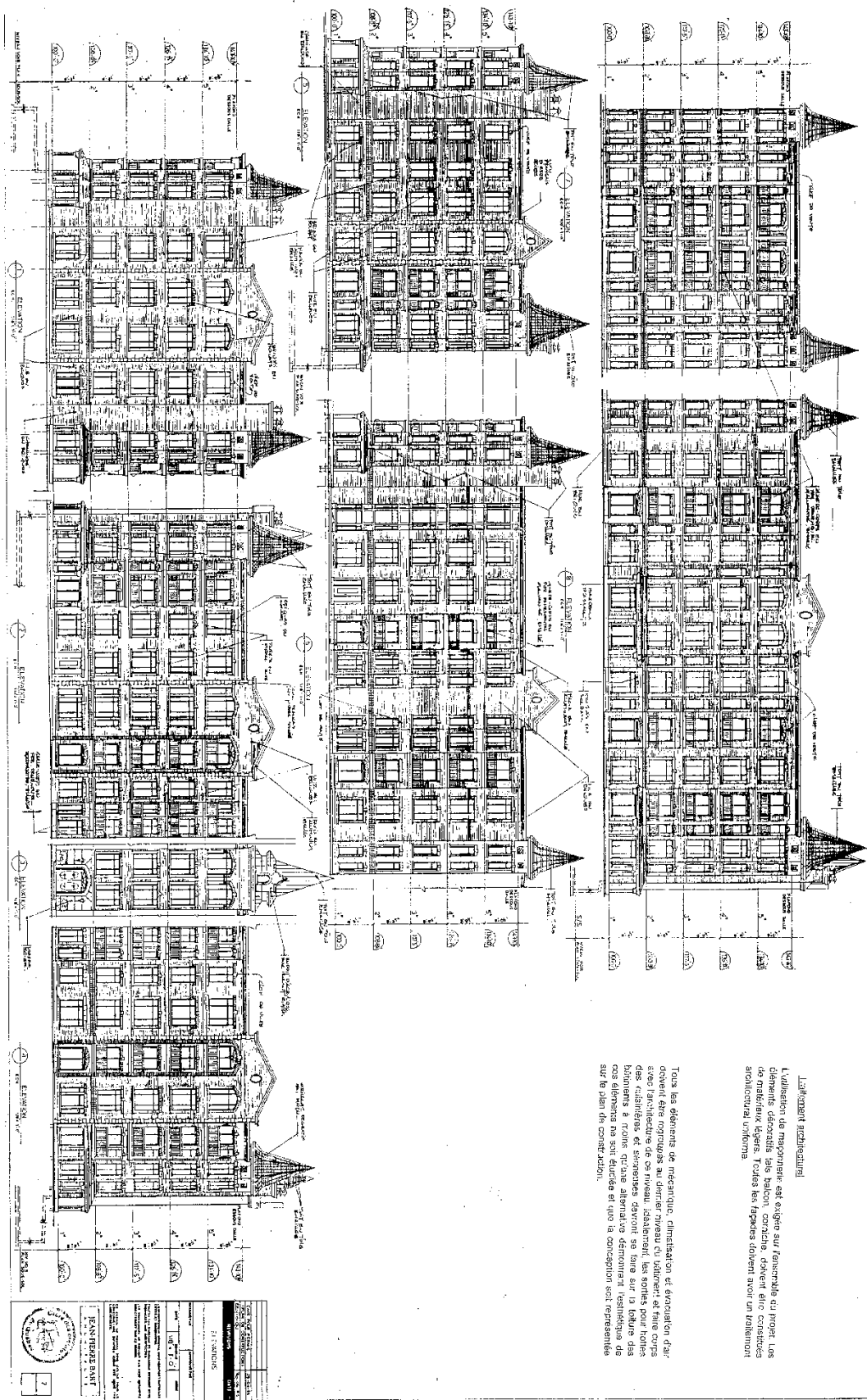


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC01D
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



L'alignement architectural
 L'alignement de maçonnerie est exigé sur l'ensemble du projet. Les
 éléments décoratifs tels le fronton, doivent être construits
 en matériaux légers. Toutes les appuis doivent avoir un traitement
 architectural uniforme.

Tous les éléments de mécanique, climatisation et évacuation d'ar-
 cades, d'escaliers, au dernier niveau du bâtiment, et faire corps
 avec l'architecture de ce niveau. Idéalement, les portes pour toutes
 les entrées à l'air libre, doivent se faire sur la toiture des
 ces éléments ne soit étendue et que la conception soit représentée
 sur le plan de construction.

ANNEXE VI

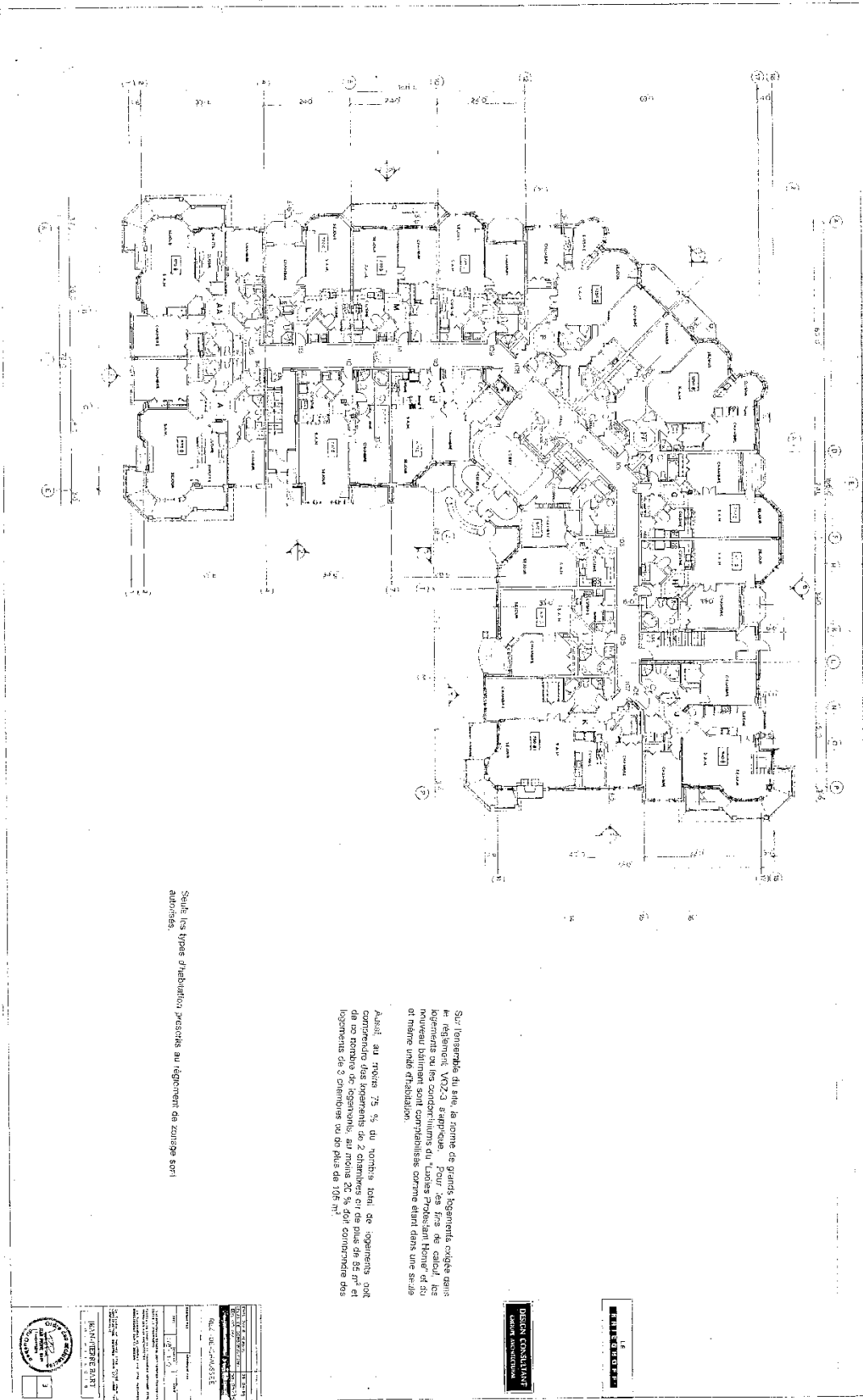
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Seuls les types d'habitation présents au régime de zonage sont autorisés.

Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements cotés dans le règlement VOZ-3, sauprés de "pour ses fins de calcul", les nouveaux bâtiments sont considérés comme étant dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au point 73 % du nombre total de logements soit comprenant 2 logements de 2 chambres et de plus de 85 m² et logements de 2 chambres ou de plus de 105 m².

	RÈGLEMENT VOZ-3 ZONAGE VOZ-3 RÉGIME DE ZONAGE RÉG. 2004-01-01 RÉG. 2004-01-01
--	---

DESIGN CONSULTANT cabinet architectural	16 16
--	----------

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02A

Préparé par : M.M.

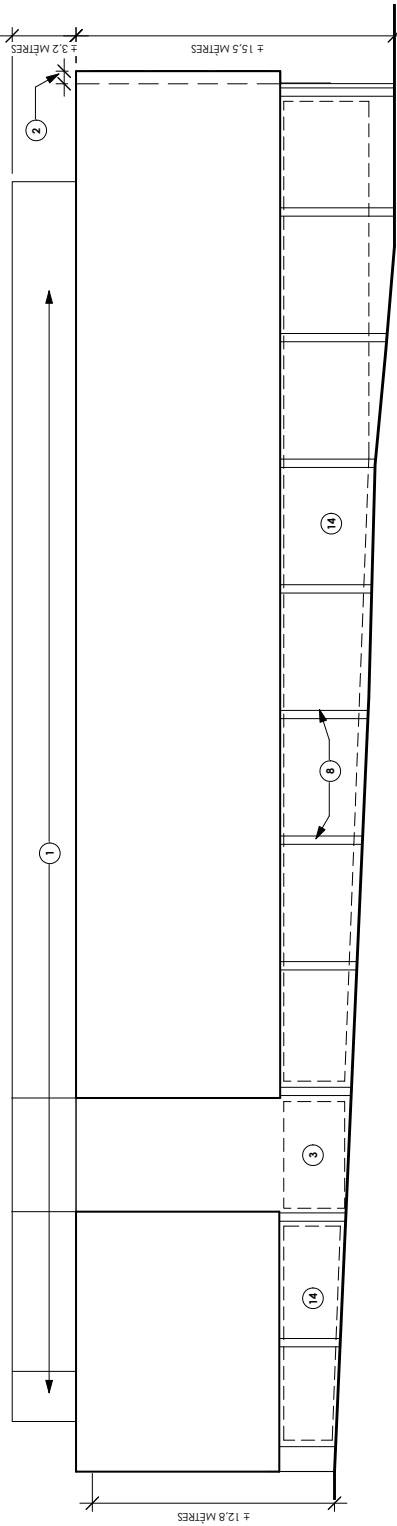
Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

- 1 APPRENS- ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES ANSI QUE DES ARES HABITABLES. SONT DES LOGEMENTS OU ALLE COMMUNE. LES APPRENS- ABRIENT EN FONCTION DE SON SALLE DE TRAVAIL.
- 2 EMPREINT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIRE EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEBARCADERE.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 EMPREINT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 STRUCTURE EN BTON APPARTE AU RES-DE-CHAUSSEE.
- 9 POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS.
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DES ARES D'AGREMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MARIERS RÉSIDUELS.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA TRIBUNATION LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION DU AIRE VÉGÉTALE.

NOTES:
 - LES ARES DE LOCALISATION DES ACCÈS À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS SONT DES ARES HABITABLES.
 - LES ÉLEVATIONS VERTICALES SONT LA TRIBUNATION DE LOCAL COMMERCIAL, LES BALCONS, TERRASSES, ENRETS DES LOGES COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LES ÉLEVATIONS HORIZONTALES SONT LA CASERNE DE POMPIERS ET LA RUE PHILIPPE-DORVAL. SONT ENRETS AU RES-DE-CHAUSSEE DES LOGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDIVIDUELS.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MÈA LA BASSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE INCLUT LE PAVAGE.



1 ÉLÉVATION SUD



ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02B

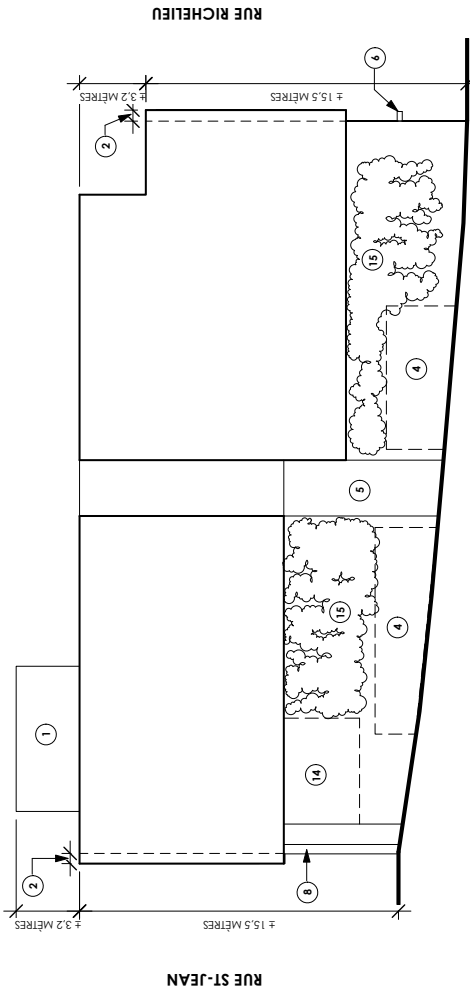
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

1	APPENDICES ABRIÉS ET LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES AINSI QUE LES TERRASSES APPENDICES ABRIÉS ET LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES AINSI QUE LES TERRASSES	11	ARE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
2	EMPÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE EN HAUTEUR ET EN PROFONDEUR	12	ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE
3	EMPÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE EN HAUTEUR ET EN PROFONDEUR	13	ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ APPROXIMATIVE DE LA SAIE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
4	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL	14	ARE DE LOCALISATION DE LA PRÉSERVATION DU LOCAL COMMERCIAL
5	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU STATIONNEMENT DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE	15	ARE DE LOCALISATION DU MAIR VÉGÉTALISÉ.
6	EMPÈTEMENT DE LA MARQUÈSE SUR LA VOIE PUBLIQUE	NOTES:	
7	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU	- LES ÉLEVATIONS ILLUSTRÉES SONT DES ESPACES À INTÉRIEUR D'ÉTOILES SÉPAREES DES ÉLÉMENTS VUS.	
8	STRUCTURE EN BRITON APPARTE AU REZ-DE-CHAUSSEE	- LES ÉLEVATIONS ILLUSTRÉES SONT DES ESPACES À INTÉRIEUR D'ÉTOILES SÉPAREES DES ÉLÉMENTS VUS.	
9	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES	- LES ÉLEVATIONS ILLUSTRÉES SONT DES ESPACES À INTÉRIEUR D'ÉTOILES SÉPAREES DES ÉLÉMENTS VUS.	
10	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES	- LES ÉLEVATIONS ILLUSTRÉES SONT DES ESPACES À INTÉRIEUR D'ÉTOILES SÉPAREES DES ÉLÉMENTS VUS.	



1 ÉLÉVATION EST



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02C

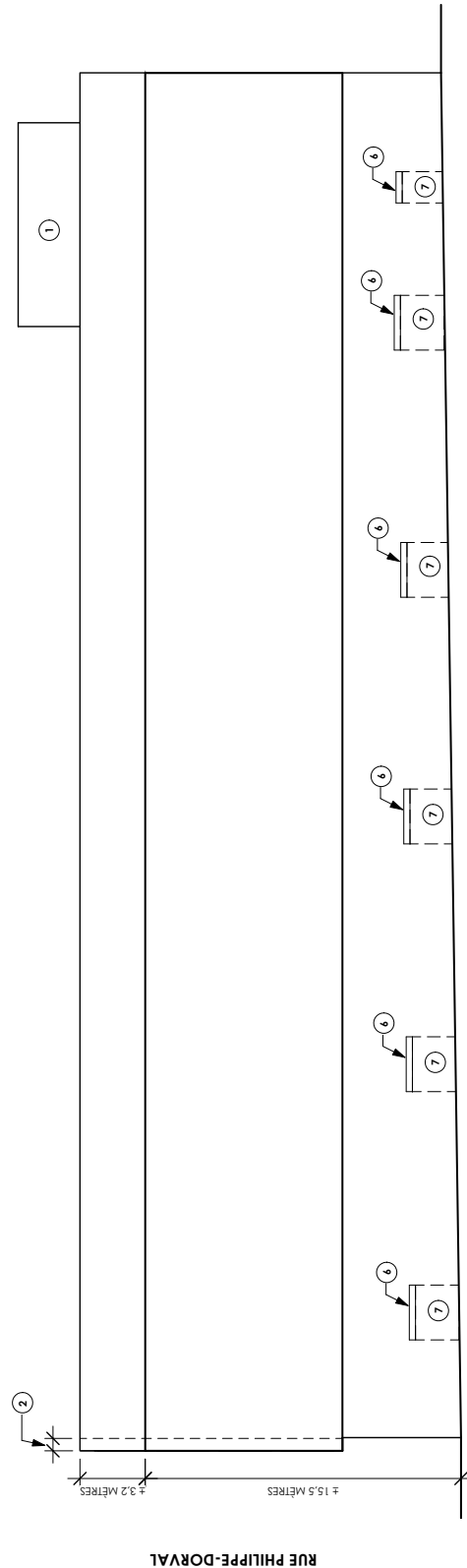
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

1	APPRENTIS, ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) QUE DES AMIS HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES CIRCULATIONS VERTICALES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE.	11	ARE DE LOCALISATION DES AREES D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 METRES CARRES PAR LOGEMENT.
2	EMPIÈLEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR D'ENTRÉE ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARE DE LOCALISATION DE L'AREE VERTICALE CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE D'USITE.
3	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES VEHICULES.
4	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DEMARAGEUR.	14	ARE DE LOCALISATION DE LA FENESTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.	15	ARE DE LOCALISATION D'UN MUR VÉGÉTALISÉ.
6	EMPIÈLEMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NOTES:	
7	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHIEU.	- LES LOCALISATIONS DES ESPACES À UN MINIMUM PROSCRIS EN VERTU DES ÉLÉMENTS VUS.	
8	STRUCTURE EN BTON APPARENTE AUBRE DE CHAUSSEE.	- LES ÉLÉMENTS VUS S'ILLUSTRENT PAS LA FENESTRATION DU LOCAL RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRÉES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.	
9	POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF DE LA SALLE COMMERCIALE.	- LES ÉLÉMENTS VUS S'ILLUSTRENT PAS ENTRE LA CASERNE DE POLICE ET LA RUE PHILIPPE-DORVAL, SONT EXERCÉS AU DE LA CHAUSSEE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS.	
10	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.	- LES ÉLÉMENTS VUS S'ILLUSTRENT PAS ENTRE LES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS.	
		- LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE REVUE À LA BAISSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.	
		- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EST CELLE DU PAVAGE.	



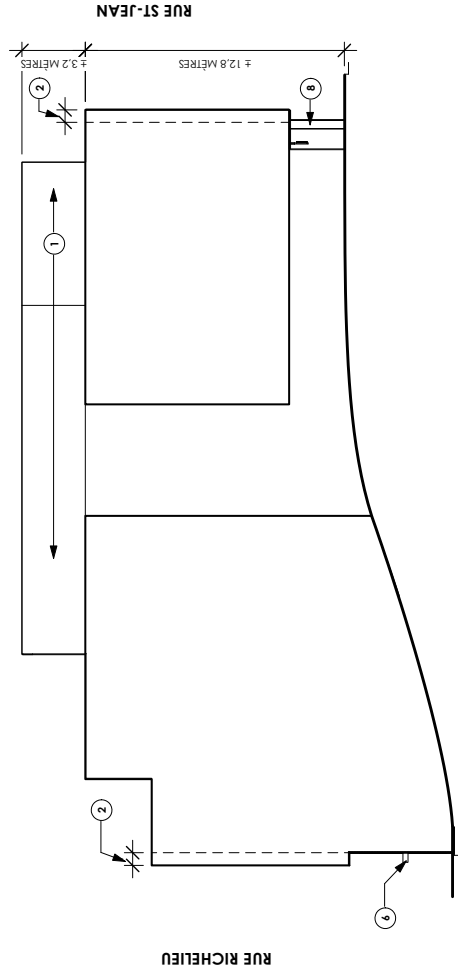
1 ÉLÉVATION NORD



LÉGENDE

1	APPRENTIS-ARBRETS LA SAIE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) ET LES ÉLÉMENTS DE DÉCORATION EN MÉTAL.	11	ARIÈRE DE LOCALISATION DES ARIÈRES D'AGÈREMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
2	EMPRÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARIÈRE DE LOCALISATION DE L'ARIÈRE VERRE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DE LA SAIE MÉCANIQUE.
3	ARIÈRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARIÈRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SAIE D'ÉTRÉPAGES DE MATIÈRES PÉCUNIAIRES.
4	ARIÈRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉPÔT DE DÉCHETS.	14	ARIÈRE DE LOCALISATION DE LA FÉRETATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	ARIÈRE DE LOCALISATION DES ACCÈS À LA COOR INTERIEURE.	15	ARIÈRE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALE.
6	EMPRÈTEMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.		
7	ARIÈRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.		
8	STRUCTURE EN BÉTON APPARTENANT AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS).		
9	ARIÈRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.		
10	ARIÈRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES.		

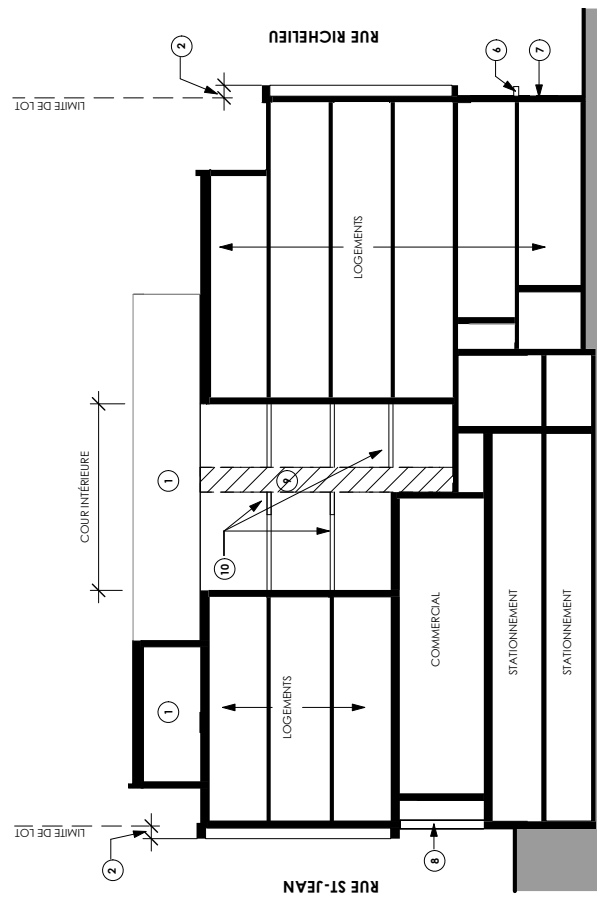
NOTES
 - LES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS, VÉRÉS.
 - LES ÉLÉMENTS NE SERONT PAS LA FÉRETATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'OCUPATION DES USAGES EN FAÇADE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIÈRE ET LA RUE RICHELIEU, SONT DÉFINIS AU REZ-DE-CHAUSSEE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS SUPÉRIEURS SONT OCCUPÉS PAR UN USAGE RÉSIDUEL.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE ET PARAIT.



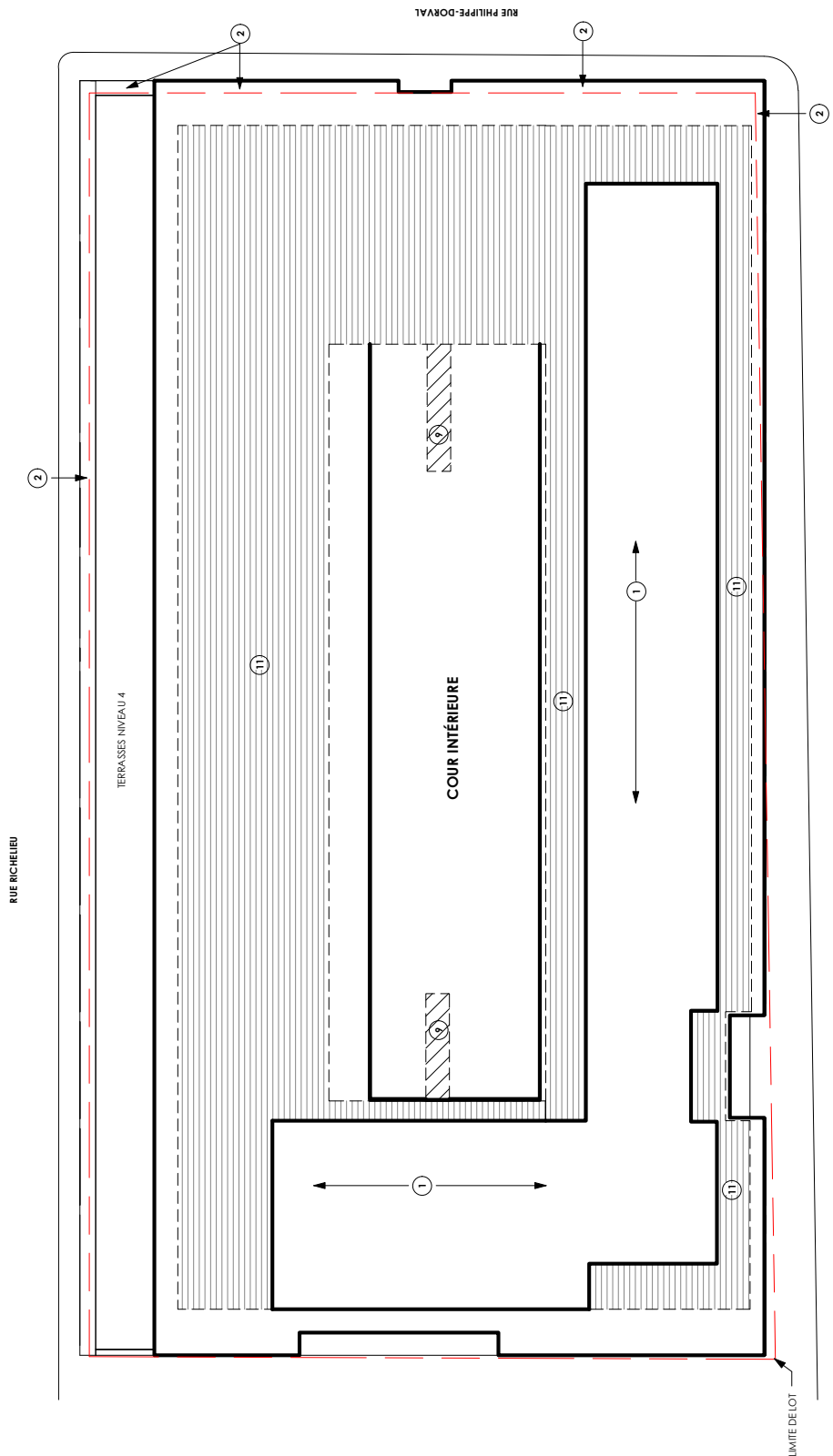
1 ÉLÉVATION OUEST

LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>1 APPRENTIS, ARRIÈRE-COUR, COUR INTÉRIEURE, ET CIRCULATIONS VERTICALES DANS QUE DES ARES INTÉRIEURES, SONT DES LOGEMENTS OU SAUS COMMUNES. LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'ARE DE BÂTIMENT.</p> <p>2 EMPHÈMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AUTATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.</p> <p>5 ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>6 EMPHÈMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN RETON APPARENTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIRECTIONNEMENT APPROXIMATIF)</p> <p>9 ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES</p> <p>10 ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES</p> | <p>11 ARE DE LOCALISATION DES ARES D'ACCÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 6 MÈTRES CORRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES RÉDUIBLES.</p> <p>14 ARE DE LOCALISATION DE LA FENESTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 ARE DE LOCALISATION D'UN AIR VÉGÉTALISÉ.</p> |
|---|---|



1 COUPE PLAN DE CONSTRUCTION



1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



2014-02-18
190 ST-JEAN | 6



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

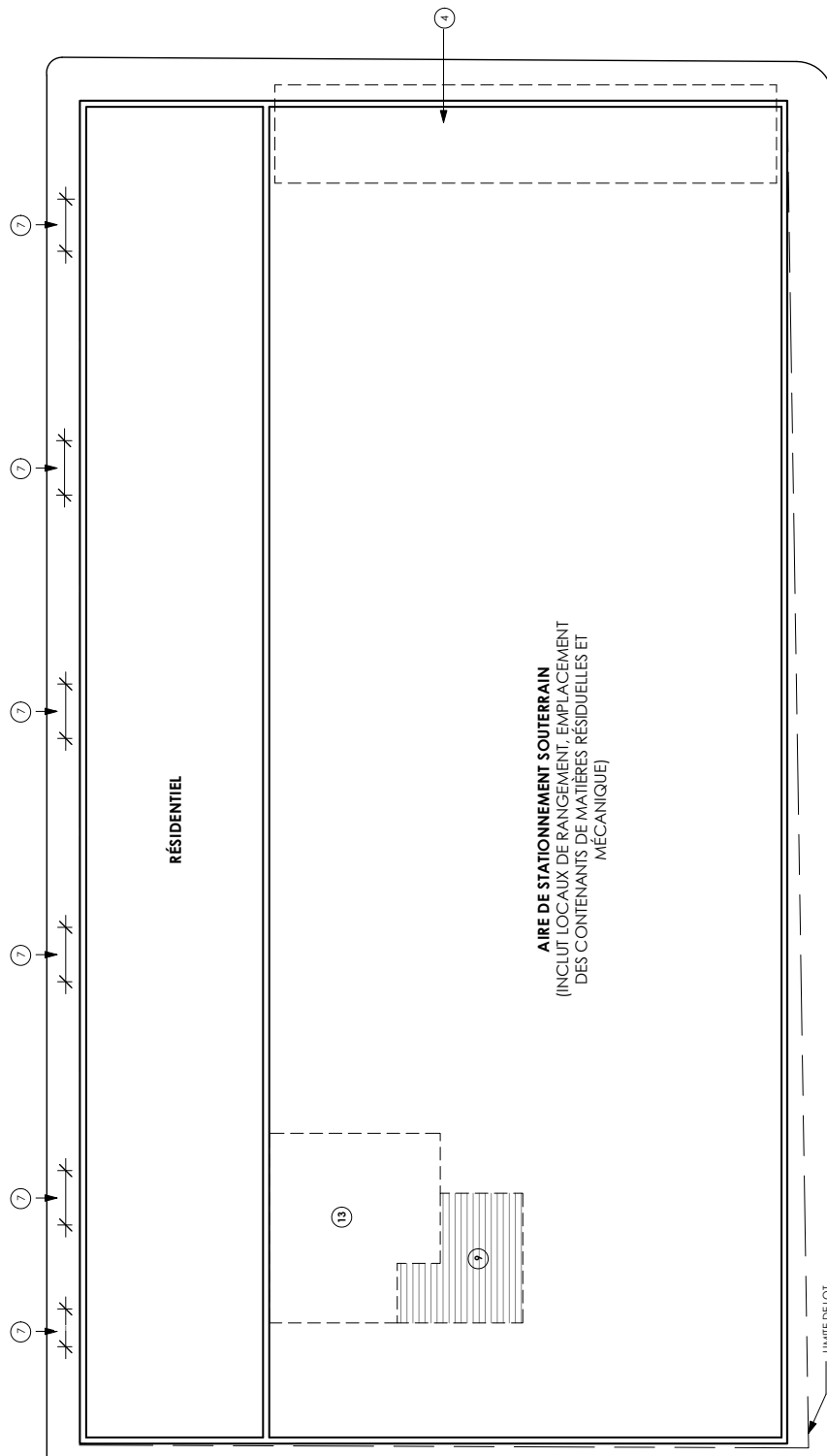
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

RUE RICHELIEU



RÉSIDENTIEL

AIRE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
(INCLUT LOCAUX DE RANGEMENT, EMPLACEMENT
DES CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
MÉCANIQUE)

LIMITE DE LOT

1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2

5

RUE ST-JEAN



2014-02-18
190 ST-JEAN | 7



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

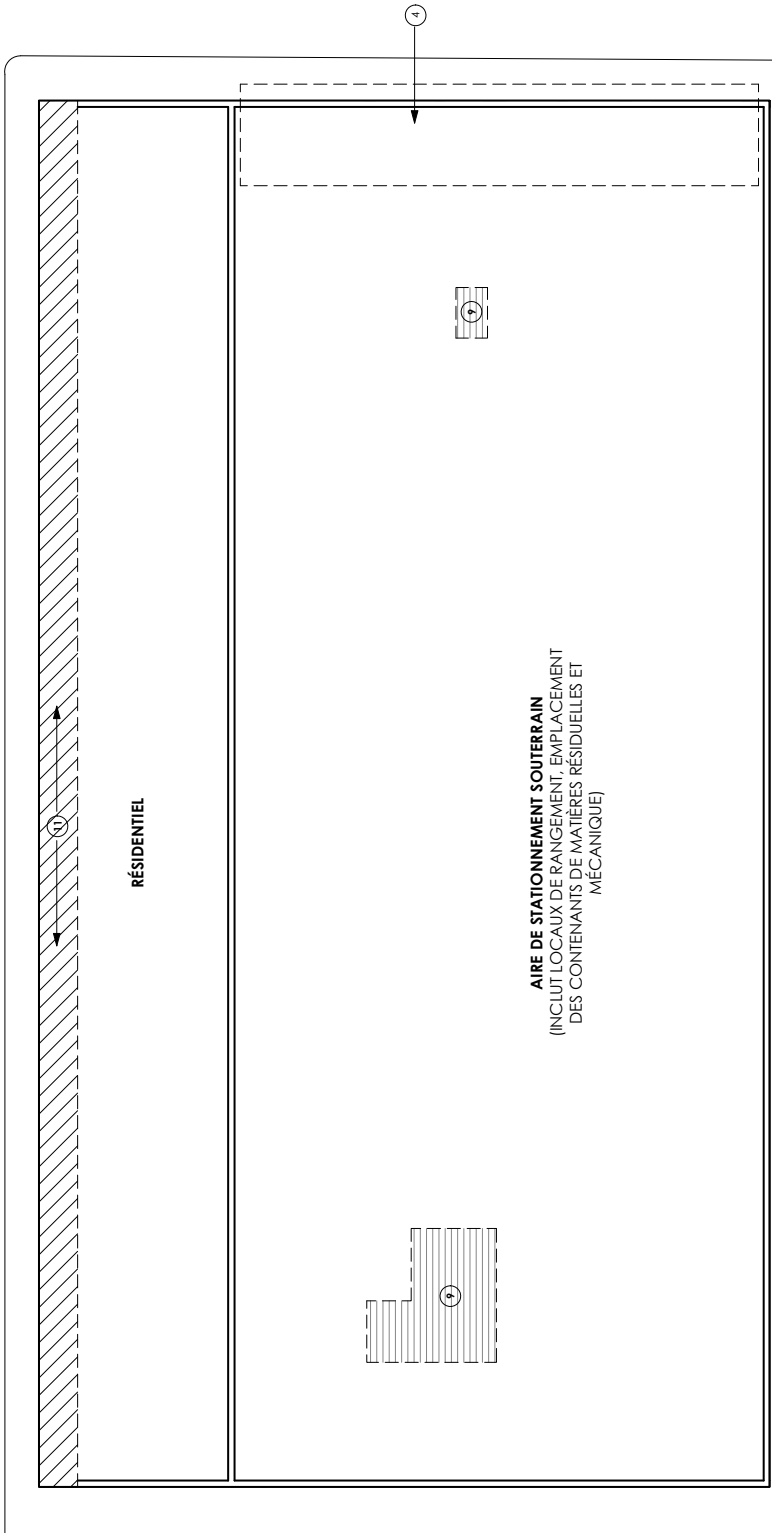
No du plan : RCA1VQ4PC02G

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1



2014-02-18
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

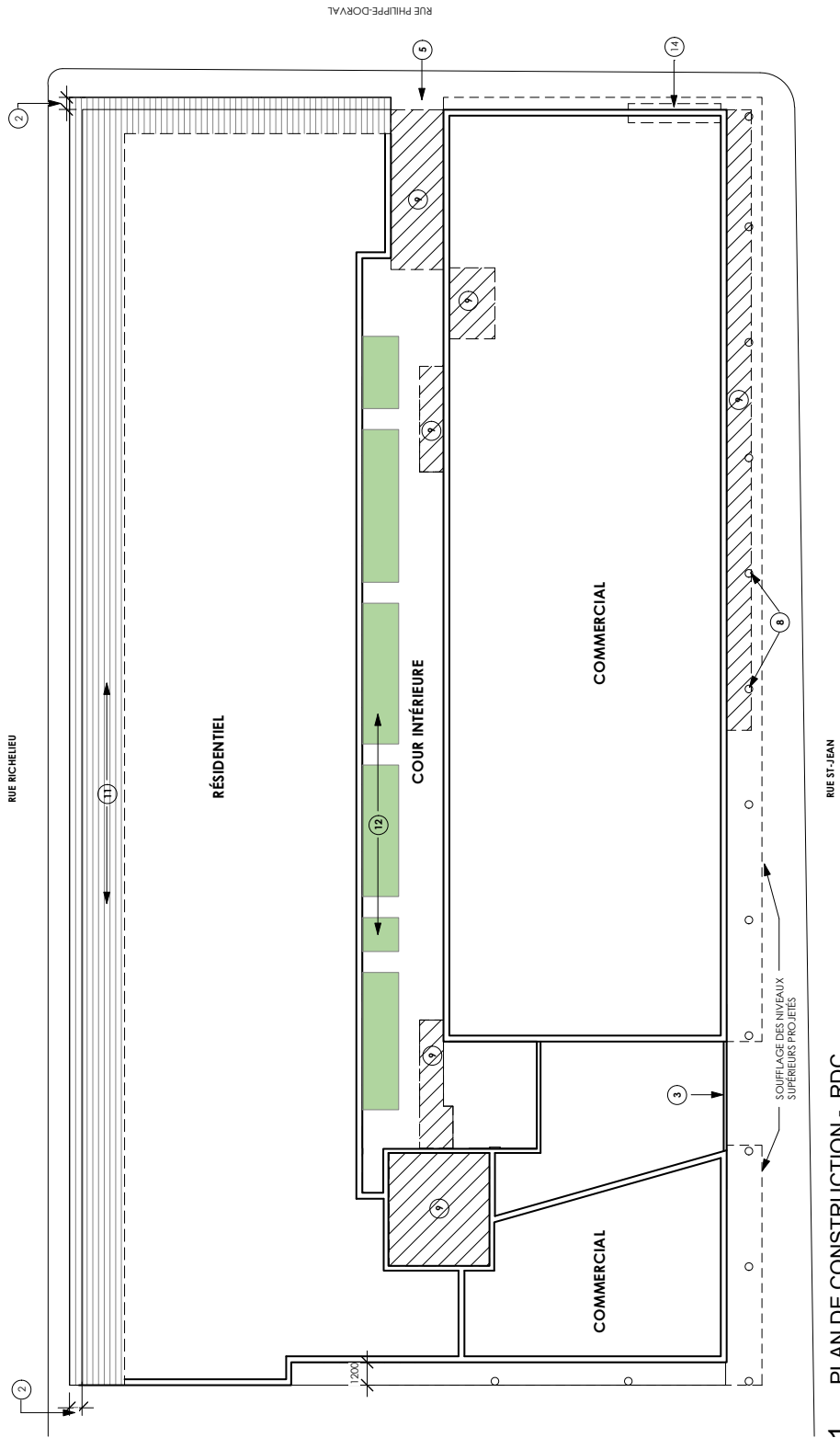
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02H

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

A200



2014-02-18
190 ST-JEAN | 9



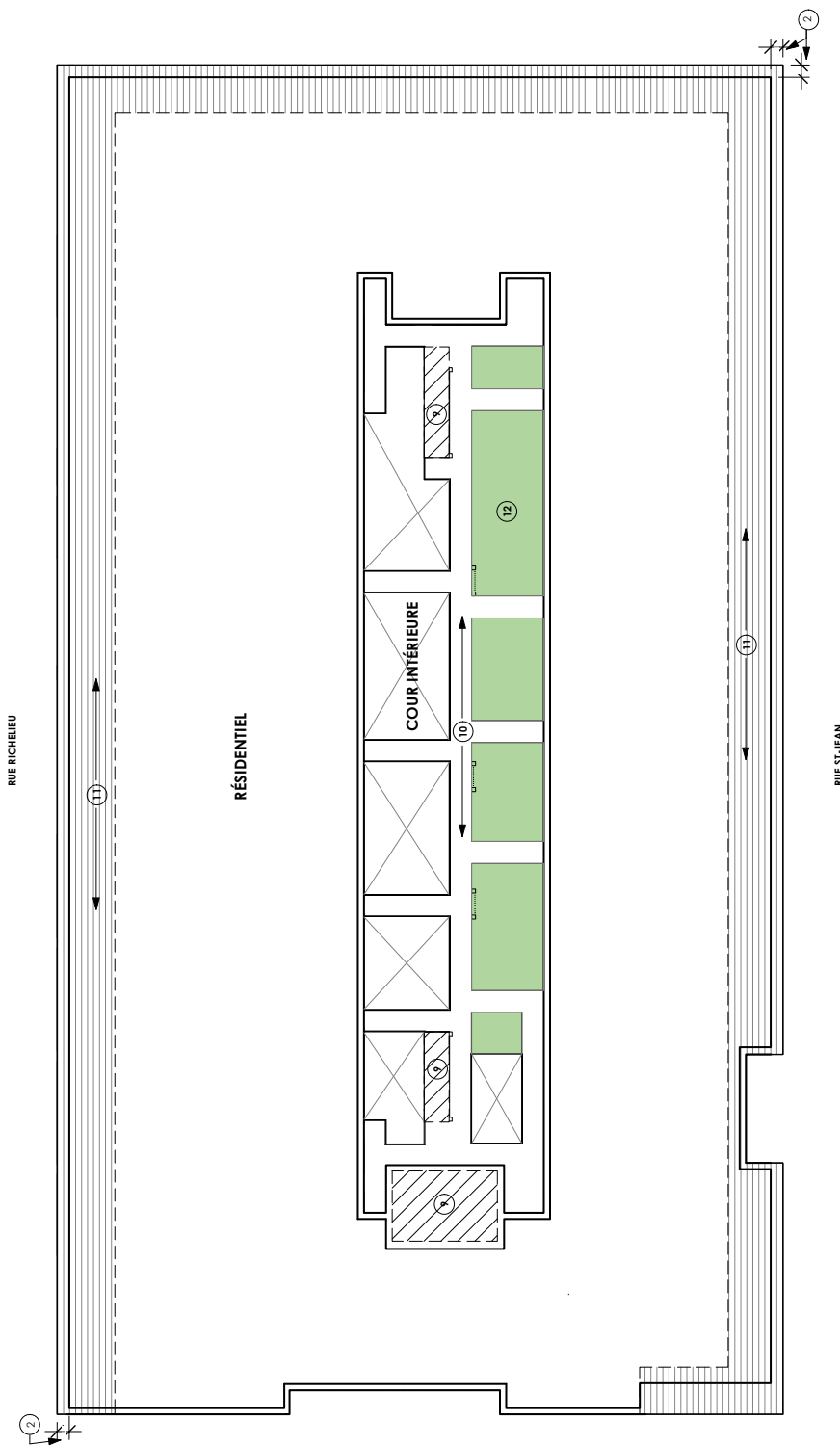
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC021
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2



2014-02-18
190 ST-JEAN | 10



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

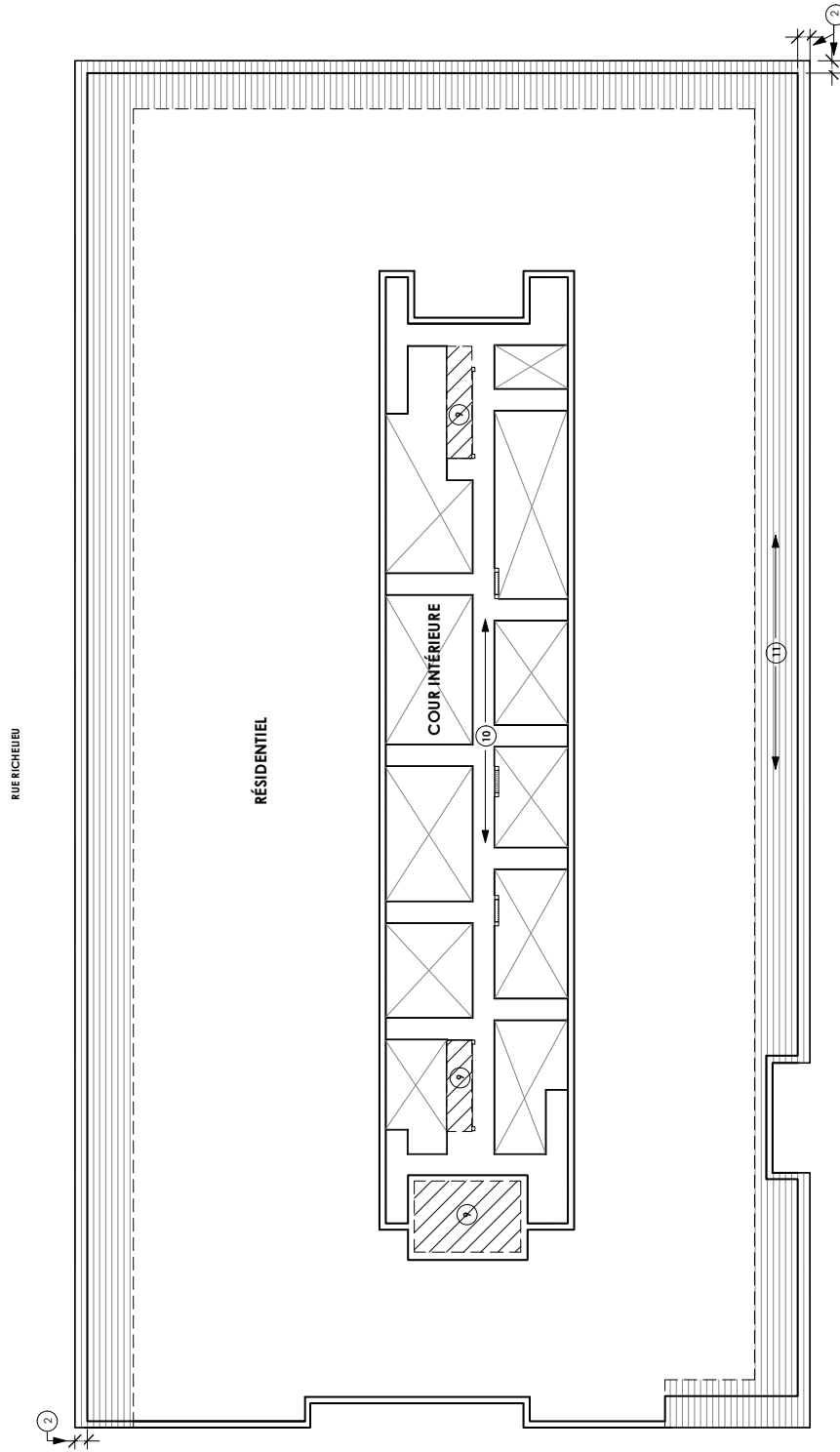
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02J

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

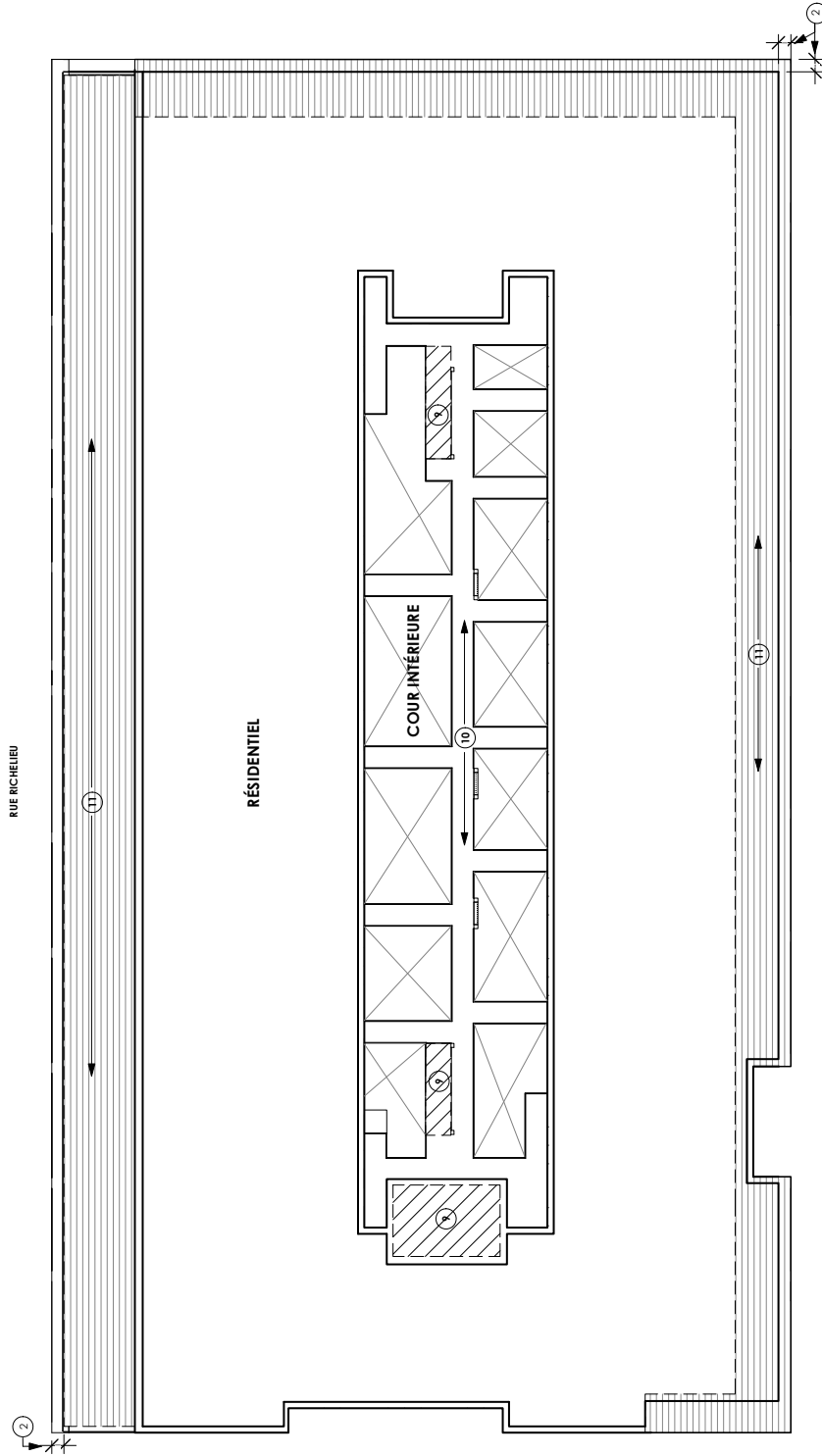
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02K

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

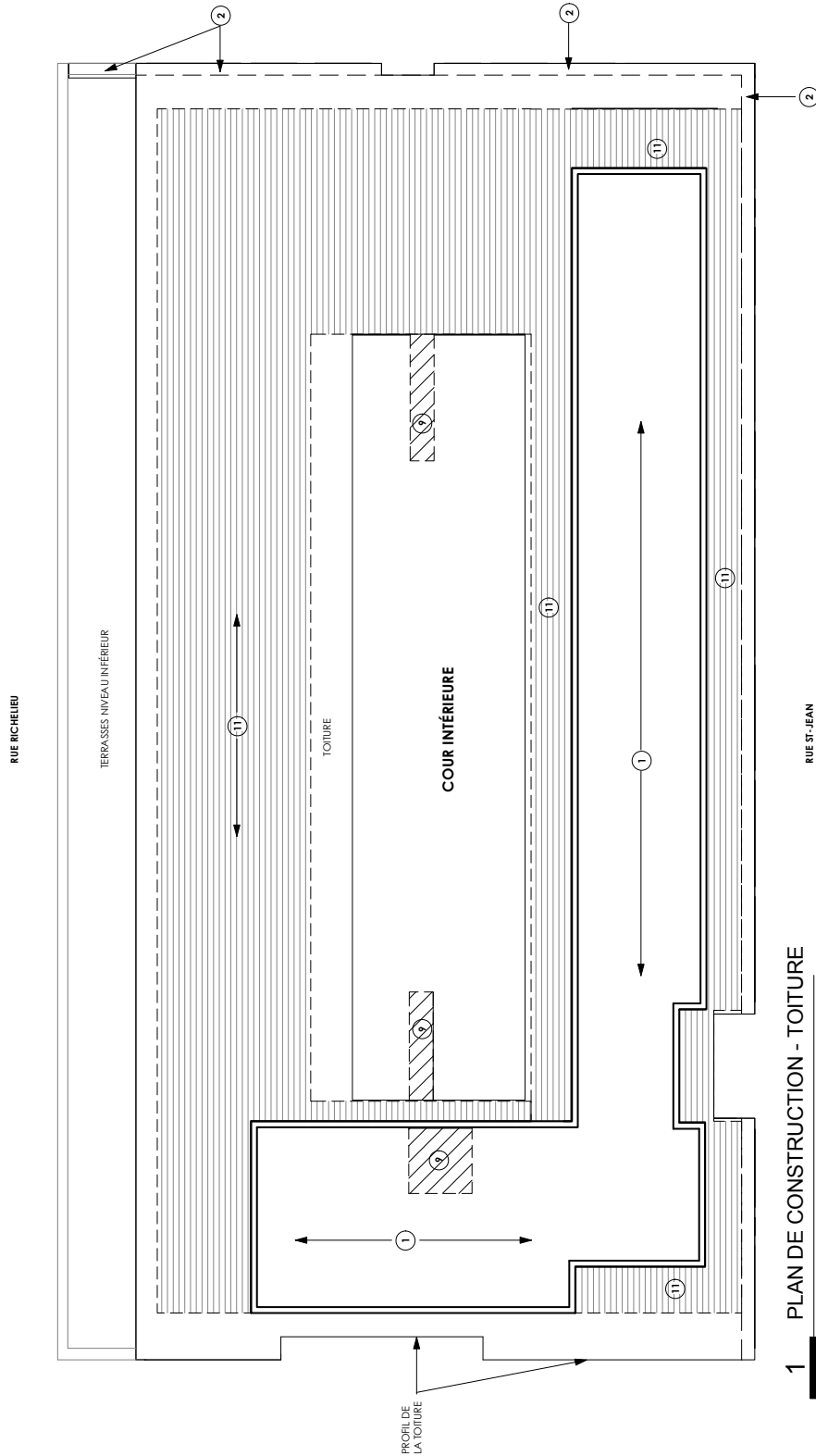
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE

FUGÈRE
ARCHITECTES
 ARCHITECTURE IDÉATION DESIGN

2014-02-18
 190 ST-JEAN | 13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02M

Préparé par : M.M.

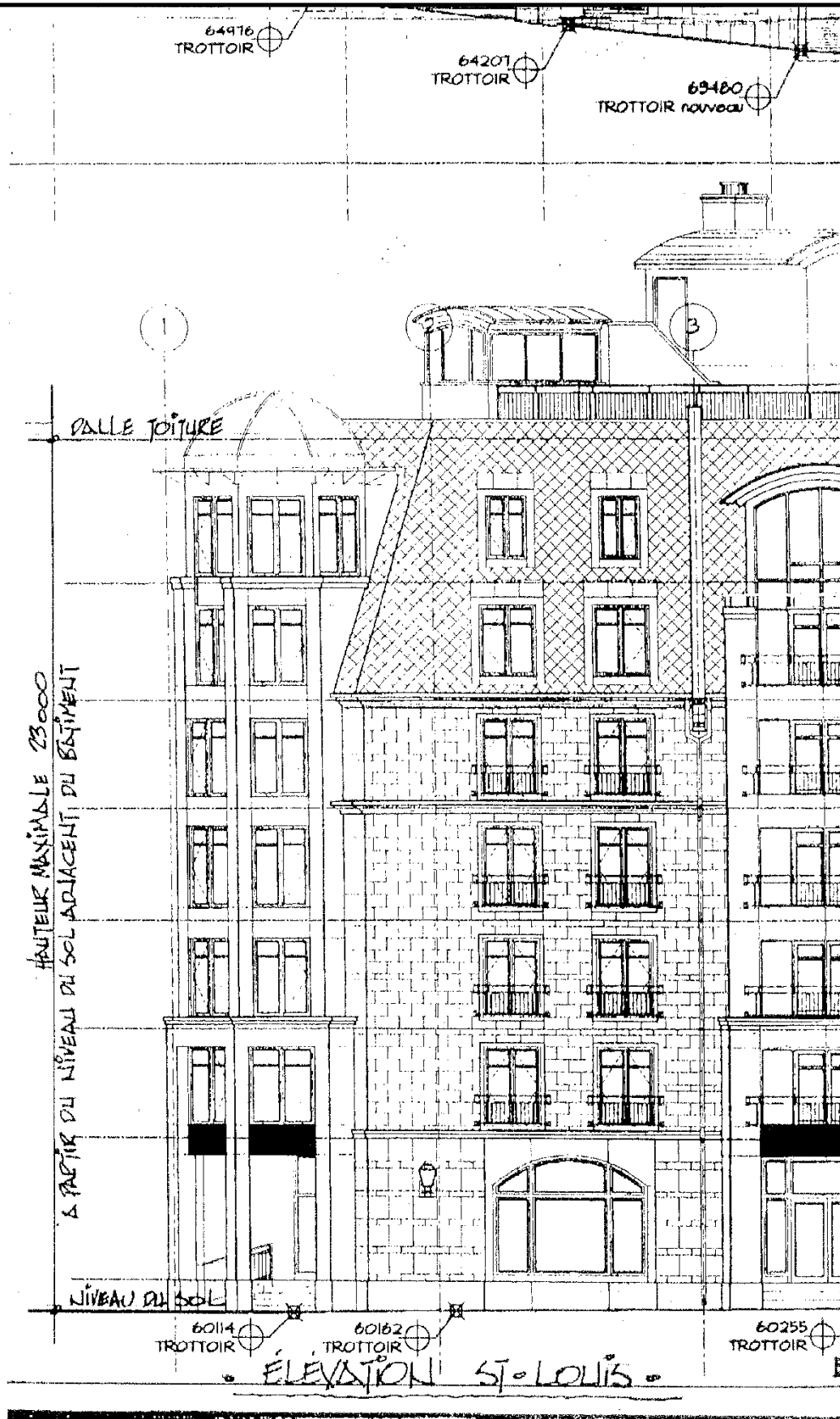
Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



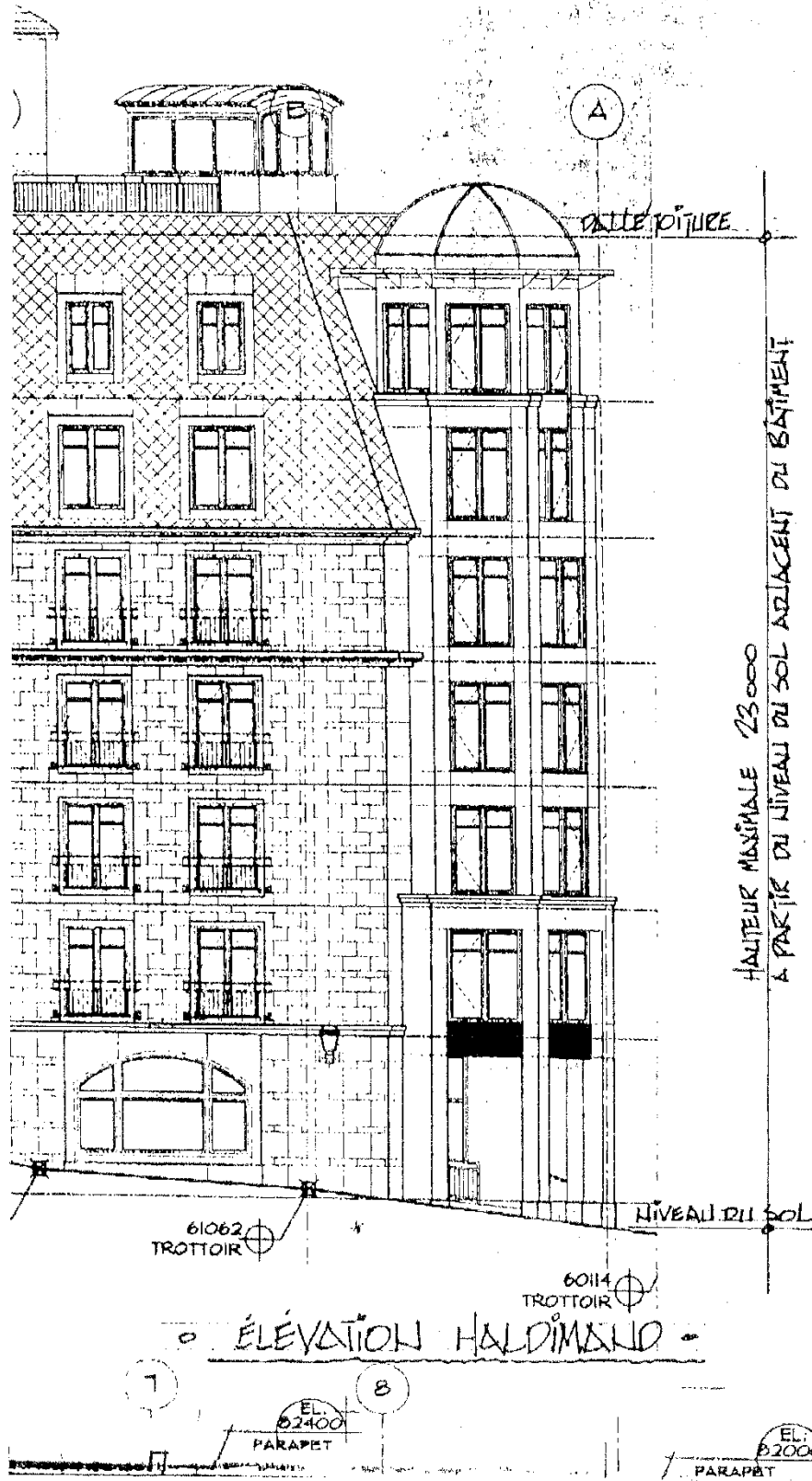
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



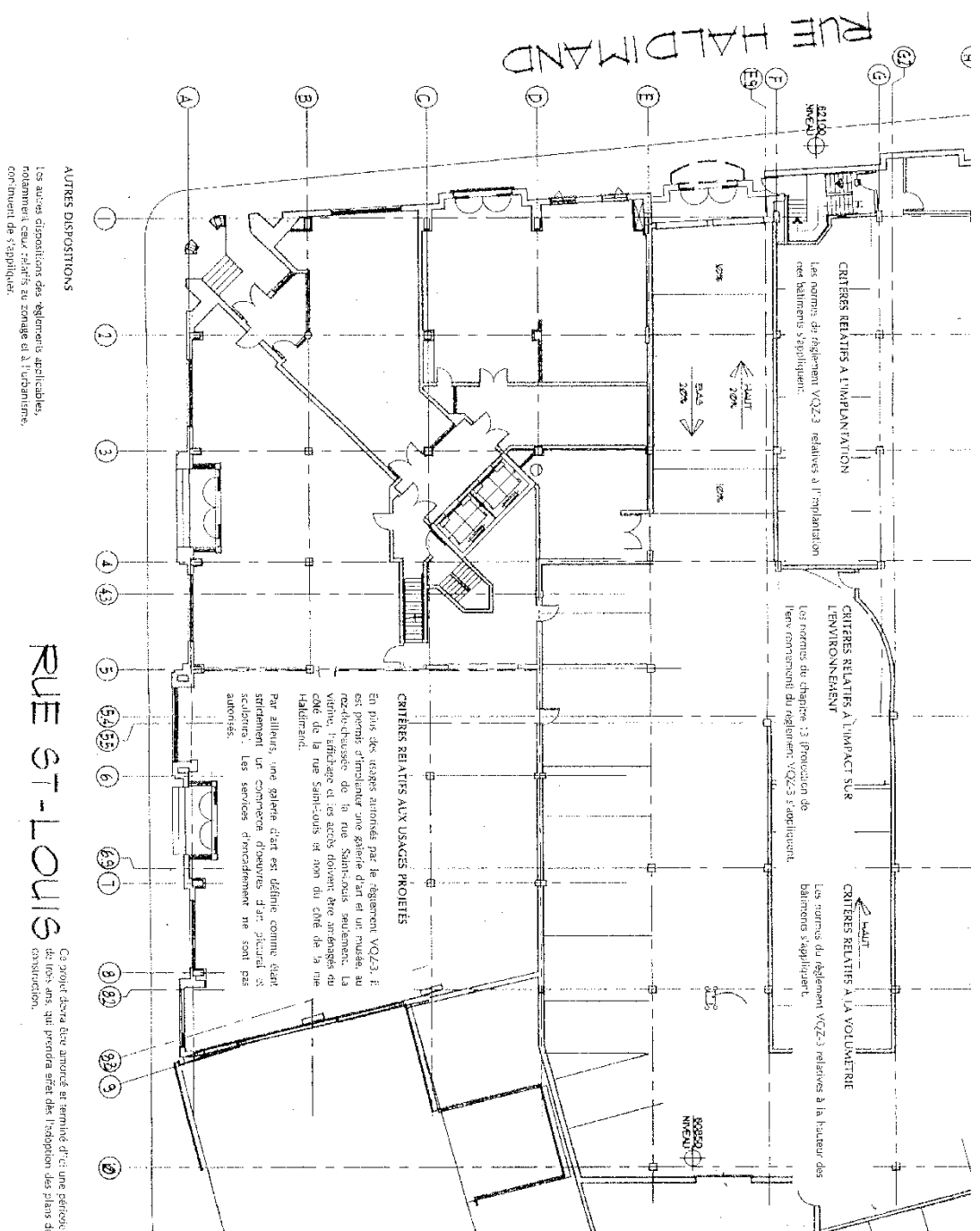
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5065

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANT (PROJETANT)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENIVAR
 2225, boulevard des Jolies, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544

NOTES:
 1. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 2. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 3. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 4. Les dimensions indiquées sont en décimètres.
 5. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 6. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 7. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 8. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 9. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 10. Les dimensions indiquées sont en millimètres.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

DOCUMENT NUMÉRO 6

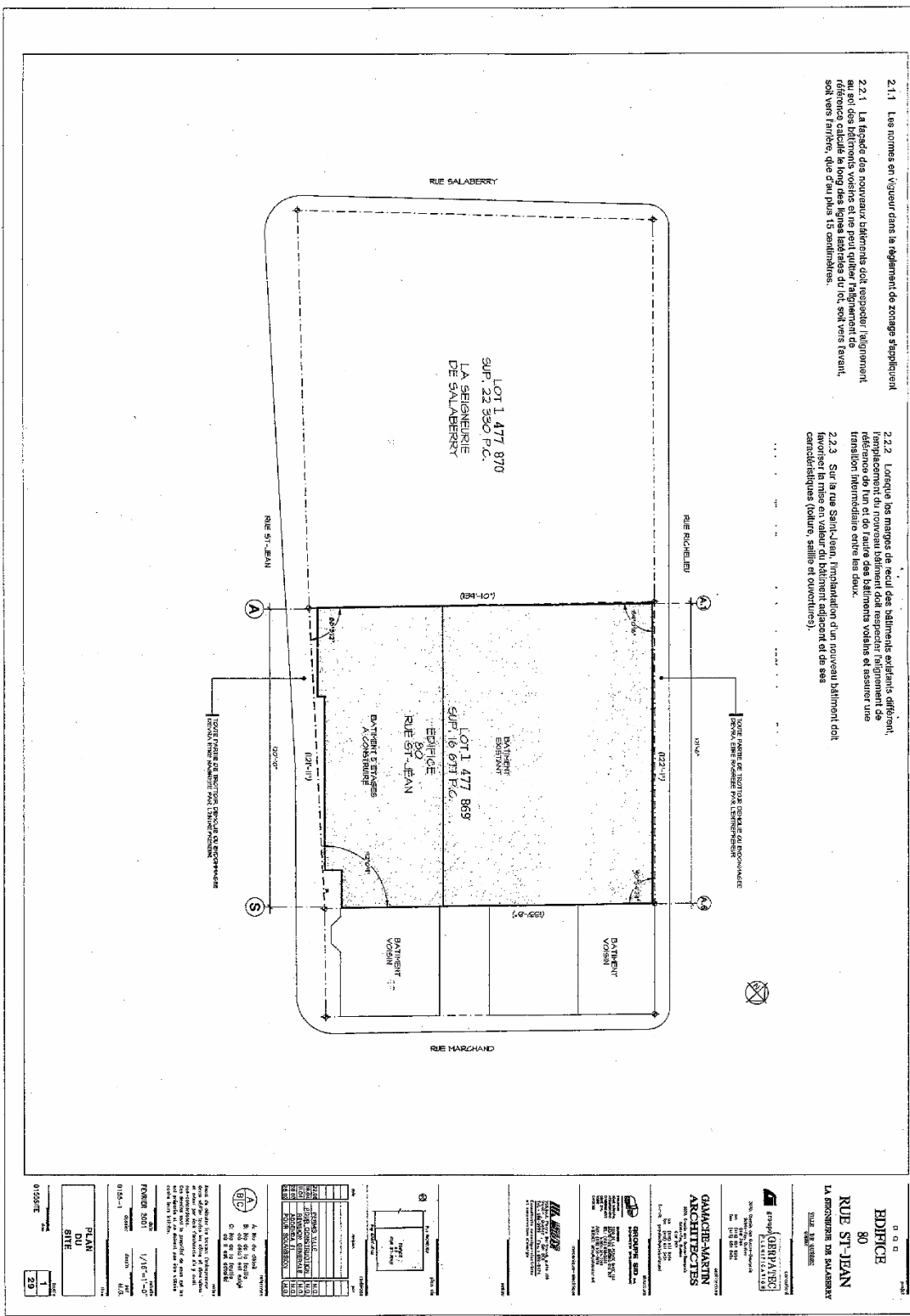
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

LES PLANS DE CONSTRUCTION PREPARES POUR LA ZONE FORMEE
DU LOT 1 477 869 DU CADASTRE DU QUEBEC

2.1.1 Les normes en vigueur dans le régime de zones spécialement
2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement
au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de
référence calculé le long des lignes séparées du lot, soit vers l'avant,
soit vers l'arrière, que de au plus 10 centimètres.

2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants diffèrent,
l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de
référence du lot et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une
transition intermédiaire entre les deux.
2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit
favoriser la mise en valeur du bâtiment adjacent et de ses
caractéristiques (toiture, toiture, toiture et ouvertures).



0 0 0 B
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

PROJET 2001
1/16-01-27
0158-1
PLAN DU SITE
010301E

MAP/ARCHITECTURE
GAMACHE-MANTIN
ARCHITECTES

PROJET 2001
1/16-01-27
0158-1

010301E

ANNEXE VI

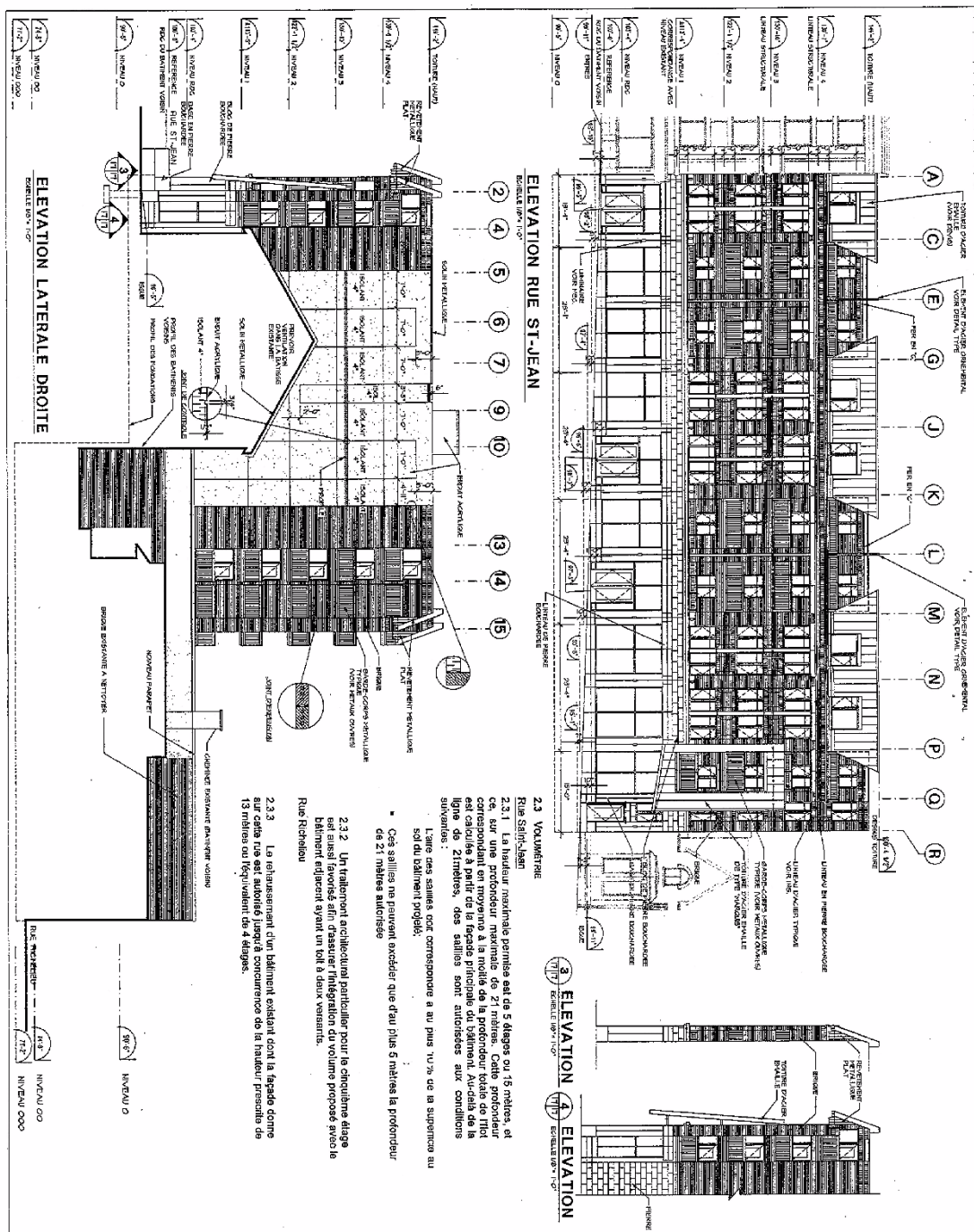
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q.4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



2.3 VOLUMÉTRIE
Rue St-Jean

2.3.1 La hauteur maximale permise est de 5 étages ou 15 mètres, et ce, sur une profondeur maximale de 21 mètres. Cette profondeur correspondait en moyenne à la moitié de la profondeur actuelle de la ligne de 21 mètres, des saillies sont autorisées aux conditions suivantes :

Les saillies ne pourront excéder :

- a) au plus 10% de la superficie au sol du bâtiment projeté ;
- b) ces saillies ne pourront excéder que deux plus 5 mètres la profondeur de 21 mètres autorisée

2.3.2 Un traitement architectural particulier pour le cinquième étage est ainsi favorisé afin d'assurer l'intégration du volume proposé avec le bâtiment existant ayant un toit à deux versants.

Rue Richelieu

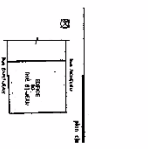
2.3.3 Le réajustement d'un bâtiment existant dont la façade donne sur cette rue est autorisé jusqu'à concurrence de la hauteur présente de 13 mètres ou l'équivalent de 4 étages.

EDIPICE
80
RUE ST-JEAN
LA BONDURIE INC. SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

PROJETÉ PAR
GAMACHE-MARTIN
ARCHITECTES
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
GROUPE GDL
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
MA
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151



ÉLÉMENTS	REMARQUES
101	NOUVEAU TRAVAIL
102	RECONSTRUCTION
103	RECONSTRUCTION
104	RECONSTRUCTION
105	RECONSTRUCTION
106	RECONSTRUCTION
107	RECONSTRUCTION
108	RECONSTRUCTION
109	RECONSTRUCTION
110	RECONSTRUCTION
111	RECONSTRUCTION
112	RECONSTRUCTION
113	RECONSTRUCTION
114	RECONSTRUCTION
115	RECONSTRUCTION
116	RECONSTRUCTION
117	RECONSTRUCTION
118	RECONSTRUCTION
119	RECONSTRUCTION
120	RECONSTRUCTION

PROJETÉ PAR
GAMACHE-MARTIN
ARCHITECTES
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
GROUPE GDL
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
MA
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
EDIPICE
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151

PROJETÉ PAR
LA BONDURIE INC. SALABERRY
200, RUE DE LA SERRAVALLE
QUÉBEC, QUÉBEC G1R 1R5
TEL : 311-5151



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



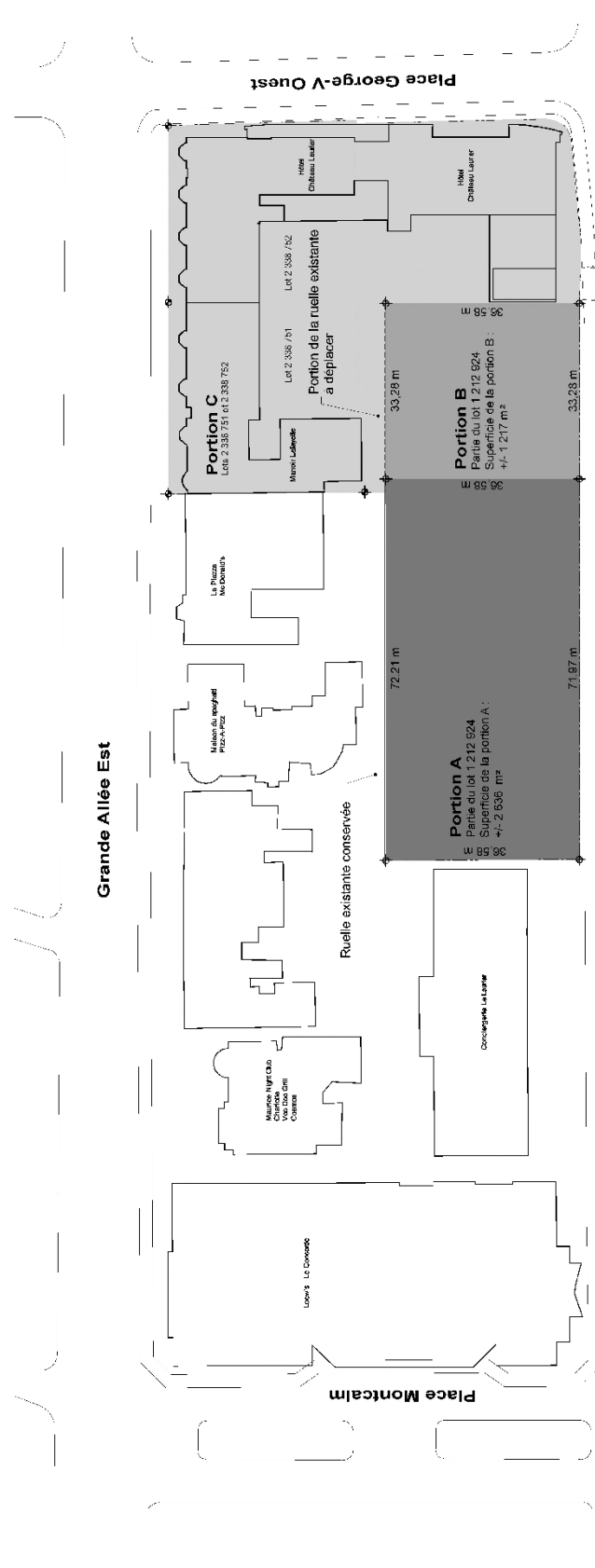
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

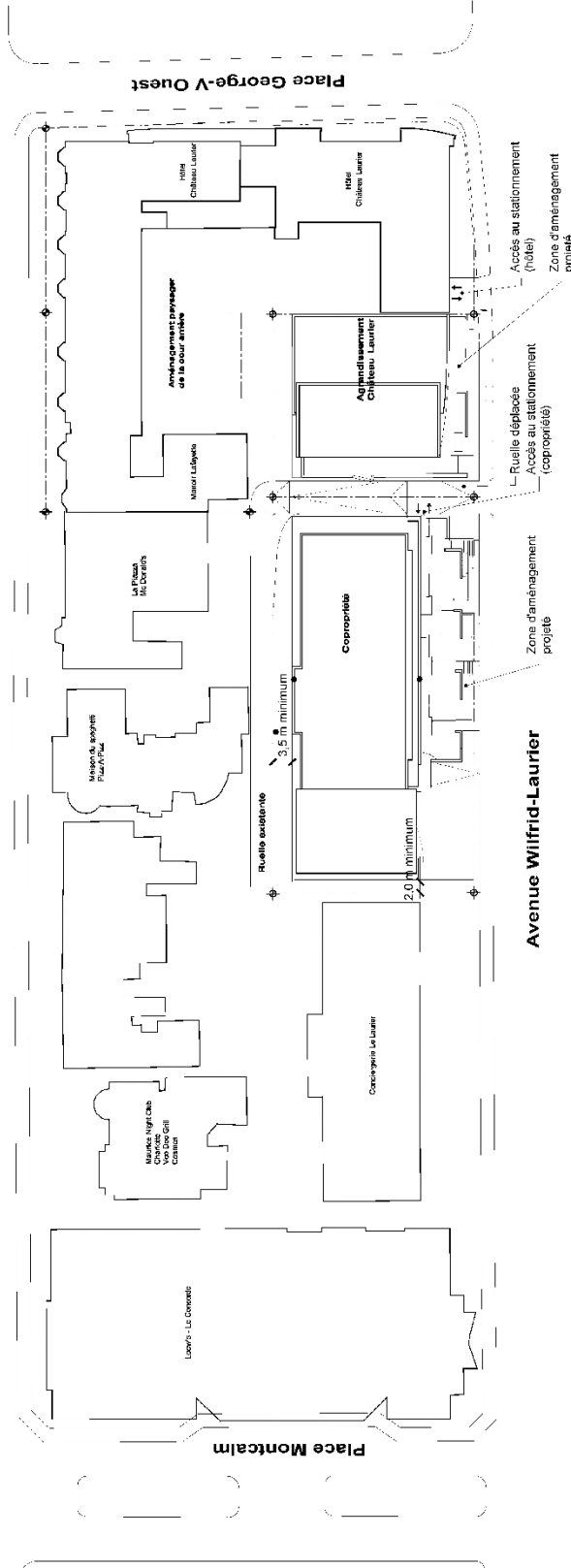
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivé et Richard St-Pierre Architectes

Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

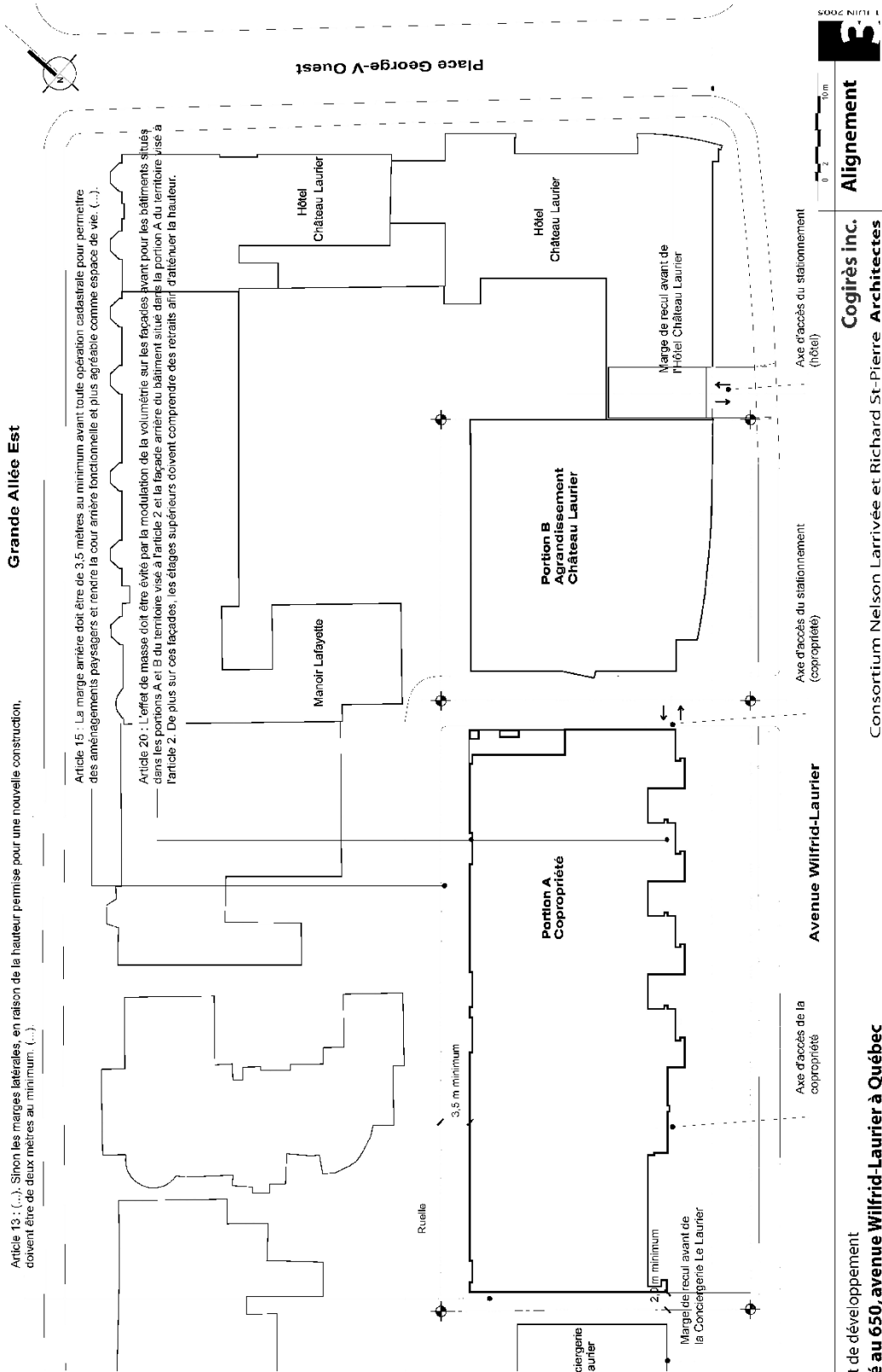
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

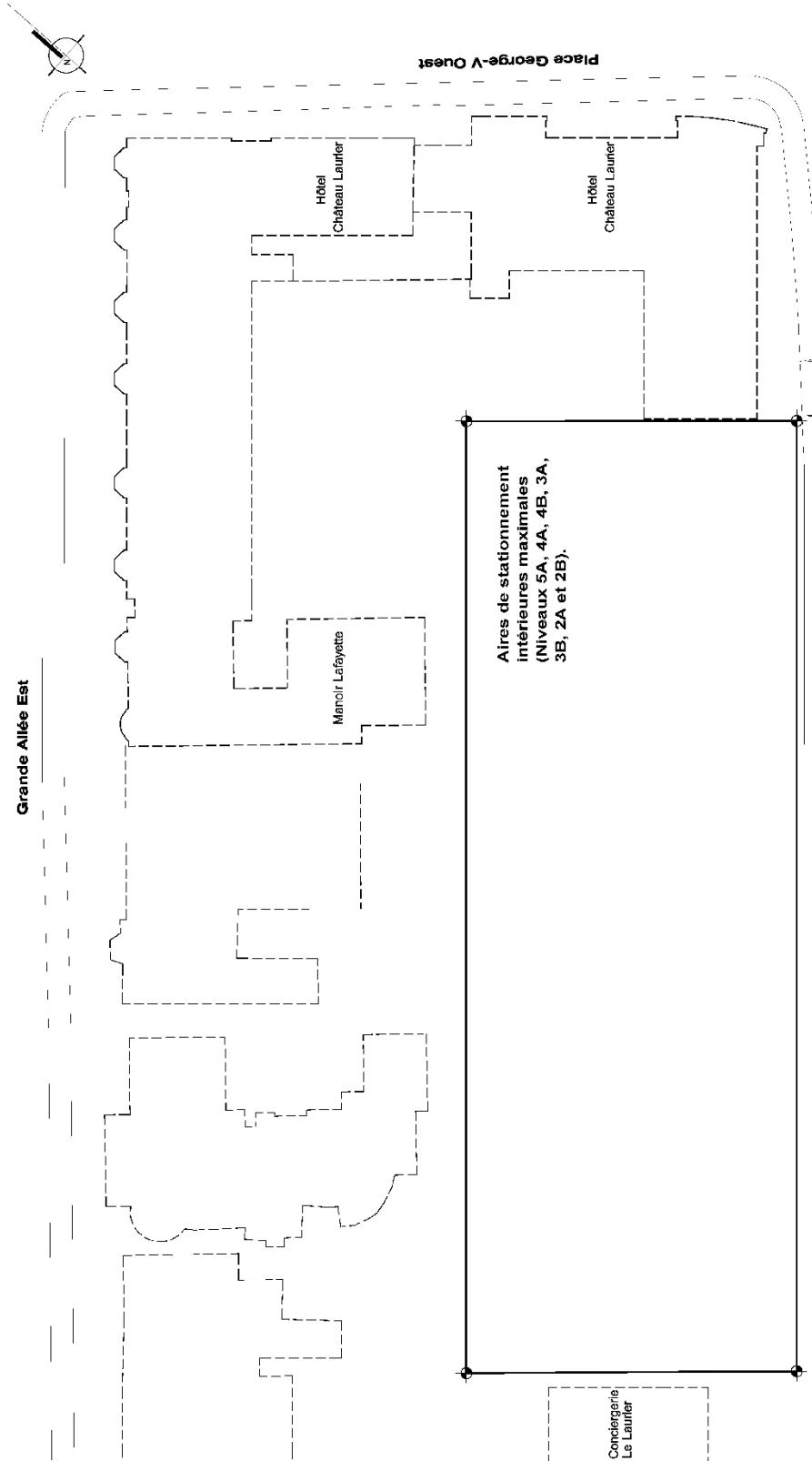
Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.





1 JUIN 2005
4
 0 2 4 6 8 10m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

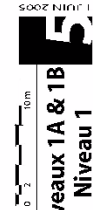
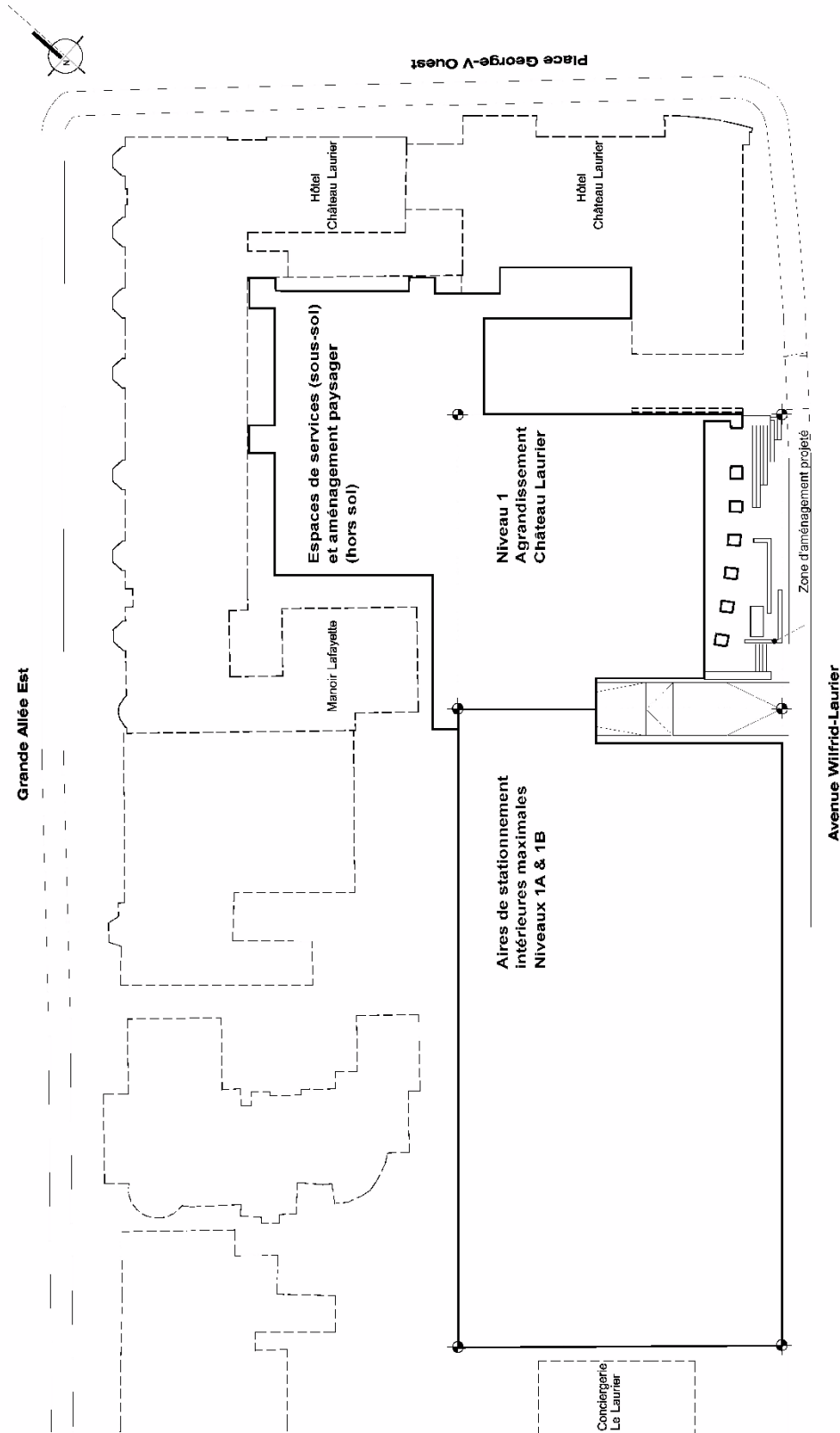


ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Cogirès inc. Niveaux 1A & 1B
Niveau 1
 Architectes



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

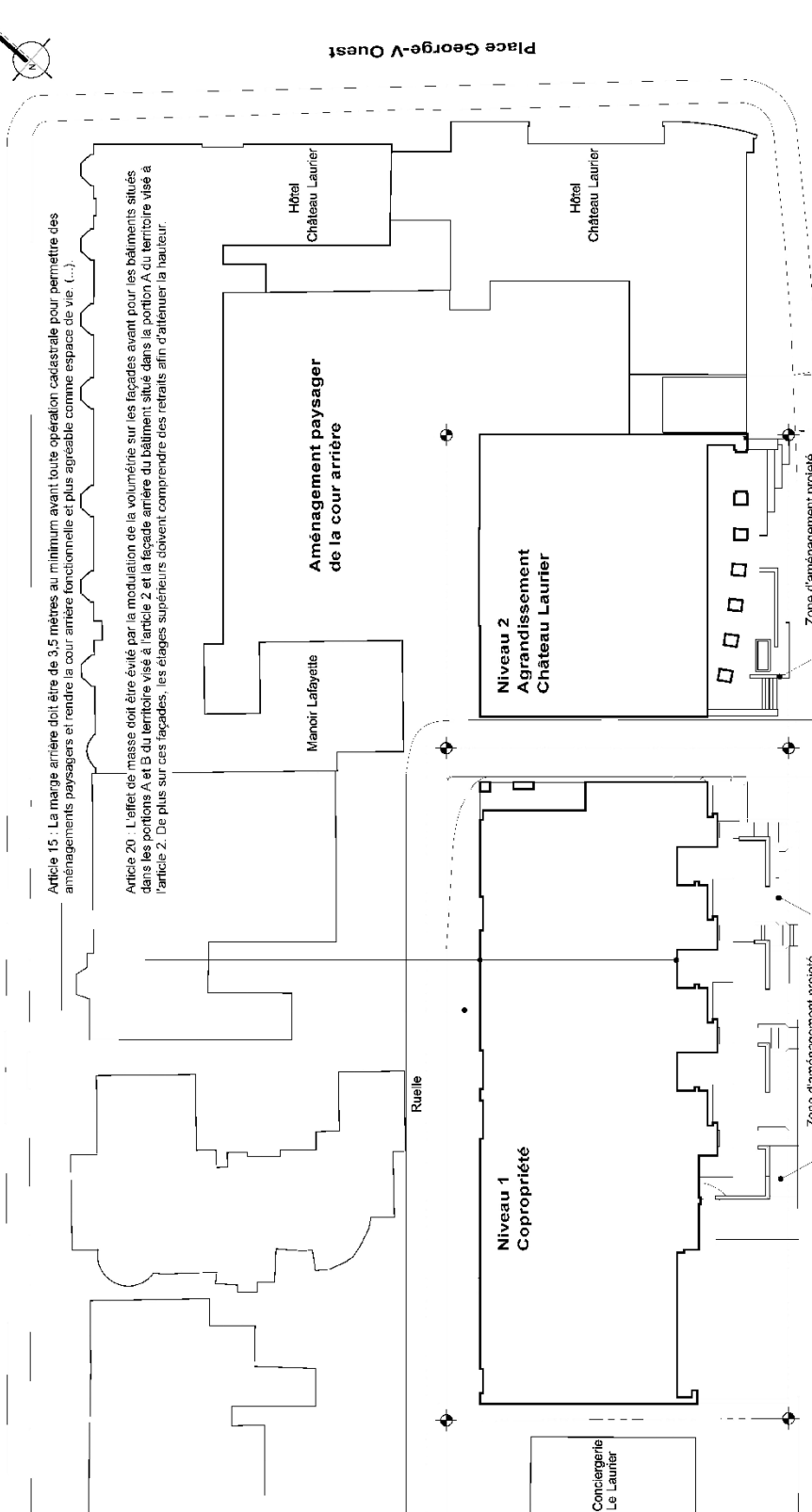
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

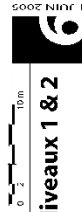
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'alléger la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

0 10 m
1 JUNI 2005
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

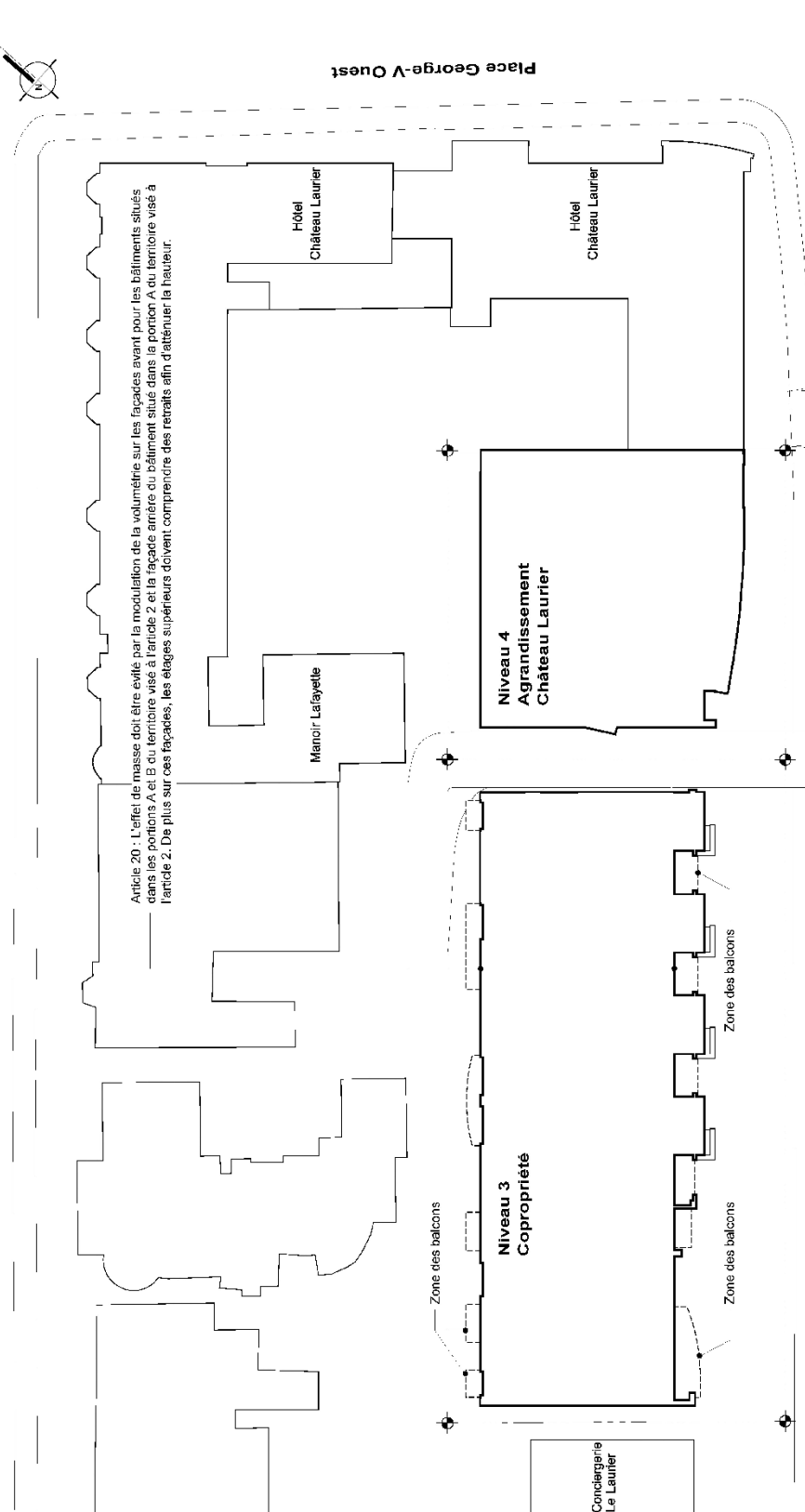
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Manoir La Fayette

Niveau 4
Agrandissement
Château Laurier

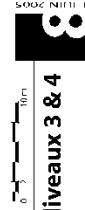
Niveau 3
Copropriété

Condiégaria
Le Laurier

Hôtel
Château Laurier

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 3 & 4

Cogirés inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07I
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Manoir
Lafayette

Niveau 5
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 4
Copropropriété

Conciergerie
Le Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

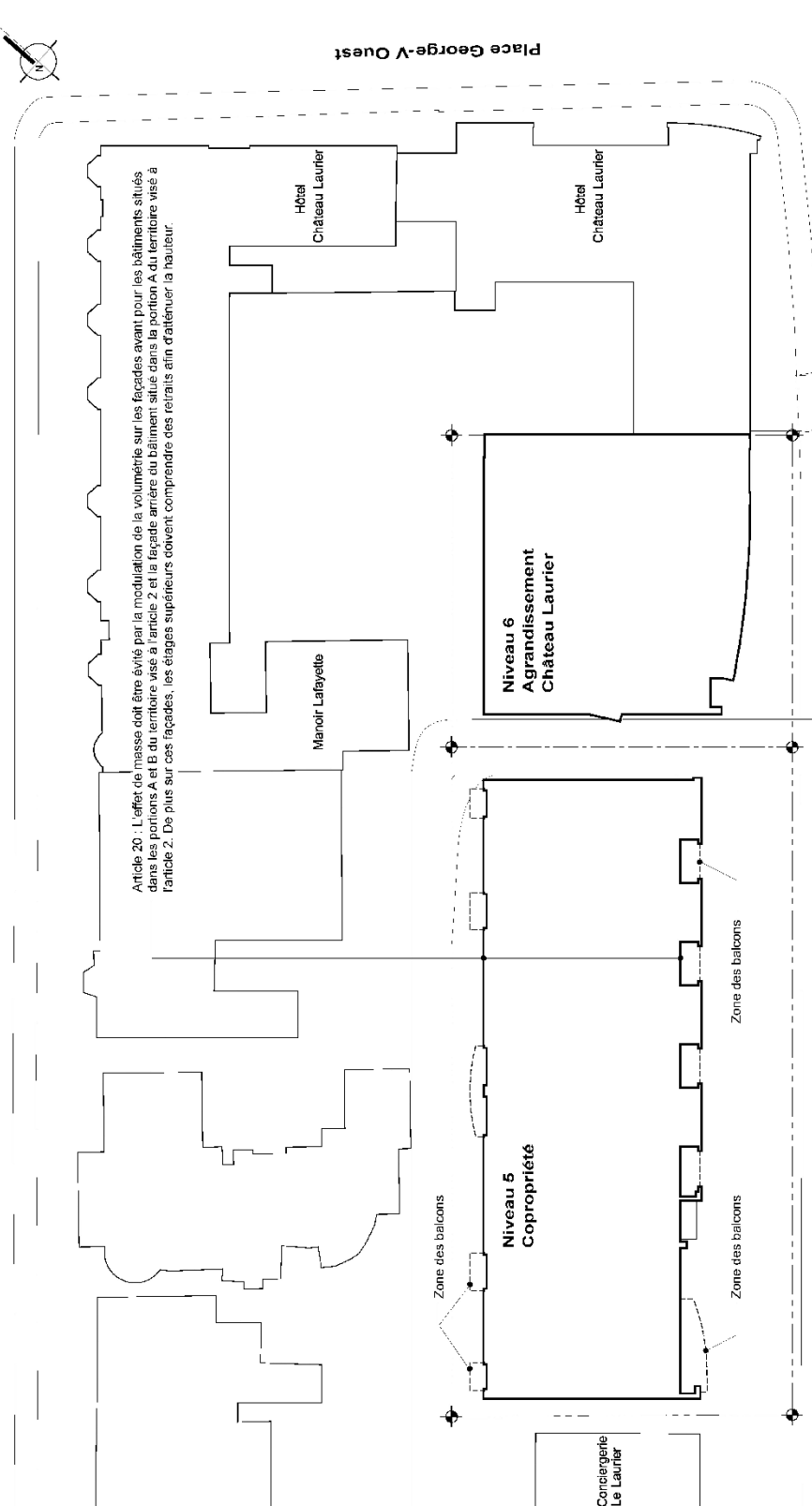
Place George-V Ouest

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Avenue Wilfrid-Laurier

10
0 7 10m
1 JUNI 2007

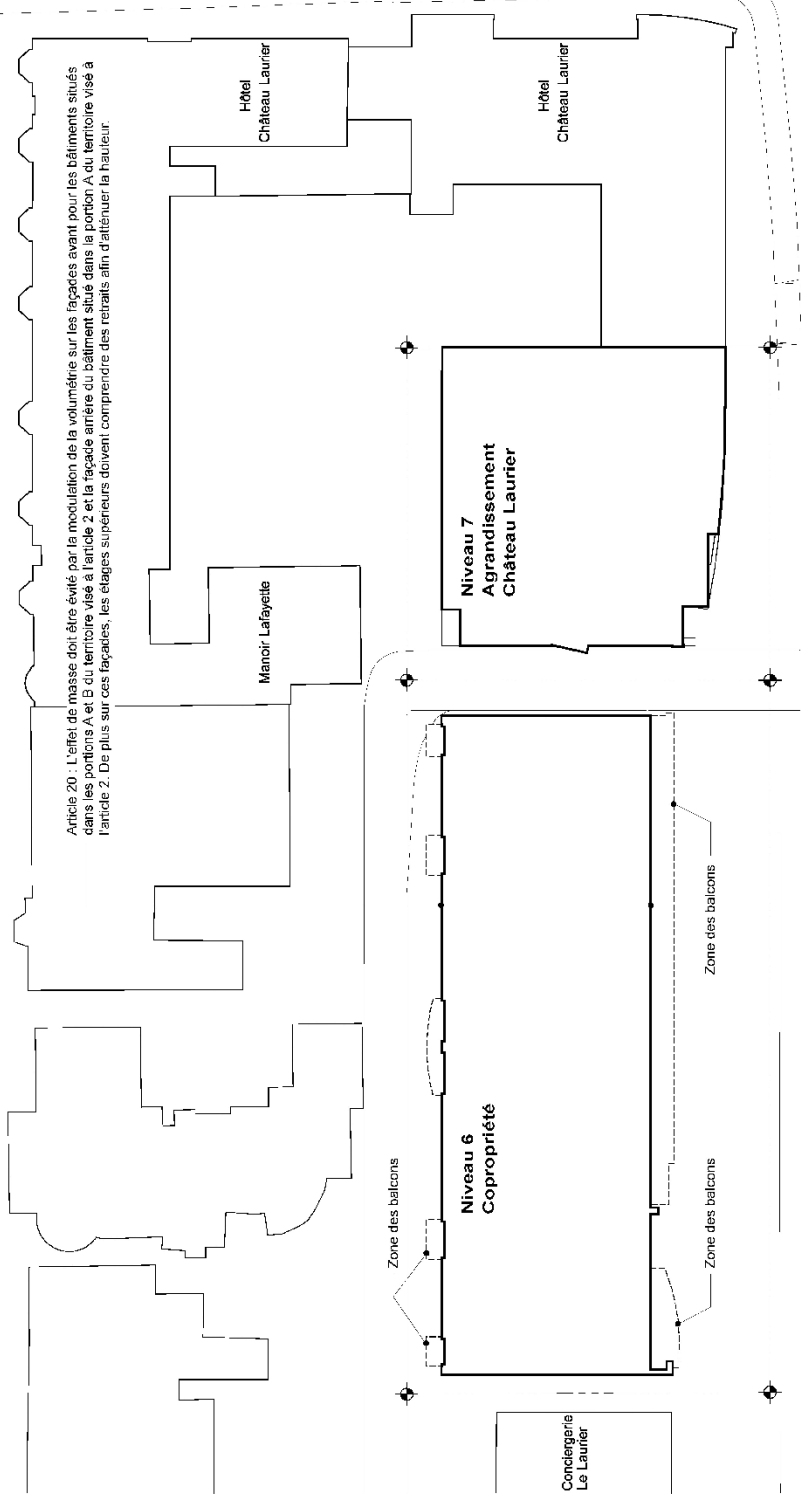
Cogirés inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

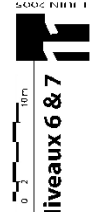
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

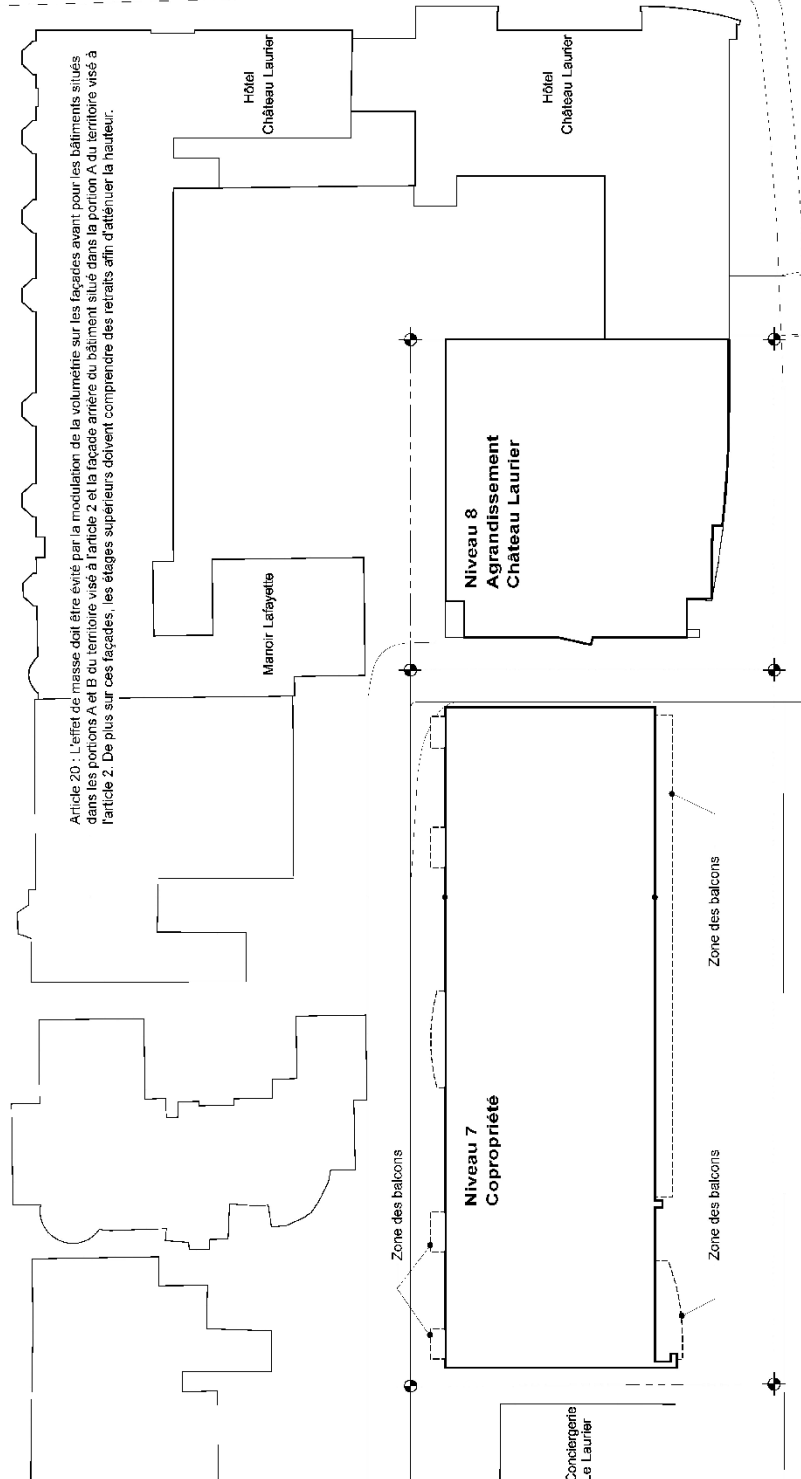
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

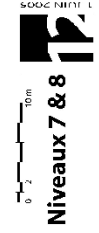
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

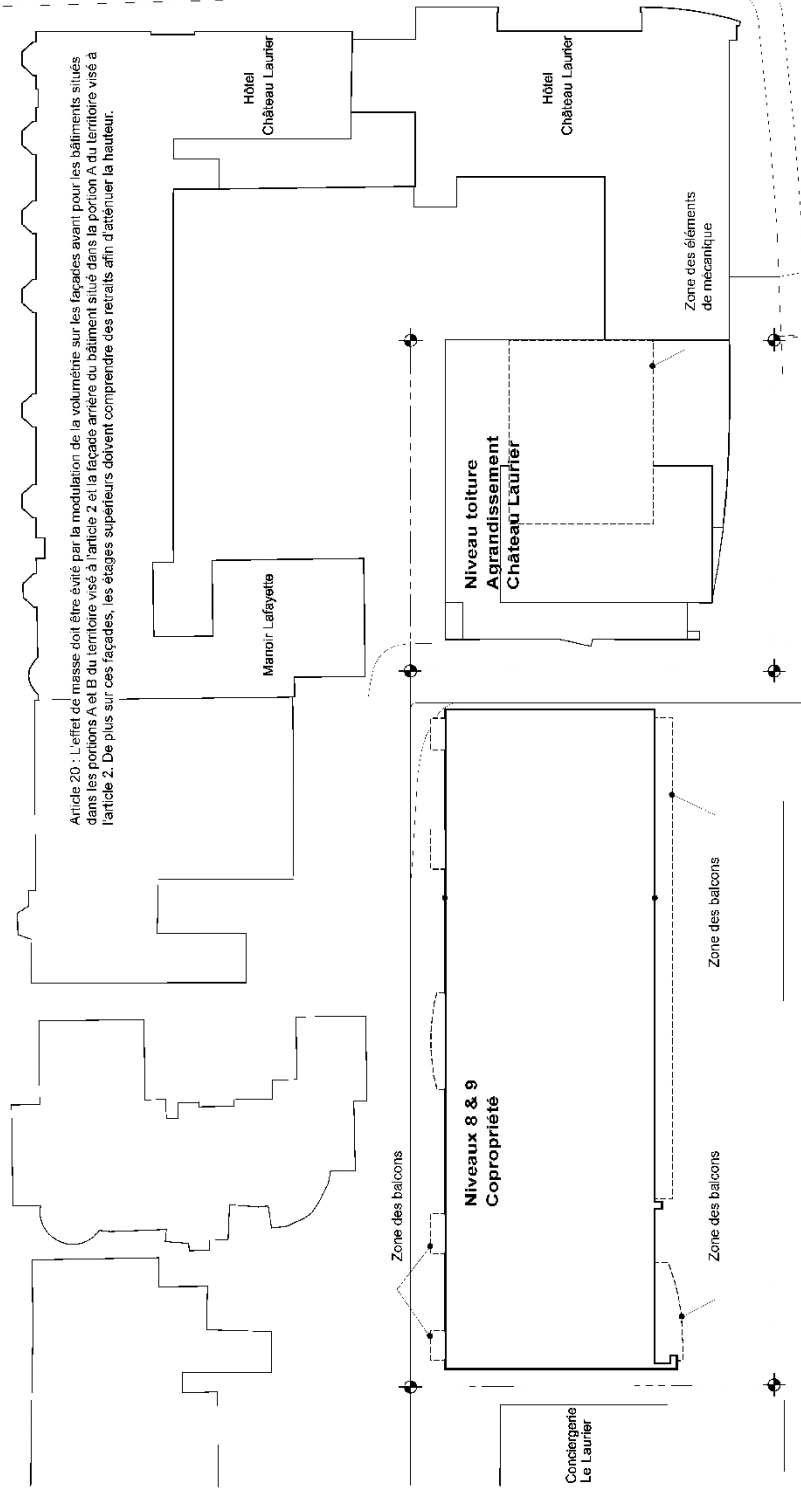
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

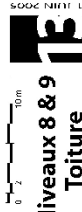
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

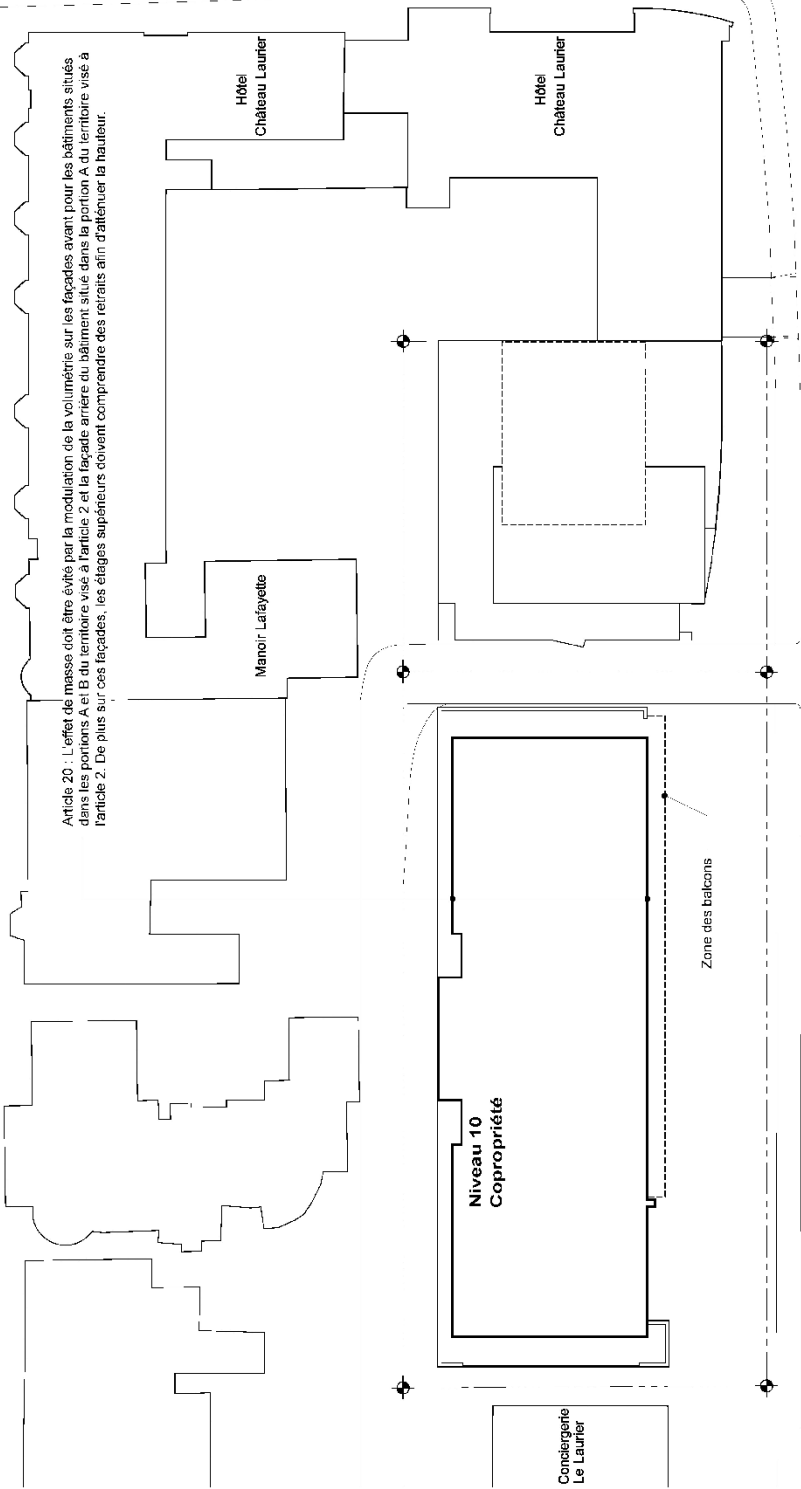
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



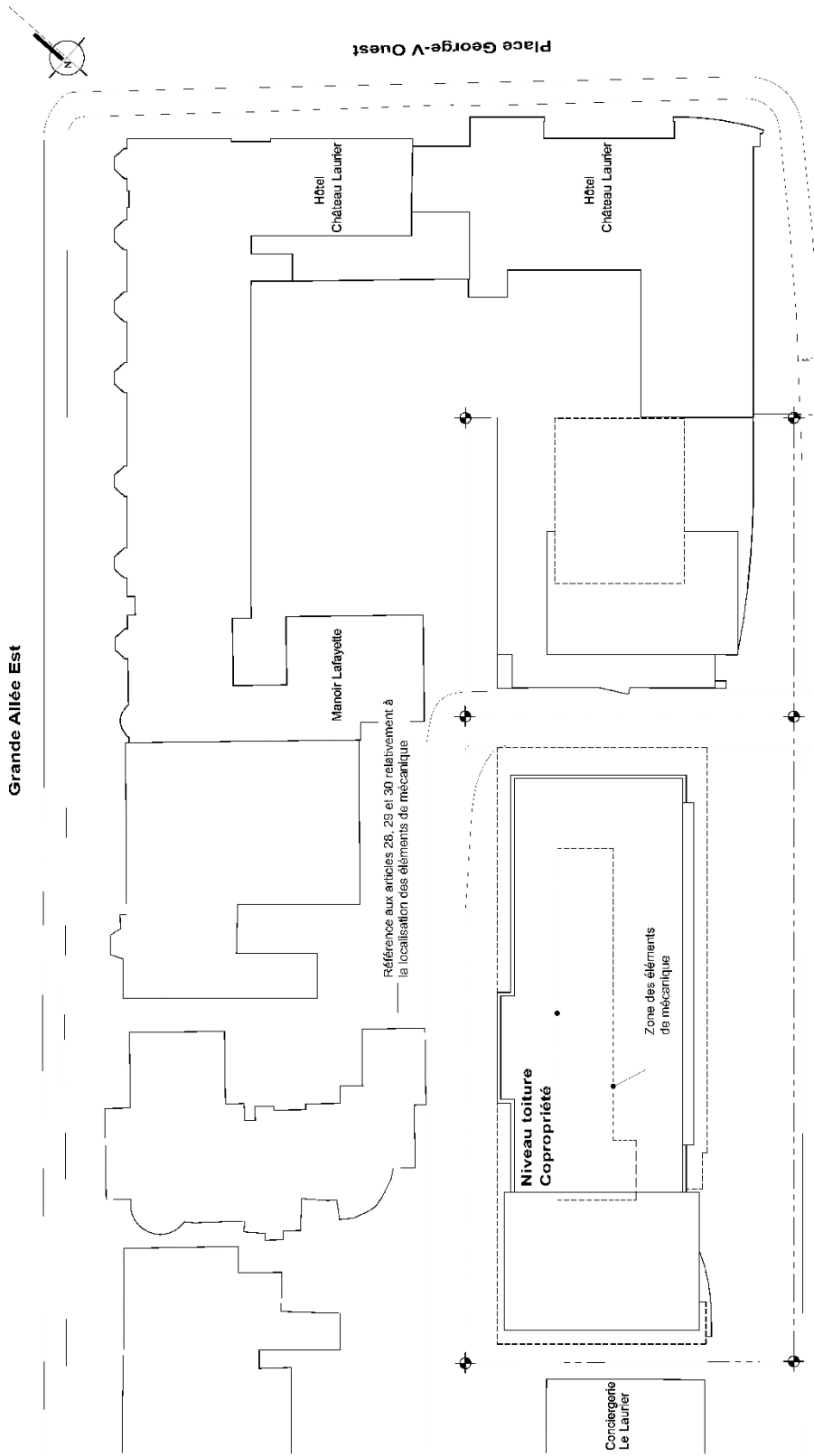
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Place George-V-Ouest

Grande Allée Est

Avenue Wilfrid-Laurier

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

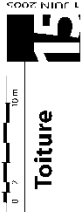
Niveau toiture Copropriété

Zone des éléments de mécanique

Condo/gerie Le Laurier

Hôtel Château Laurier

Hôtel Château Laurier



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m

Zone des éléments de mécanique
Rappel de la hauteur de l'Hôtel
Château Laurier existant

Limite du 30,0 m
Limite du 27,0 m
Limite du 25,0 m

Zone des éléments de mécanique

Zone des balcons

F et H

Point géodésique A situé à l'intersection du prolongement de la limite de lot et le centre du trottoir existant.

Point géodésique B situé à l'intersection du prolongement de la limite entre les portions A et B et le centre du trottoir existant.

Zone d'aménagement projetée

25,0 m
27,0 m

3,0 m

100 10
100 9
100 8
100 7
100 6
100 5
100 4
100 3
100 2
100 1

100 7
100 6
100 5
100 4
100 3
100 2
100 1

0 2 10 m

Élévation sud

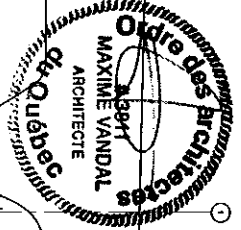
Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

REPARTITION NALE
COMPLÈTE DE LA LOT

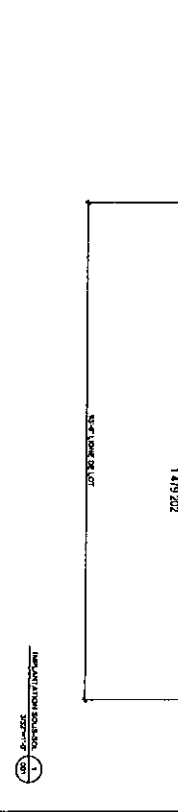
RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

REPARTITION NALE
COMPLÈTE DE LA LOT

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

REPARTITION NALE
COMPLÈTE DE LA LOT

235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 3N4	
Lot 1 1 479 032	1 118,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie totale occupable actuelle	1 143,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie totale occupable autorisée	1 170,8 m ² (126 077 sq ft)
Superficie au sol des annexes	1 070,8 m ² (115 868 sq ft)
Superficie d'usage résidentiel	4 734,8 m ² (509 924 sq ft)
Superficie d'usage commercial	198 m ² (21 308 sq ft)
Superficie d'usage industriel	219 m ² (23 527 sq ft)
Charges de réajustement:	40



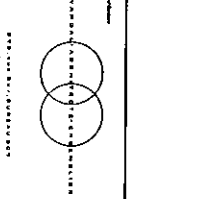
PLAN - AMÉNAGEMENT

DATE: 11/13/20

PROJET: 111320

CLIENT: A001

ÉCHELLE: 1/50



NO	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
2	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
3	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
4	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
5	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
6	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
7	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
8	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
9	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
10	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
11	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
12	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
13	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
14	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
15	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
16	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
17	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
18	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
19	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20
20	PROJET DE PLAN DE RÉPARTITION NALE	11/13/20



NOTES GÉNÉRALES

1. Le présent plan de répartition nale a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

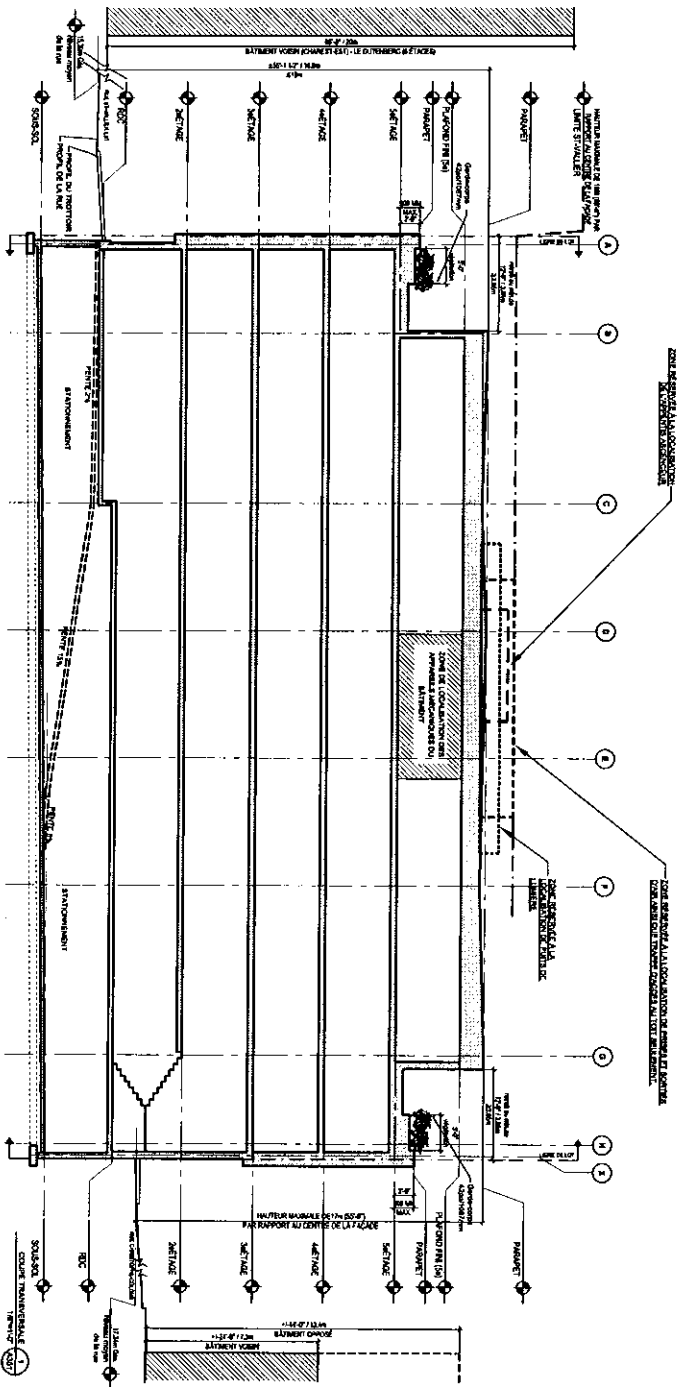
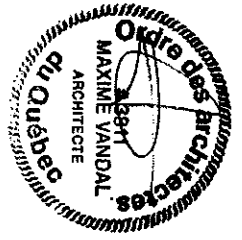
2. Le présent plan de répartition nale a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

3. Le présent plan de répartition nale a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

4. Le présent plan de répartition nale a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

5. Le présent plan de répartition nale a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

235 DE ST-VALLIER E.



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GENERALES

1. Le présent document est le fruit d'une collaboration étroite entre l'architecte et le client. Il est le résultat de discussions et de négociations. Il ne doit pas être interprété comme une garantie ou une assurance. L'architecte n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce document sans la supervision directe de l'architecte.

2. Le présent document est le fruit d'une collaboration étroite entre l'architecte et le client. Il est le résultat de discussions et de négociations. Il ne doit pas être interprété comme une garantie ou une assurance. L'architecte n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce document sans la supervision directe de l'architecte.

3. Le présent document est le fruit d'une collaboration étroite entre l'architecte et le client. Il est le résultat de discussions et de négociations. Il ne doit pas être interprété comme une garantie ou une assurance. L'architecte n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce document sans la supervision directe de l'architecte.

4. Le présent document est le fruit d'une collaboration étroite entre l'architecte et le client. Il est le résultat de discussions et de négociations. Il ne doit pas être interprété comme une garantie ou une assurance. L'architecte n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce document sans la supervision directe de l'architecte.

5. Le présent document est le fruit d'une collaboration étroite entre l'architecte et le client. Il est le résultat de discussions et de négociations. Il ne doit pas être interprété comme une garantie ou une assurance. L'architecte n'est pas responsable des dommages matériels ou corporels résultant de l'utilisation de ce document sans la supervision directe de l'architecte.

NO	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
2	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
3	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
4	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
5	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
6	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
7	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
8	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
9	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
10	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
11	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
12	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
13	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
14	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
15	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
16	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
17	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
18	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
19	PROJET DE CONSTRUCTION	1978
20	PROJET DE CONSTRUCTION	1978

ORDRE DES ARCHITECTES
du Québec

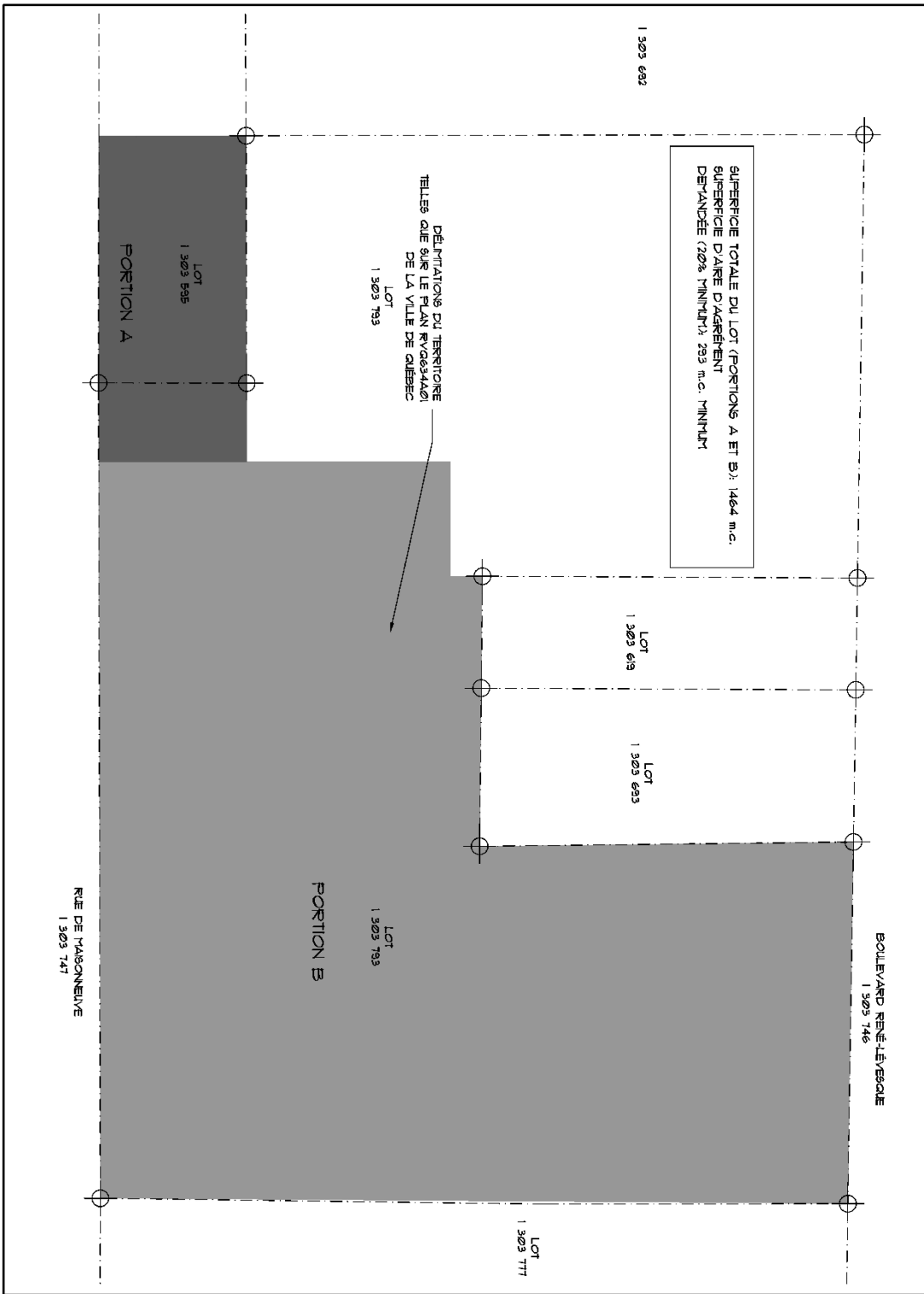
COUPE TRANSVERSALE

PROJET	DATE	NO
235 DE ST-VALLIER E.	1978	10
235 DE ST-VALLIER E.	1978	11
235 DE ST-VALLIER E.	1978	12
235 DE ST-VALLIER E.	1978	13
235 DE ST-VALLIER E.	1978	14
235 DE ST-VALLIER E.	1978	15
235 DE ST-VALLIER E.	1978	16
235 DE ST-VALLIER E.	1978	17
235 DE ST-VALLIER E.	1978	18
235 DE ST-VALLIER E.	1978	19
235 DE ST-VALLIER E.	1978	20

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SUPERFICIE TOTALE DU LOT (PORTIONS A ET B): 1464 m.c.
 SUPERFICIE D'AIRE D'AGRÈMENT DÉMANDÉE (20% MINIMUM): 293 m.c. MINIMUM

PROJET
LES TERRASSES MARIENNE

Propriétaire
 Site 138 de Marienne
 Québec
 Type de bâtiment
 HABITATION MULTIFAMILIAIRE
 Dossier n° 03-891

FRANÇOIS GUY
 GILLES BOUDRY
 SÉBASTIEN GAGNON
 NICHIEL RICHARD
ARCHITECTES ASSOCIÉS
 CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.
 171, rue St-Jacques, 101
 Québec (Qué.) G1K 3W2
 Tél. (514) 399-3900
 E-mail: info@agparchitectes.com

Architecture
LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS.
 171, rue St-Jacques, 101
 Québec (Qué.) G1K 3W2
 Tél. (514) 399-3900
 E-mail: info@agparchitectes.com

Titre
PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE
 Echelle 1:200
 Date 26 mai 2004

Notes
 L'ingénieur géométrique a vérifié les bornes de la parcelle et les a matérialisées par des bornes en acier. Toute erreur ou omission dans ce plan ne sera pas considérée comme une faute de l'ingénieur géométrique. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ingénieur géométrique en ce qui concerne les résultats obtenus sur les dessins.
 Elève
APPROBATION À LA VILLE
 Spécialité

Scalpa

13	1	13
13	1	13

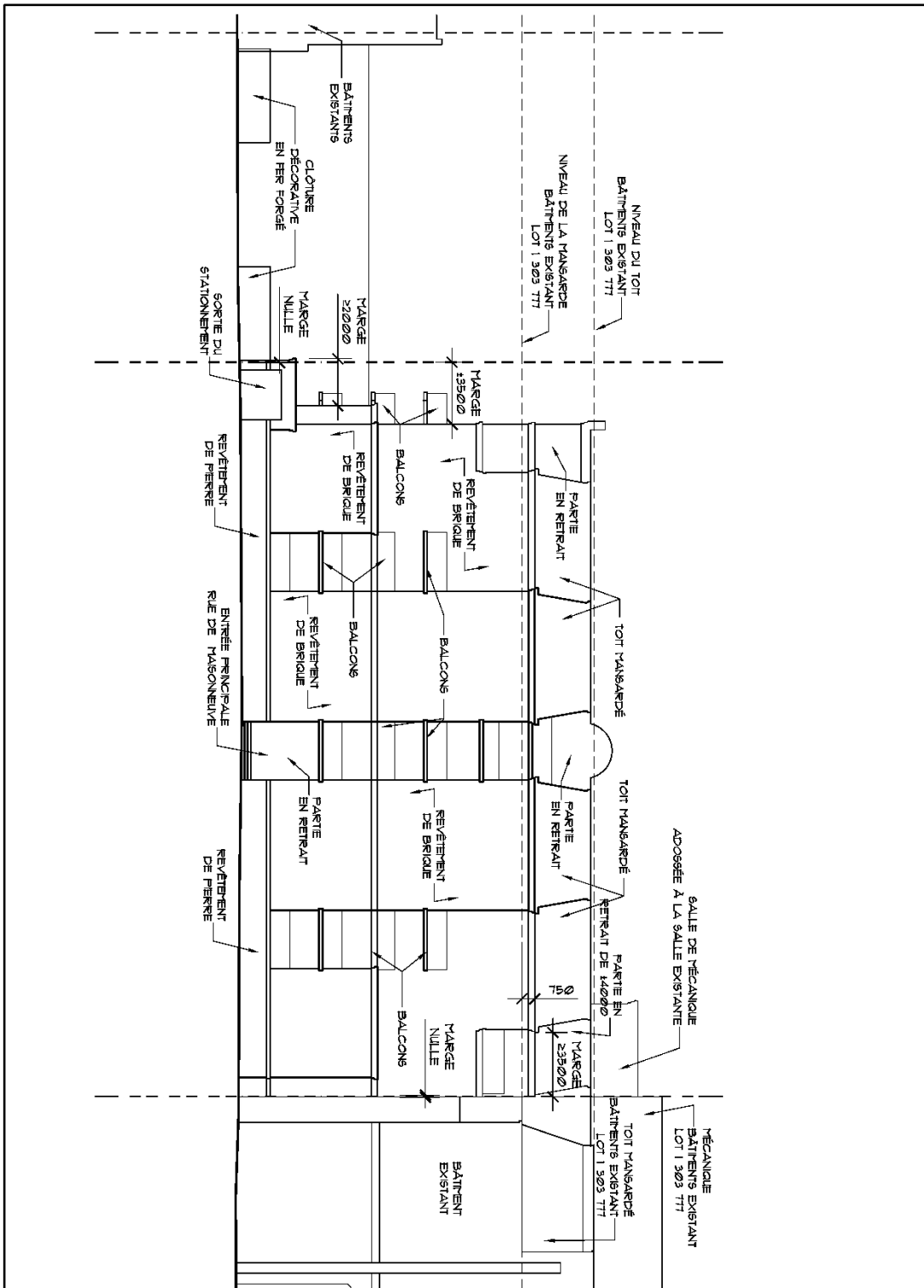
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire:	
Site: 138 de Mabonneuve	
Type: 42 - Garage	
Régime:	
Autorisation MULTIFAMILIALE	
Dossier: 03491	

ARCHITECTURE J.P.S. ARCHITECTS JEAN CÔTE & ASS. 1771, rue Saint-Jacques, 101 - St. Jean-Baptiste Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (514) 380-1111 E-mail: info@jpsarchitects.com	CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1111, rue Saint-Jacques, 101 - St. Jean-Baptiste Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. (514) 380-1111 E-mail: info@consultantsenarchitecte.com
---	--

TITRE PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE	Echelle: 1/200
Date: 26 mai 2004	Stage:

NOTES L'architecte architecte certifié est tenu de vérifier toutes les fondations de ce dossier. Toute erreur ou omission constatée avant dépôt de ce dossier au conseil municipal sera de la responsabilité de l'architecte. Aucune direction ne devra être donnée par le conseil municipal sur les détails.	ETAPES APPROBATION À LA VILLE
---	---

Approuvé par:	Approuvé par:
3	13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

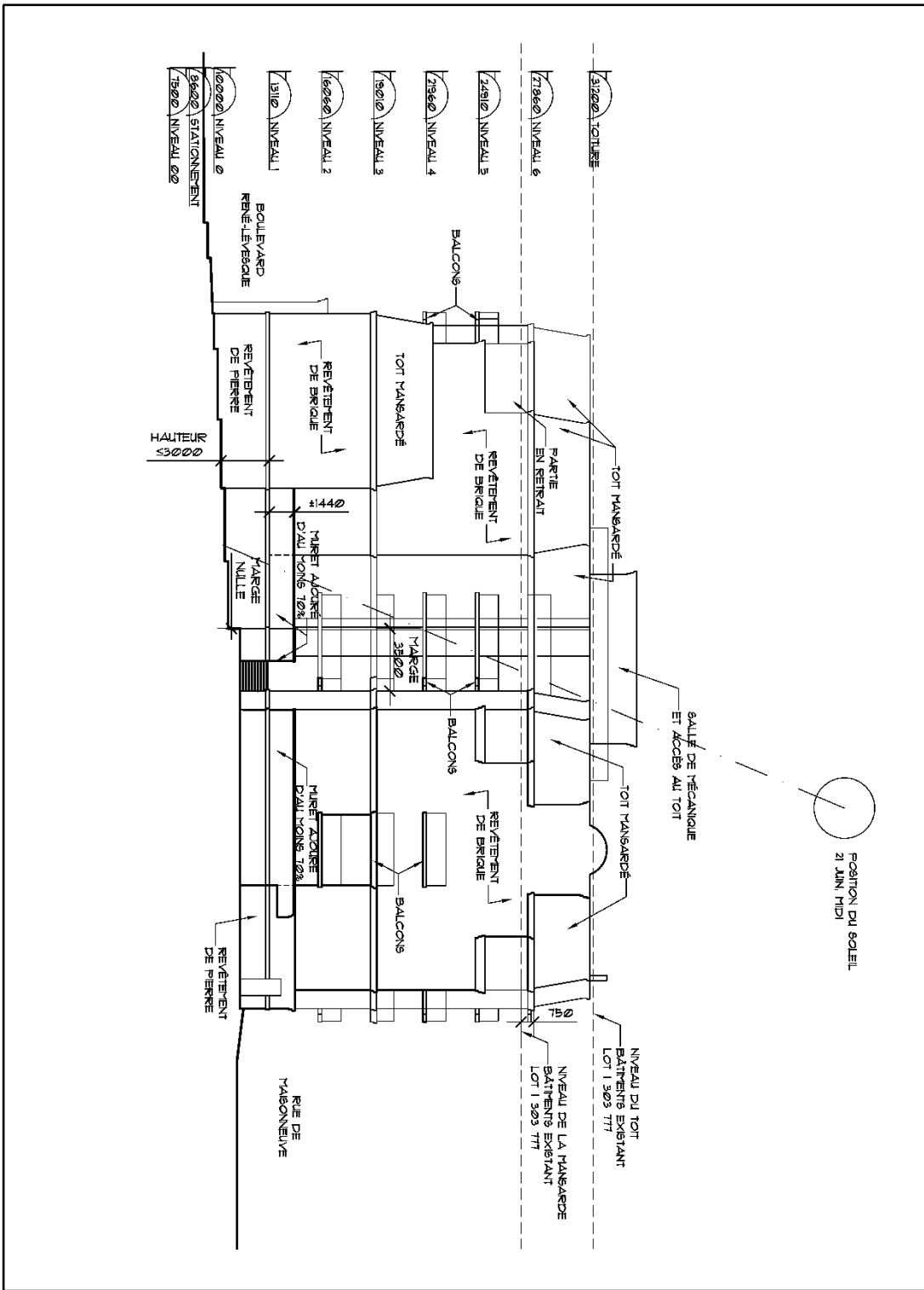
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C

Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de planification	
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier no	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel. (514) 981-1711 Québec (Québec) Q1K 1W2 - Fax. (514) 981-1712 E-mail: atelier@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR Echelle 1:200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'ingénieur provincial est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan de construction. Toute erreur ou omission dans les spécifications ou dans les dimensions est laissée à la discrétion de l'architecte. Toute modification doit être faite en consultation avec l'architecte.	
ÉDGE APPROBATION À LA VILLE Spécifique Scellé	
Approuvé Le 2004-05-26 O. BOUDIC Directeur de l'urbanisme	Feuille 4 de 13

ANNEXE VI

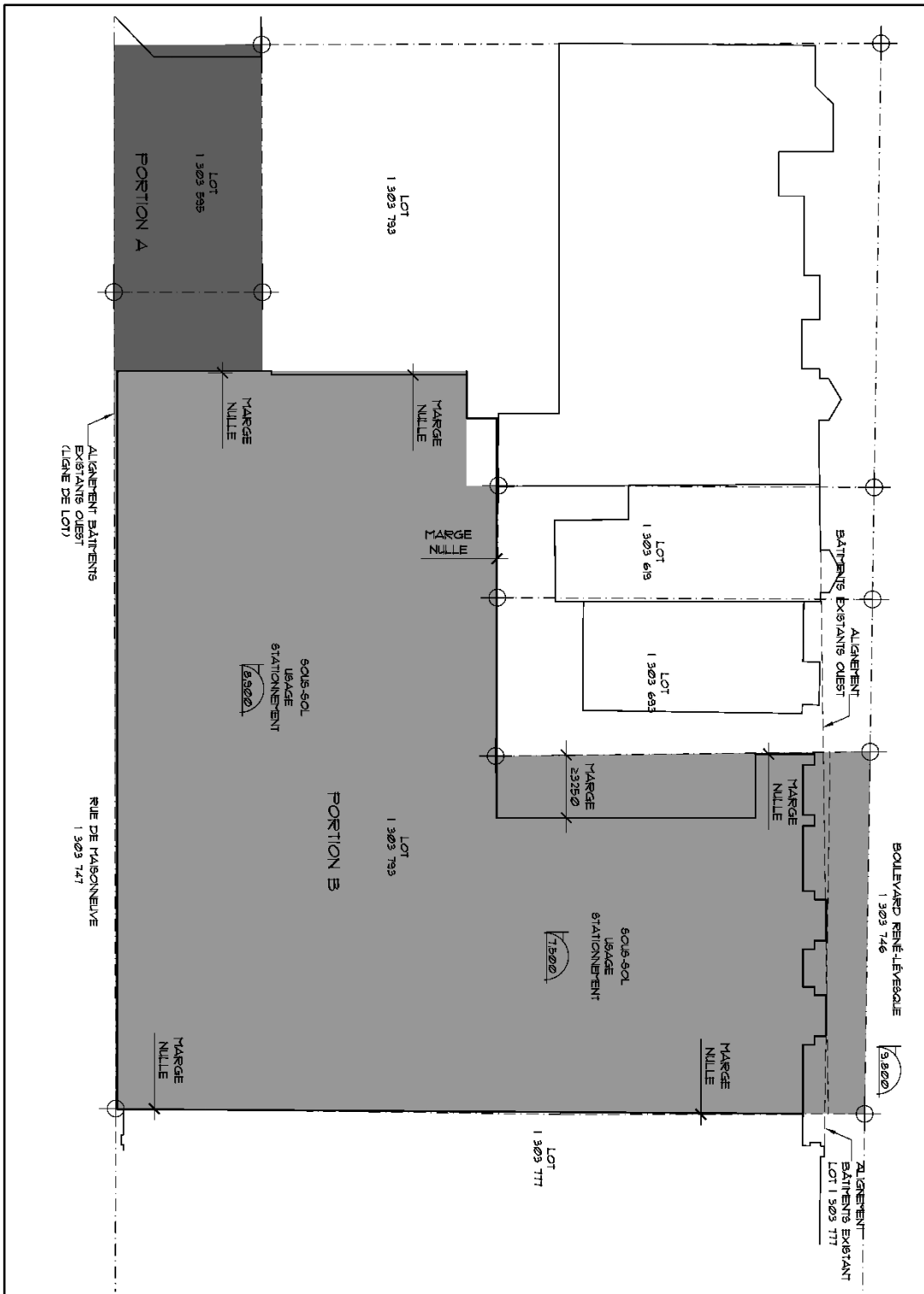
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNETTE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.981	
Architecture I.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	
Echelle 1/200	Date 28 mai 2004
Notes Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne constituent pas une garantie de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité exclusive de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Scale 1/200	
Approuvé À CÔTÉ	Échelle 1/200
Conçu par O. BOUTUC	Feuille 5
Dessiné par A. CHEMNERET	Changement 13



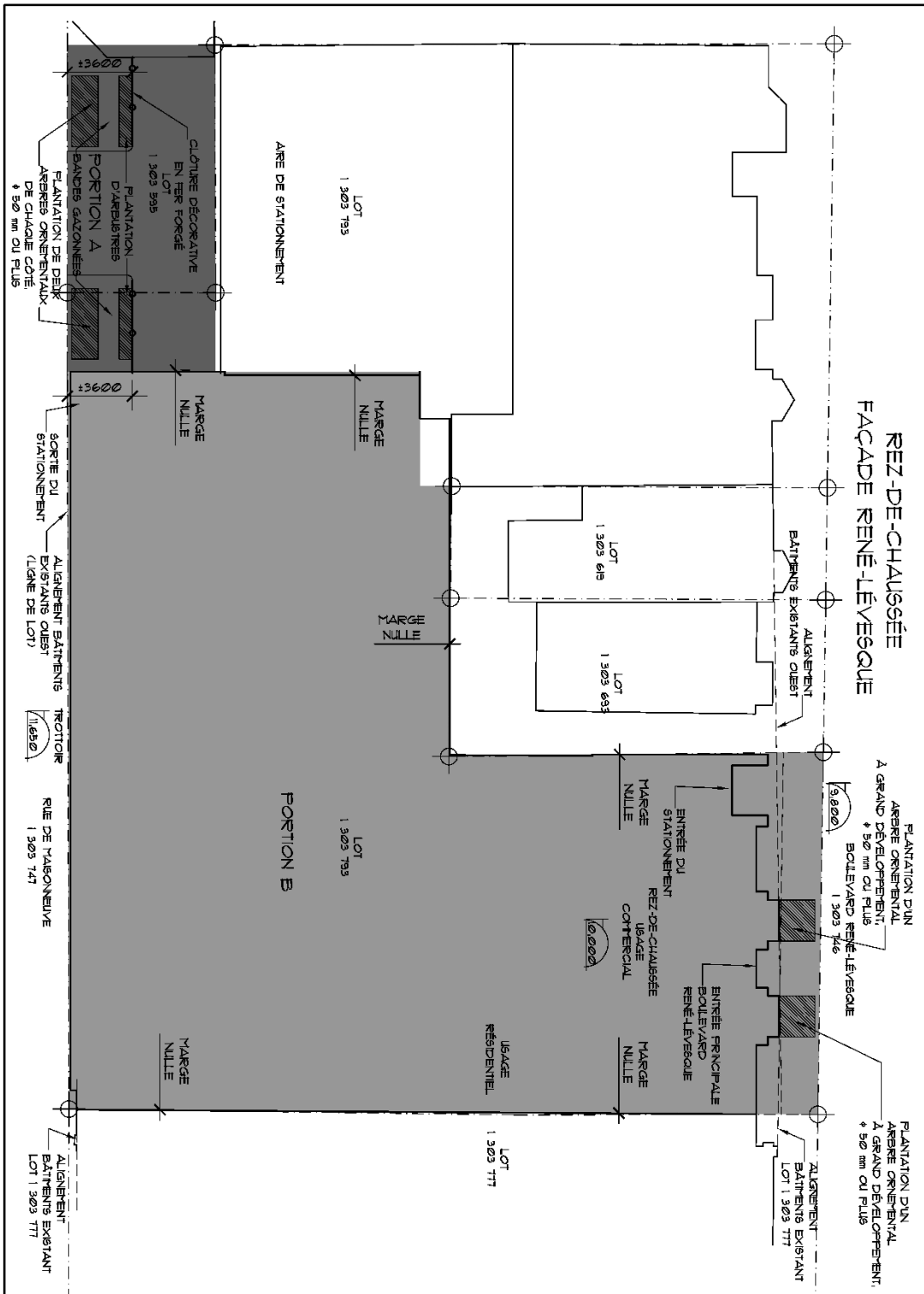
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Missisquoi	Adresse 1303 746
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE	
Dossier n° 03.851	
Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@lesarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0	
Échelle 1:200 Date 28 mai 2004	
Notes Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité Génie	
Approuvé À CÔTE	Échelle 6/13

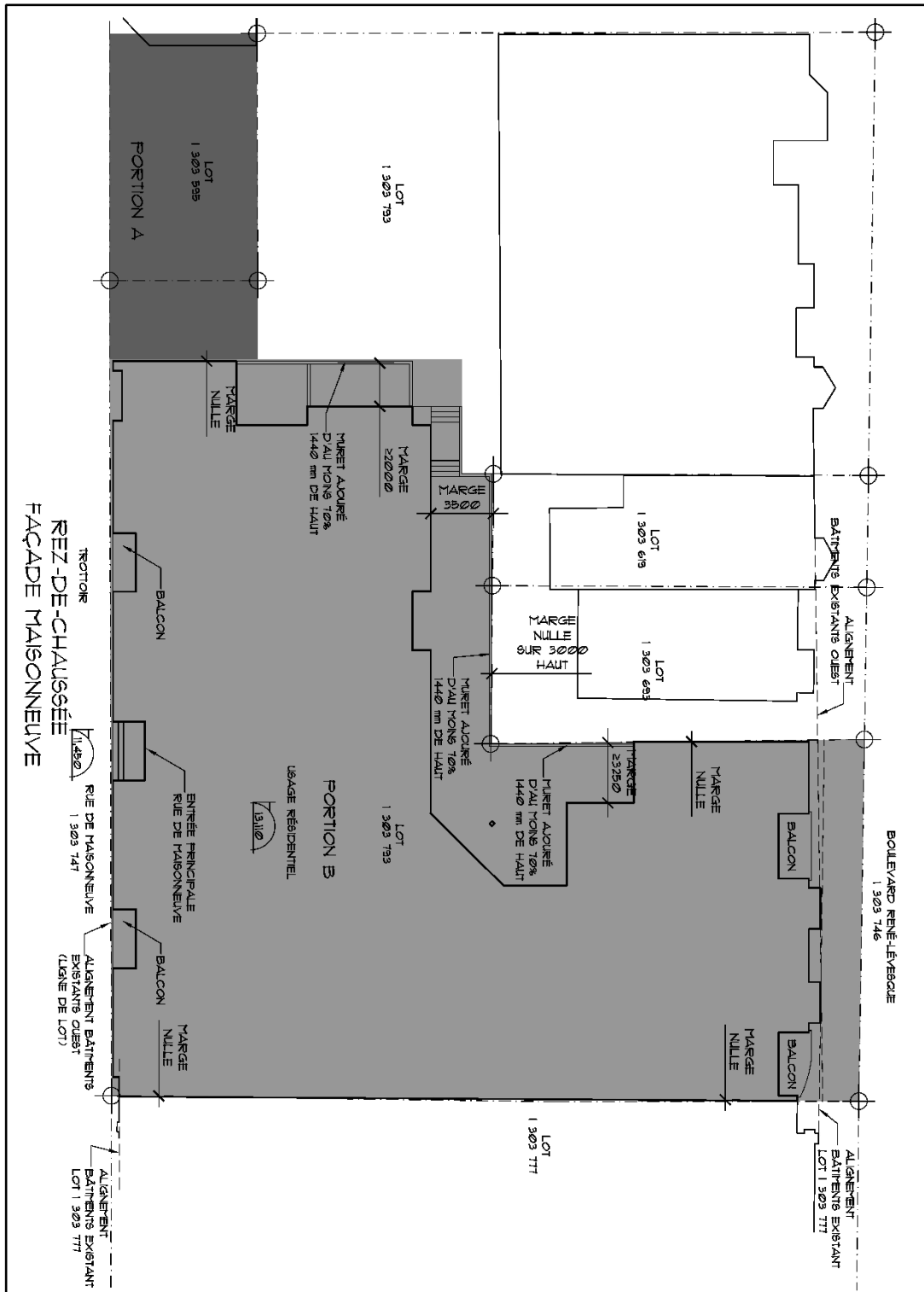


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Architecte JEAN CÔTÉ 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
NOTES 1. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 2. Les données sont fournies à titre d'information et ne constituent pas une garantie. 3. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 4. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 5. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 6. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 7. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 8. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 9. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 10. Le plan est soumis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grécaire 4. CÔTÉ 5. BOUTUC 6. BOUTUC 7. BOUTUC 8. CHEMÈRE 9. CHEMÈRE 10. CHEMÈRE	



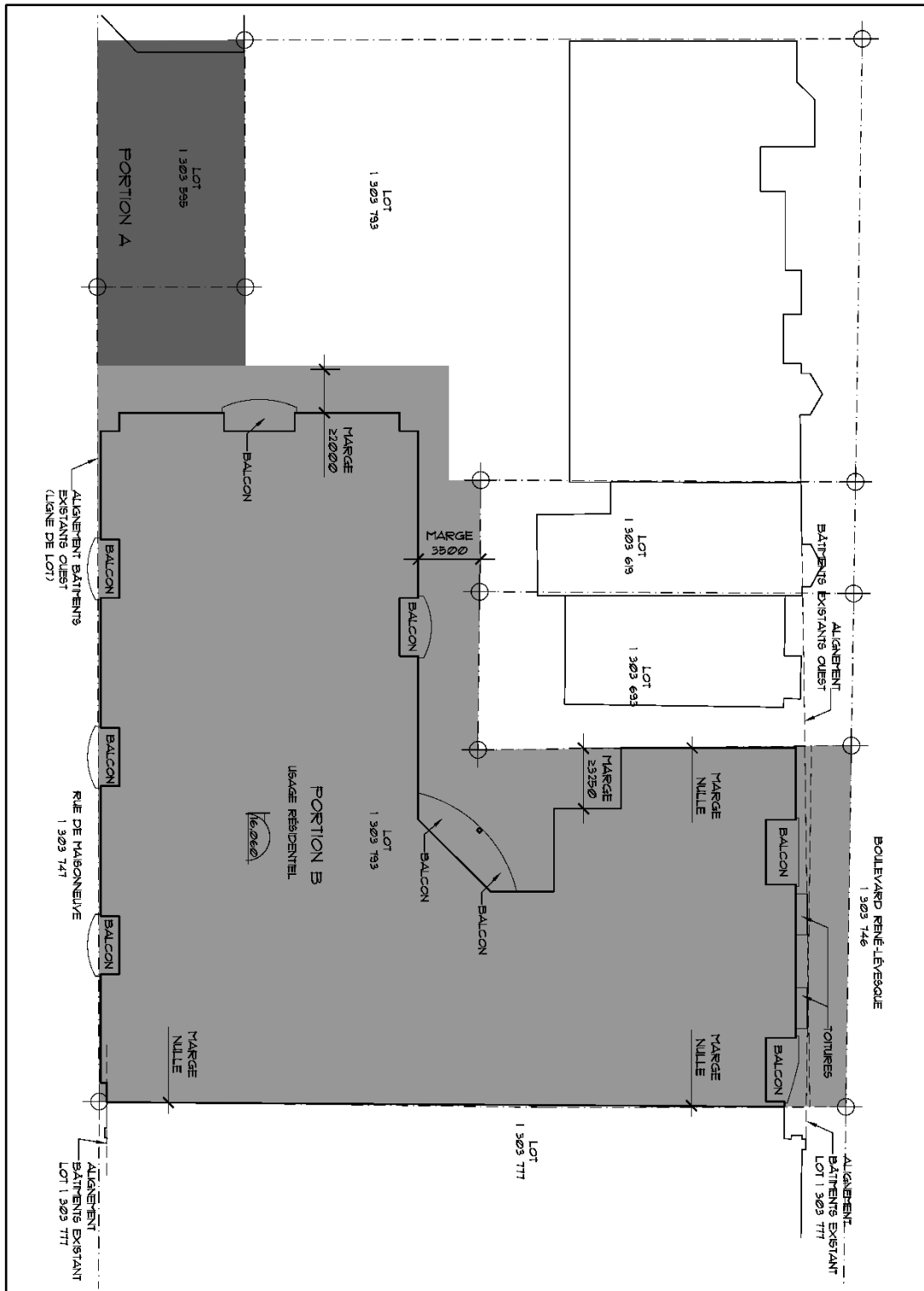
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 148 de Maitland	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier no	
03-891	
Architecte	
L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel: (514) 961-1711 Québec (Québec) G1K 3W2 - Fax: (514) 961-1712 www.esarchitectes.com	
Titre	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2	
Echelle	
1:200	
Date	
26 mai 2004	
Notes	
L'interprète graphique est tenu de vérifier toutes les dimensions de ce plan et de s'assurer qu'elles sont conformes aux données et aux spécifications indiquées sur les plans et les documents de référence. Toute erreur ou omission est de la responsabilité de l'architecte. Les dimensions indiquées sur les plans et les documents de référence ont priorité sur les dimensions indiquées sur ce plan.	
Étages	
APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité	
Scalau	
Agréé par	
A. BÉGIN	
Date	
8/13	

ANNEXE VI

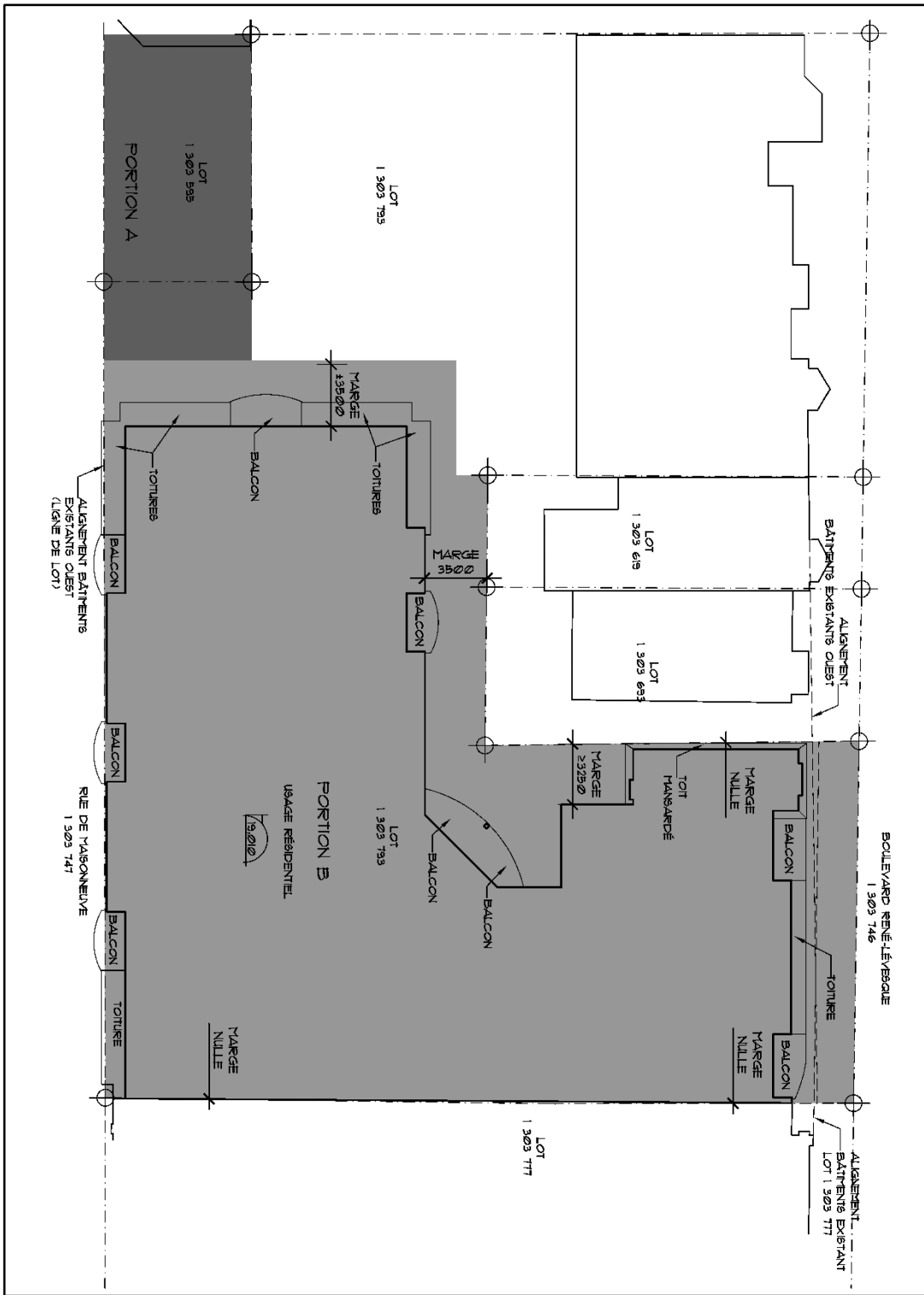
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	
Site 138 de Maisonneuve	
Type de bâtiment	
HABITATION MULTIFAMILIAIRE	
Dossier n° 03-891	
Architecte	
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (514) 393-3366 Fax (514) 393-3366 E-mail: info@jeancote.com	
Titre	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes	
L'ingénieur géométrique certifie ce plan de construction pour correspondre au plan de dessin. Toute erreur ou omission de ce plan est signalée au propriétaire et n'est pas la responsabilité de l'ingénieur géométrique. Aucune déduction ne sera faite résultant d'un examen sur les dessins.	
Eligé	
APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité	
Scalpa	
Exécuté par	9
Corrigé par	13
Dessiné par	A. CHEMNERET



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

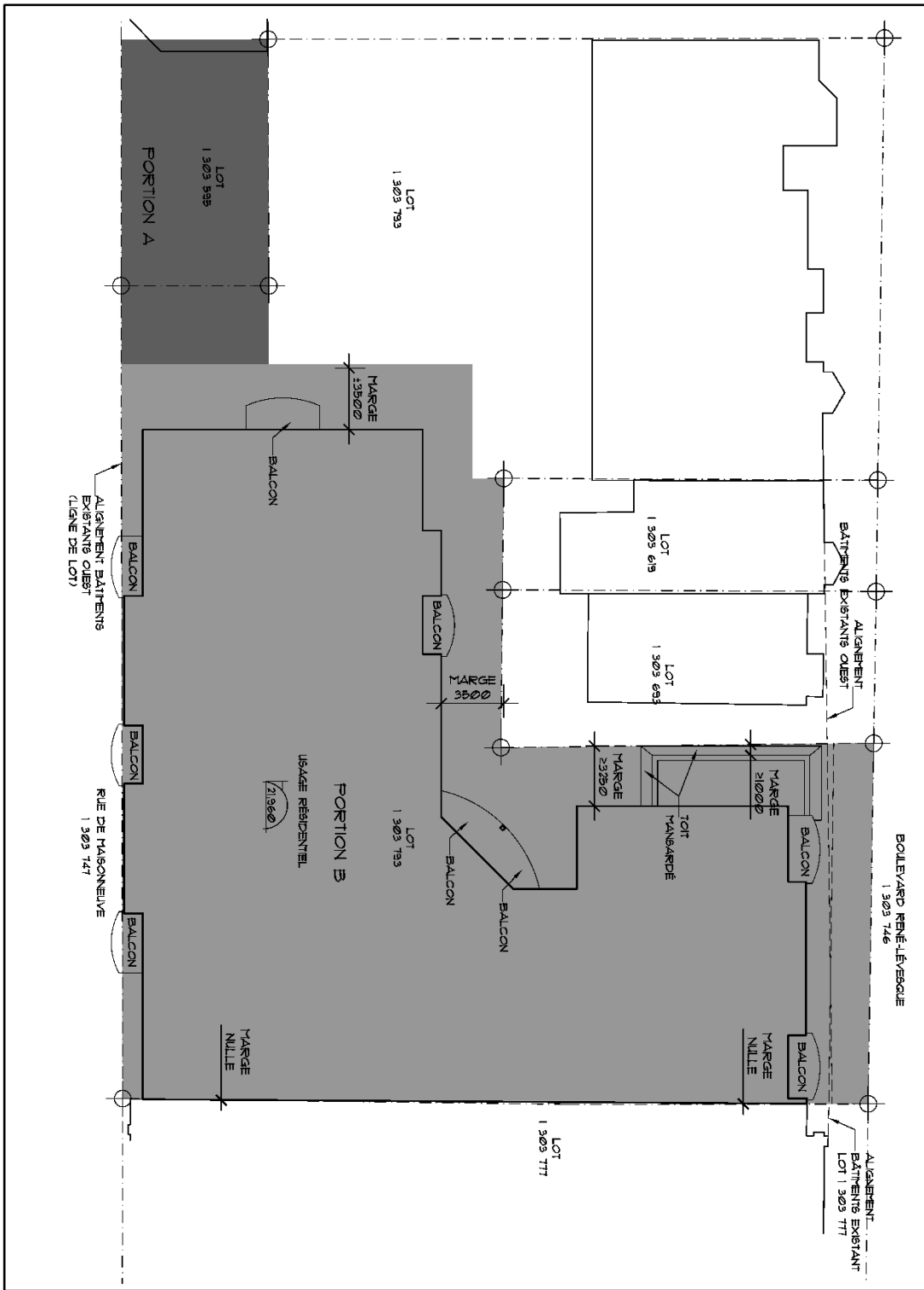
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	État 130 de Maisonneuve
Site	1303 793, 1303 777, 1303 619, 1303 693, 1303 599, 1303 589
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Dossier n°	03-891
Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS.	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
NOTA L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des bâtiments existants avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et à l'architecte. Le propriétaire est responsable de la vérification des dimensions des lots et des bâtiments existants. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et à l'architecte. Le propriétaire est responsable de la vérification des dimensions des lots et des bâtiments existants.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécifications Spécifications	
Scale Scale	
PROJET A. CÔTÉ G. BOULCQ D. CHÉRENIÈRE A. CHÉRENIÈRE	PROJET 10 13



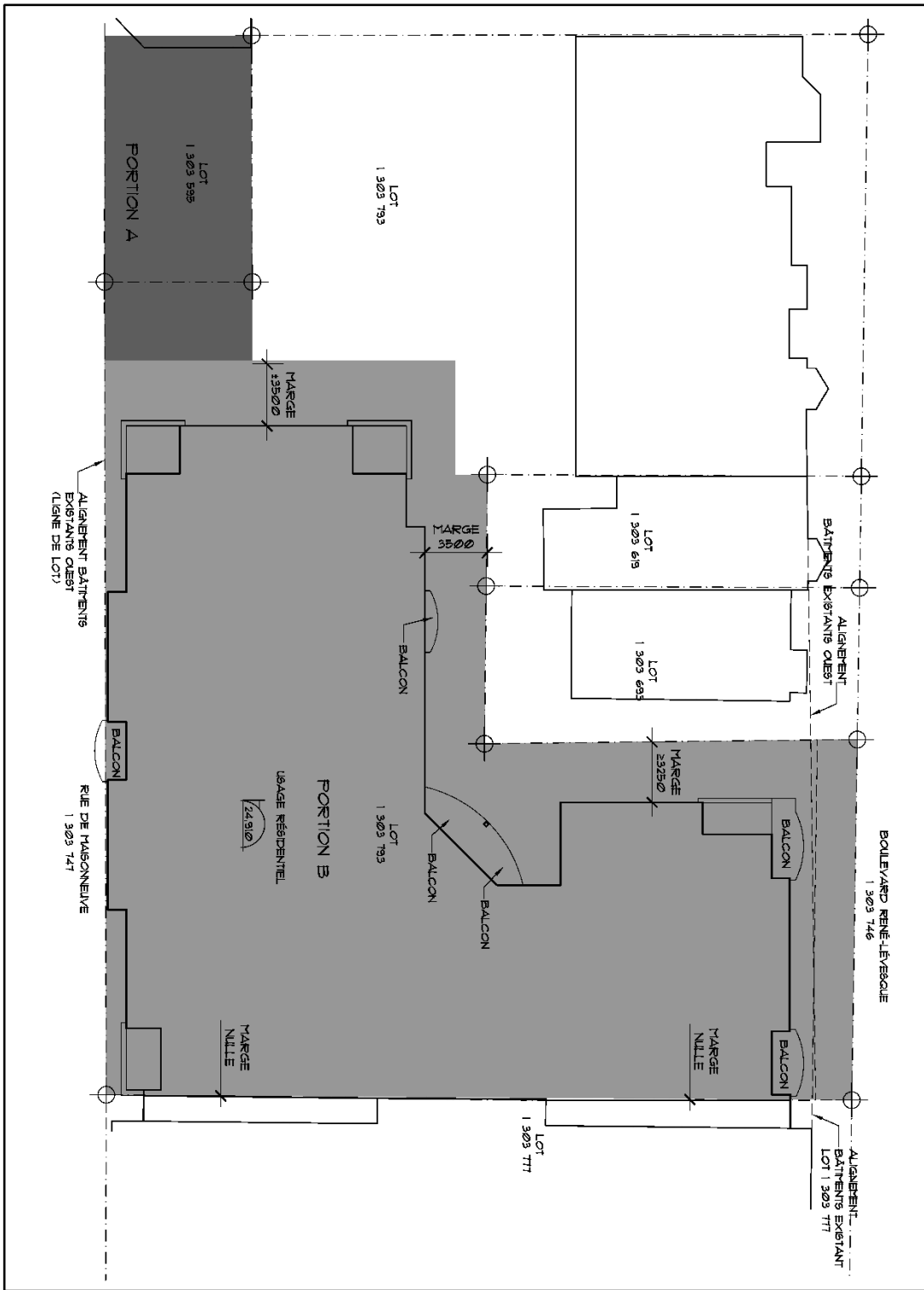
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Multirésidentielle Dossier n° 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Téléphone: (514) 381-1111 Télécopieur: (514) 381-1112 Courriel: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification au plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître de l'ouvrage. Aucune érection de travaux ne sera autorisée sans la permission écrite de la Ville de Québec.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Statuts 1113	
Architecte J. CÔTE	Échelle 1/200
Conçu par O. BOULOUX	Dessiné par A. CHEMINEVERT
11	13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

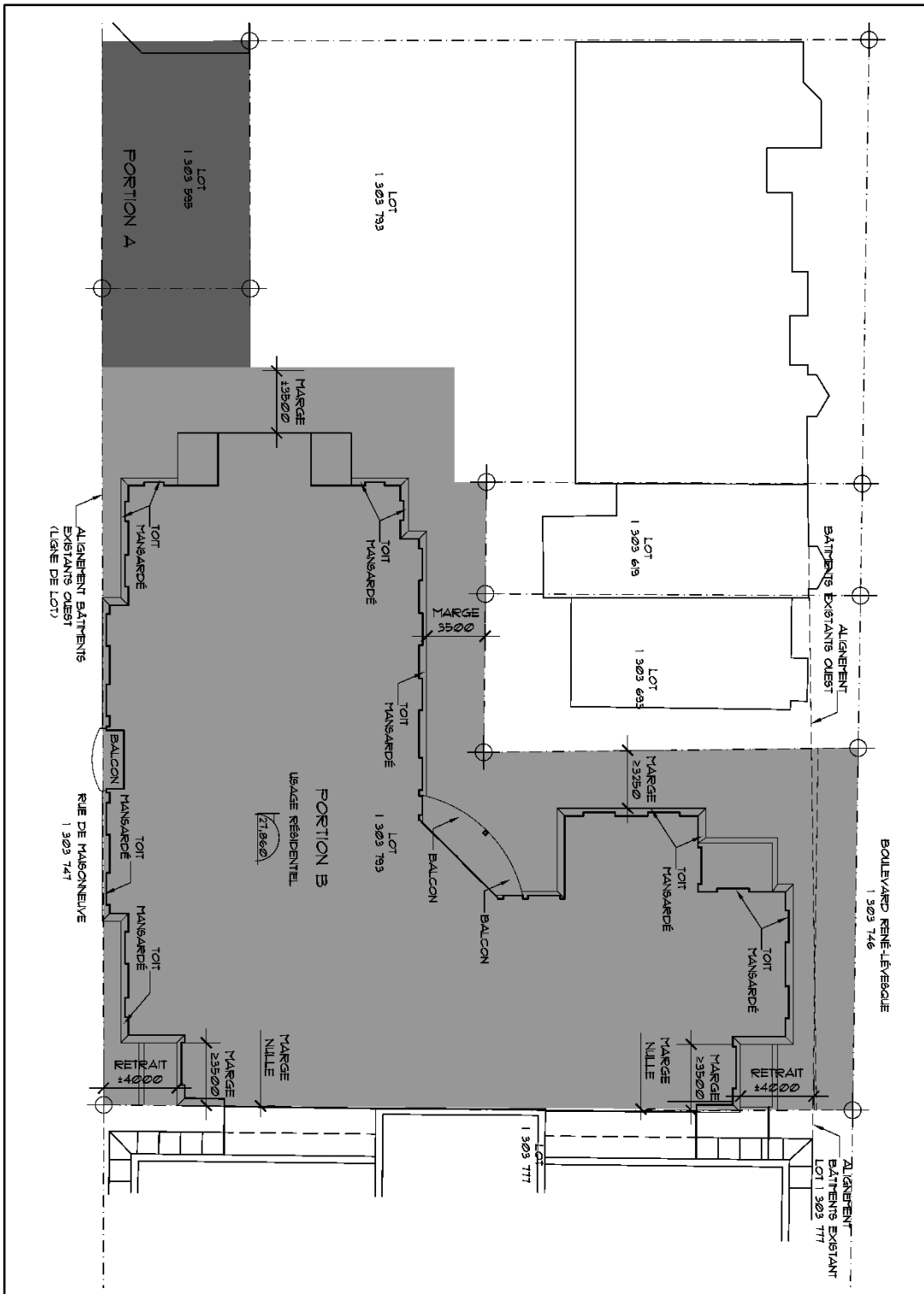
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Mairie de Maisonneuve Direction Multirésidentielle Dossier n° 03-851	
Type de bâtiment BÂTIMENT MULTIRÉSIDENTIEL Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@lascote.com	
CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. JEAN B. CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@consultantsenarchitecte.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6	
Échelle : 1/200 Date : 26 mai 2004	
NOTES 1. Vérifier les dimensions indiquées sur les plans et les spécifications des matériaux et des finitions. 2. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 3. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 4. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 5. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 6. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 7. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 8. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 9. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 10. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 11. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 12. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 13. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité Grade	
Approuvé par A. CHEMINEY	



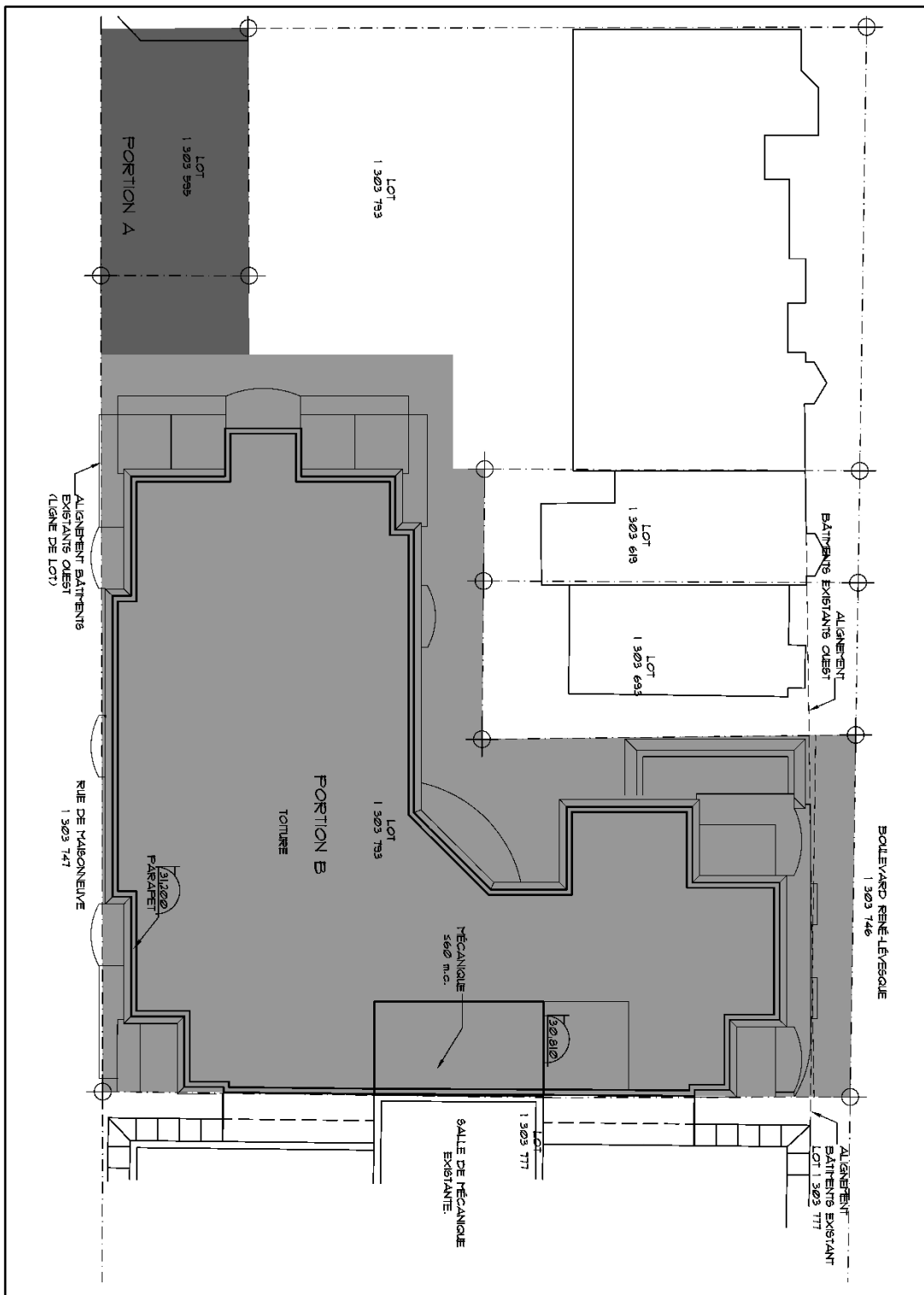
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET

LES TERRASSES MAISONNEUVE

Propriétaire

Site 130 de Maisonneuve

Québec

Type de bâtiment

HABITATION MULTIFAMILIALE

Doc/Ann. n°

03-891

ARCHITECTURE

L'ES ARCHITECTES

JEAN CÔTE & ASS.

171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W5

Tél. (418) 596-8888 Fax. (418) 596-8889

É-mail: info@lesarchitectes.com

Titre

PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT

Echelle

1/200

Date

26 mai 2004

NOTES

L'interprétation graphique est tenue de l'architecte et ne constitue pas un contrat. Toute erreur ou omission de ce plan est de la responsabilité exclusive du client. Toute modification doit être faite par écrit et signée par l'architecte et le client. Toute modification de ce plan sera faite sous la responsabilité exclusive du client. Toute modification de ce plan sera faite sous la responsabilité exclusive du client.

Étape

APPROBATION A LA VILLE

Spécialité

Scale

Échelle	1/200
Date	26 mai 2004
Titre	PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT
Architecte	L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W5 Tél. (418) 596-8888 Fax. (418) 596-8889 É-mail: info@lesarchitectes.com
Propriétaire	LES TERRASSES MAISONNEUVE
Site	130 de Maisonneuve Québec
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann. n°	03-891
Échelle	1/200
Date	26 mai 2004
Titre	PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT
Architecte	L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W5 Tél. (418) 596-8888 Fax. (418) 596-8889 É-mail: info@lesarchitectes.com
Propriétaire	LES TERRASSES MAISONNEUVE
Site	130 de Maisonneuve Québec
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann. n°	03-891
Échelle	1/200
Date	26 mai 2004
Titre	PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT
Architecte	L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 3W5 Tél. (418) 596-8888 Fax. (418) 596-8889 É-mail: info@lesarchitectes.com
Propriétaire	LES TERRASSES MAISONNEUVE
Site	130 de Maisonneuve Québec
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann. n°	03-891

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M

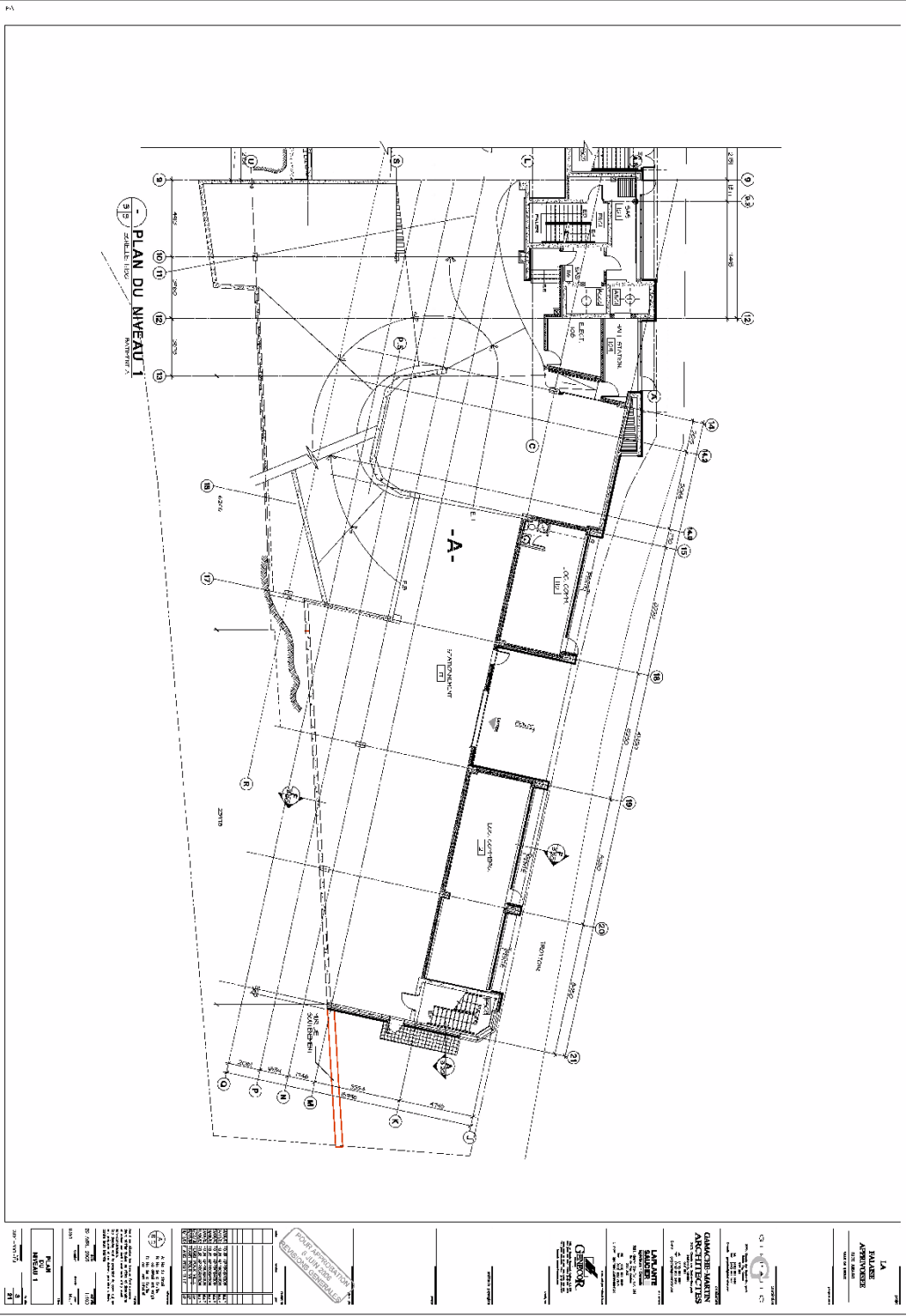
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



<p>PROJET: ...</p> <p>DATE: ...</p>		<p>PROJET: ...</p> <p>DATE: ...</p>
<p>PROJET: ...</p> <p>DATE: ...</p>		
<p>PROJET: ...</p> <p>DATE: ...</p>		

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D

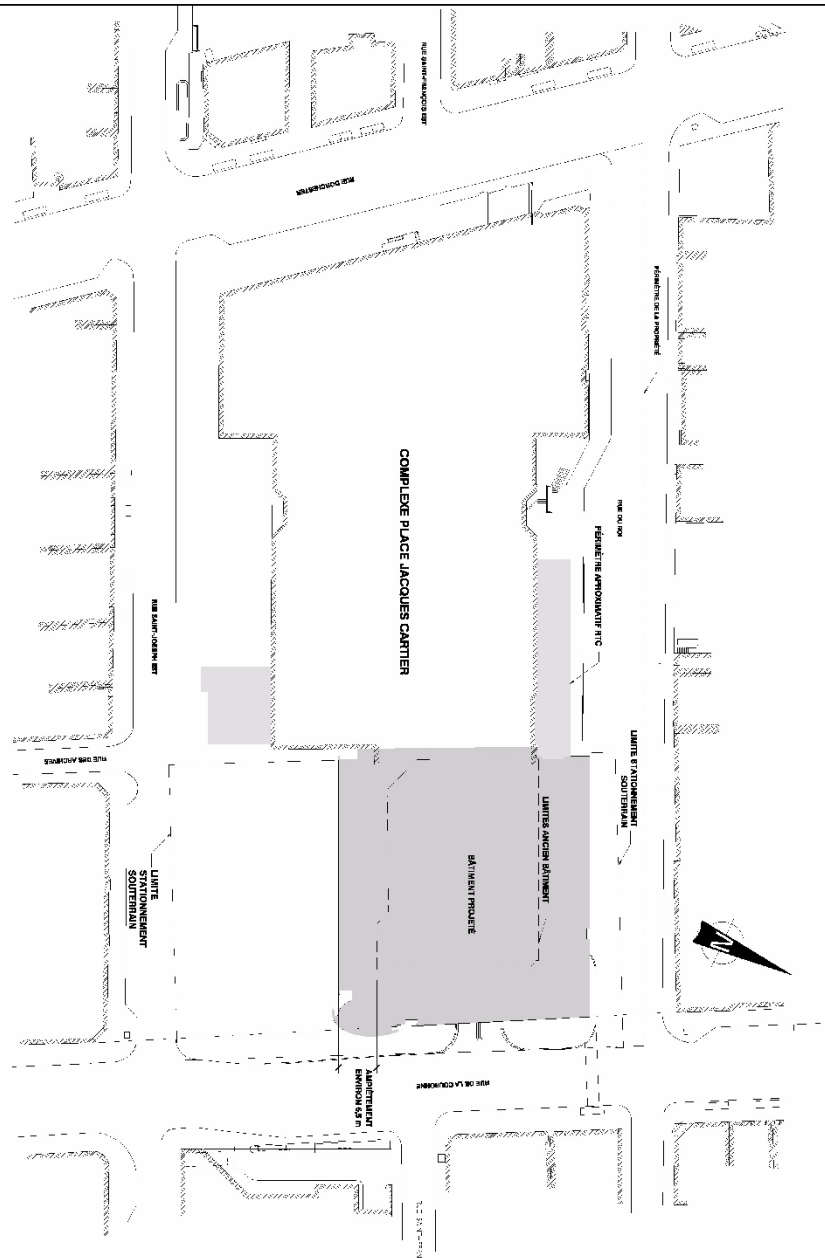
Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN D'IMPLANTATION
A1 ECH: 1/500

STGM
55, rue St-Joseph
Québec, QC H1S 1R2
Téléphone : 418 336 3226
Téléfax : 418 336 3225
www.stgm.qc.ca

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs rideaux et volets bois.

La hauteur maximale autorisée pour des poteaux squeletriques sur les lots vides comprend à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bibliothèque, compris à 2,5 mètres +/- (niveau géodésique), ce qui réduit le hauteur du bâtiment à 65,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclure les appuis des poteaux de 10 mètres.

NO	REVISIONS	DATE	PREPARE	REVISE
1	REVISED	11-27-07	JACQUES-CARTIER	JACQUES-CARTIER
2	REVISED	11-27-07	JACQUES-CARTIER	JACQUES-CARTIER
3	REVISED	11-27-07	JACQUES-CARTIER	JACQUES-CARTIER
4	REVISED	11-27-07	JACQUES-CARTIER	JACQUES-CARTIER

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL, RUE ST-JOSEPH QUÉBEC (ZONE OMBRAGÉE)

NICHIL DÉPOSÉ
CITÉRIEL AUCUN

813 285

1300

2006-11-07

A1

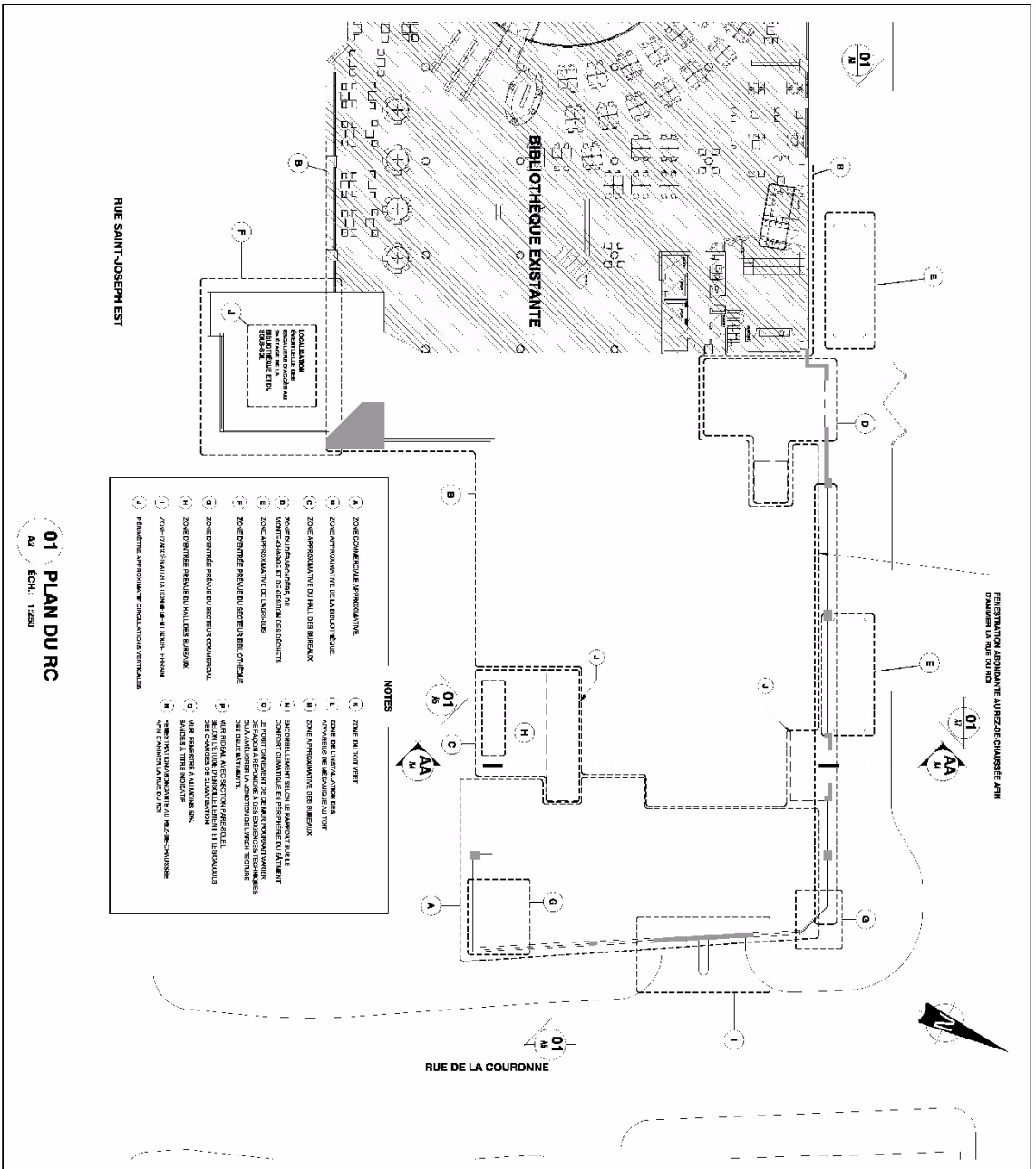
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



01 PLAN DU RC
 ÉCH. : 1/250

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROUVÉE
 - 2. ZONE EN VOIE D'ÊTRE
 - 3. ZONE DE L'URBANISME EN TRANSITION
 - 4. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU DENSE
 - 5. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 6. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 7. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 8. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 9. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 10. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 11. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 12. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 13. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 14. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 15. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 16. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 17. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 18. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 19. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 20. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 21. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 22. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 23. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 24. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 25. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 26. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 27. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 28. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 29. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 30. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 31. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 32. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 33. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 34. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 35. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 36. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 37. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 38. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 39. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 40. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 41. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 42. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 43. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 44. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 45. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 46. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 47. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 48. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 49. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 50. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 51. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 52. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 53. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 54. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 55. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 56. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 57. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 58. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 59. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 60. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 61. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 62. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 63. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 64. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 65. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 66. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 67. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 68. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 69. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 70. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 71. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 72. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 73. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 74. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 75. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 76. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 77. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 78. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 79. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 80. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 81. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 82. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 83. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 84. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 85. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 86. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 87. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 88. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 89. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 90. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 91. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 92. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 93. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 94. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 95. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 96. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 97. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 98. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 99. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ
 - 100. ZONE D'APPARTIEMENTS DENSÉ

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

FORMAT RÉDUIT

RÉVISIONS	
1	07/07/2017
2	10/07/2017
3	16/07/2017
4	16/07/2017
5	16/07/2017
6	16/07/2017
7	16/07/2017
8	16/07/2017
9	16/07/2017
10	16/07/2017
11	16/07/2017
12	16/07/2017
13	16/07/2017
14	16/07/2017
15	16/07/2017
16	16/07/2017
17	16/07/2017
18	16/07/2017
19	16/07/2017
20	16/07/2017
21	16/07/2017
22	16/07/2017
23	16/07/2017
24	16/07/2017
25	16/07/2017
26	16/07/2017
27	16/07/2017
28	16/07/2017
29	16/07/2017
30	16/07/2017
31	16/07/2017
32	16/07/2017
33	16/07/2017
34	16/07/2017
35	16/07/2017
36	16/07/2017
37	16/07/2017
38	16/07/2017
39	16/07/2017
40	16/07/2017
41	16/07/2017
42	16/07/2017
43	16/07/2017
44	16/07/2017
45	16/07/2017
46	16/07/2017
47	16/07/2017
48	16/07/2017
49	16/07/2017
50	16/07/2017
51	16/07/2017
52	16/07/2017
53	16/07/2017
54	16/07/2017
55	16/07/2017
56	16/07/2017
57	16/07/2017
58	16/07/2017
59	16/07/2017
60	16/07/2017
61	16/07/2017
62	16/07/2017
63	16/07/2017
64	16/07/2017
65	16/07/2017
66	16/07/2017
67	16/07/2017
68	16/07/2017
69	16/07/2017
70	16/07/2017
71	16/07/2017
72	16/07/2017
73	16/07/2017
74	16/07/2017
75	16/07/2017
76	16/07/2017
77	16/07/2017
78	16/07/2017
79	16/07/2017
80	16/07/2017
81	16/07/2017
82	16/07/2017
83	16/07/2017
84	16/07/2017
85	16/07/2017
86	16/07/2017
87	16/07/2017
88	16/07/2017
89	16/07/2017
90	16/07/2017
91	16/07/2017
92	16/07/2017
93	16/07/2017
94	16/07/2017
95	16/07/2017
96	16/07/2017
97	16/07/2017
98	16/07/2017
99	16/07/2017
100	16/07/2017

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais toujours et respectueux.

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 333 8888
 Télécopieur : 418 333 8889
 Fax : 418 333 8890
 E-mail : info@stgm.com

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

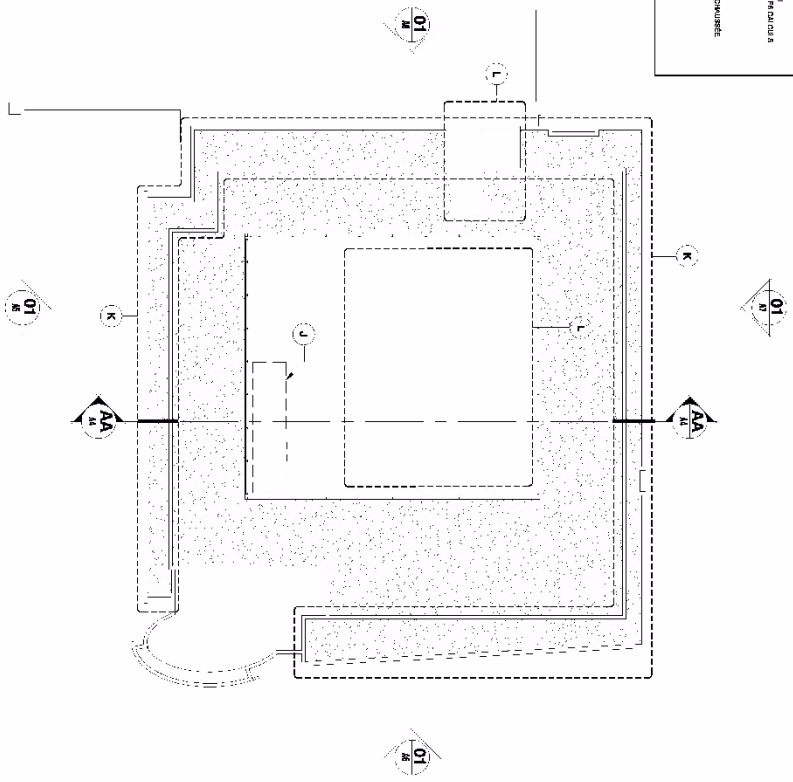


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - C ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - D ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - F ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - G ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - H ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - I ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - J ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - K ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - L ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - M ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - N ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - O ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - P ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - Q ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - R ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - S ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - T ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - U ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - V ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - W ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - X ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - Y ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT
 - Z ZONE APPROPRIATIVE DE LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBILITÉ DE RESSOURCES EN TOIT



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue de la République
Montréal, Québec H3A 2Z4
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des panneaux photovoltaïques sur les toits vitrés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du nez de corniche de la bâtisse, ce qui équivaut à une hauteur de 3,5 mètres au-dessus du niveau du toit. Les équipements de montage doivent être conçus pour résister à l'utilisation de matériaux nobles et durables, mais légers et respectueux.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET
2	2008-11-17	PROJET
3	2008-11-17	PROJET
4	2008-11-17	PROJET
5	2008-11-17	PROJET
6	2008-11-17	PROJET
7	2008-11-17	PROJET
8	2008-11-17	PROJET
9	2008-11-17	PROJET
10	2008-11-17	PROJET
11	2008-11-17	PROJET
12	2008-11-17	PROJET
13	2008-11-17	PROJET
14	2008-11-17	PROJET
15	2008-11-17	PROJET
16	2008-11-17	PROJET
17	2008-11-17	PROJET
18	2008-11-17	PROJET
19	2008-11-17	PROJET
20	2008-11-17	PROJET
21	2008-11-17	PROJET
22	2008-11-17	PROJET
23	2008-11-17	PROJET
24	2008-11-17	PROJET
25	2008-11-17	PROJET
26	2008-11-17	PROJET
27	2008-11-17	PROJET
28	2008-11-17	PROJET
29	2008-11-17	PROJET
30	2008-11-17	PROJET
31	2008-11-17	PROJET
32	2008-11-17	PROJET
33	2008-11-17	PROJET
34	2008-11-17	PROJET
35	2008-11-17	PROJET
36	2008-11-17	PROJET
37	2008-11-17	PROJET
38	2008-11-17	PROJET
39	2008-11-17	PROJET
40	2008-11-17	PROJET
41	2008-11-17	PROJET
42	2008-11-17	PROJET
43	2008-11-17	PROJET
44	2008-11-17	PROJET
45	2008-11-17	PROJET
46	2008-11-17	PROJET
47	2008-11-17	PROJET
48	2008-11-17	PROJET
49	2008-11-17	PROJET
50	2008-11-17	PROJET

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2008-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT



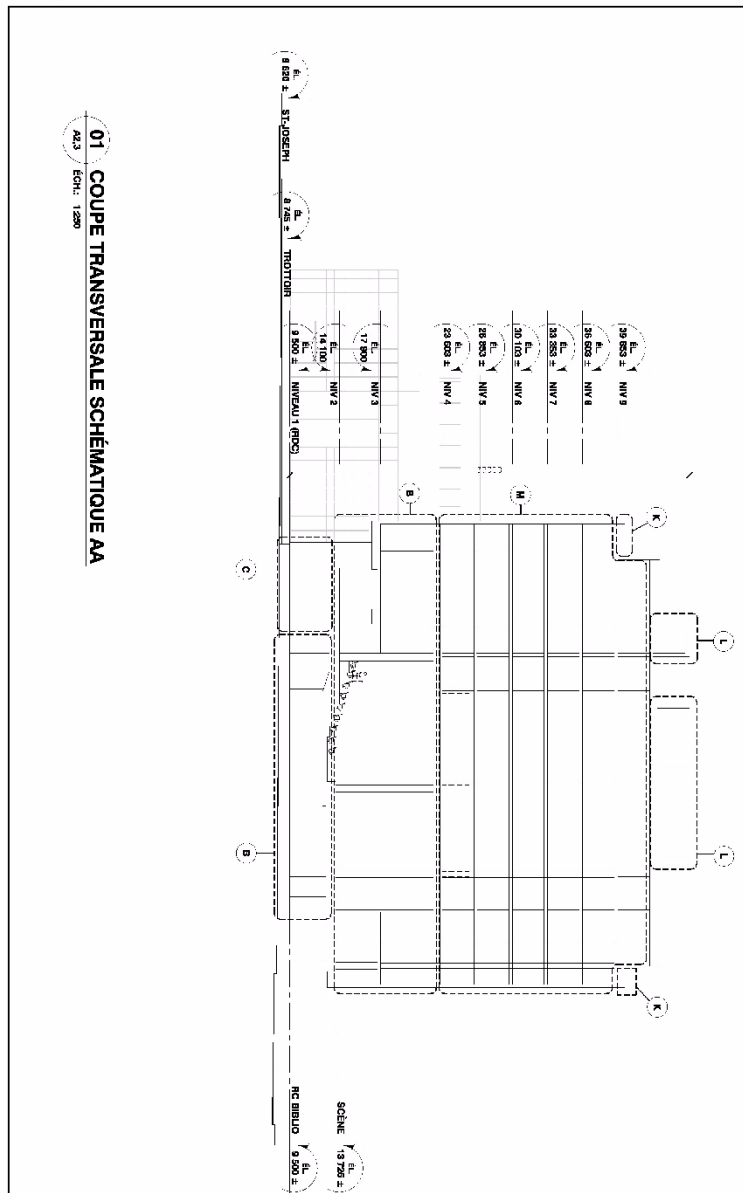
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.
 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE LA BIEN-ÊTRE.



01 COUPE TRANSVERSALE SCHEMATIQUE AA
 A3.3
 ÉCH. 1:200

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

FORMAT RÉDUIT

NO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
2	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
3	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
4	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
5	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
6	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
7	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
8	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
9	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
10	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
11	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
12	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
13	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
14	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
15	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
16	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
17	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
18	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
19	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
20	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
21	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
22	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
23	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
24	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
25	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
26	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
27	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
28	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
29	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
30	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
31	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
32	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
33	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
34	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
35	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
36	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
37	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
38	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
39	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
40	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
41	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
42	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
43	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
44	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
45	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
46	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
47	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
48	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
49	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
50	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
51	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
52	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
53	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
54	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
55	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
56	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
57	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
58	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
59	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
60	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
61	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
62	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
63	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
64	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
65	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
66	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
67	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
68	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
69	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
70	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
71	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
72	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
73	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
74	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
75	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
76	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
77	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
78	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
79	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
80	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
81	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
82	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
83	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
84	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
85	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
86	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
87	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
88	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
89	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
90	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
91	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
92	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
93	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
94	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
95	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
96	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
97	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
98	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
99	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²
100	PLANCHER DE CIMENT	1	M ²

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 27 mètres au-dessus du niveau +1 (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +1 (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa dalle.

Utilisateur de planches maillées et d'armatures maillées et préfabriquées.

STGM

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100
 QUÉBEC (QC) G1R 5R5
 Téléphone: 514 381-1111
 Télécopieur: 514 381-1112
 Courriel: info@stgm.com

33, LA RUE DU QUÉBEC
 QUÉBEC (QC) G1R 5R5
 Téléphone: 514 381-1111
 Télécopieur: 514 381-1112
 Courriel: info@stgm.com



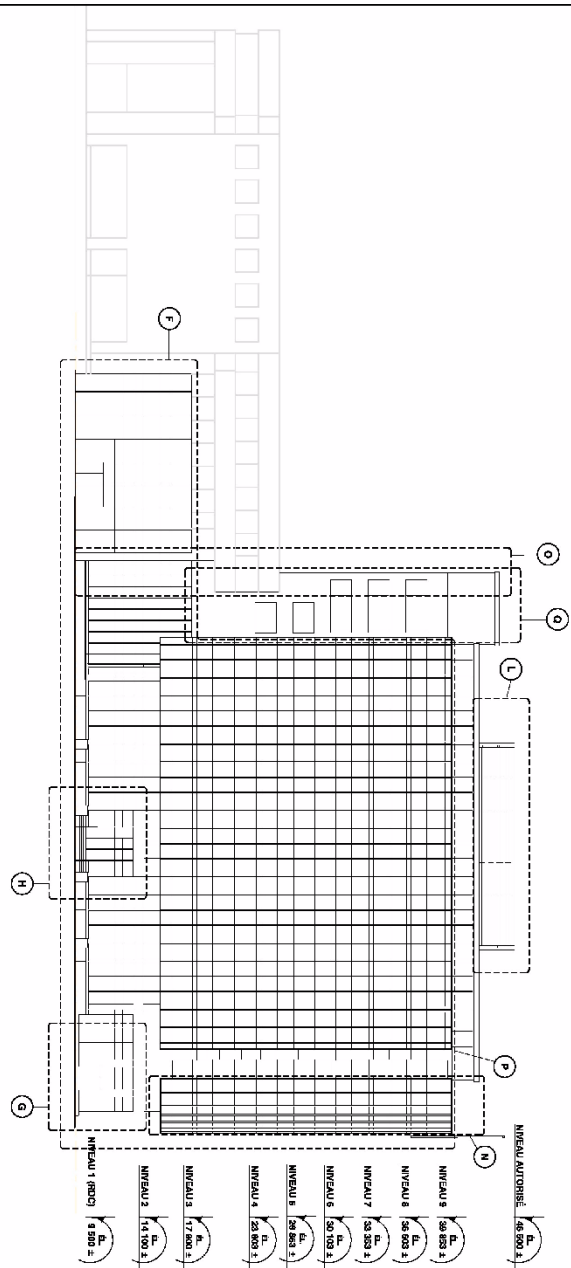
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 4 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 5 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 6 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 7 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 8 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 9 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 10 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 11 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 12 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 13 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 14 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 15 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 16 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 17 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 18 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 19 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 20 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 21 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 22 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 23 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 24 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 25 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 26 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 27 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 28 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 29 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 30 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 31 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 32 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 33 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 34 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 35 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 36 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 37 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 38 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 39 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 40 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 41 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 42 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 43 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 44 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 45 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 46 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 47 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 48 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 49 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 50 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 51 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 52 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 53 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 54 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 55 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 56 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 57 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 58 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 59 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 60 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 61 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 62 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 63 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 64 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 65 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 66 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 67 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 68 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 69 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 70 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 71 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 72 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 73 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 74 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 75 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 76 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 77 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 78 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 79 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 80 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 81 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 82 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 83 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 84 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 85 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 86 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 87 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 88 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 89 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 90 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 91 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 92 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 93 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 94 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 95 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 96 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 97 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 98 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 99 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE
 - 100 ZONE APPROXIMATIVE DE LA VILLE



1 ÉLEVATION SUD
A2.3 ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

25, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3C 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

ST-GAS, VOYAGER
Rue de la Vérité
Montréal, Québec H3C 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

Le bâtiment proposé est destiné à être utilisé comme immeuble de bureaux. Les dimensions des locaux sont conformes aux exigences du règlement de zonage. Les dimensions des locaux sont conformes aux exigences du règlement de zonage. Les dimensions des locaux sont conformes aux exigences du règlement de zonage.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs minces et transparents.

NO	DESCRIPTION	REVISIONS	DATE	PREP
1	07/05/18	DECOUPE A. A. VILLE DE QUÉBEC	06	STG
2	07/05/18	DECOUPE A. A. VILLE DE QUÉBEC	06	STG
3	07/05/18	DECOUPE A. A. VILLE DE QUÉBEC	06	STG
4	07/05/18	DECOUPE A. A. VILLE DE QUÉBEC	06	STG
5	07/05/18	DECOUPE A. A. VILLE DE QUÉBEC	06	STG

Scale : 1/50 (REV. 2)

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STATION LUMIÈRE	SL
ST-JOSEPH	1400

2008-11-07 04:08 A5



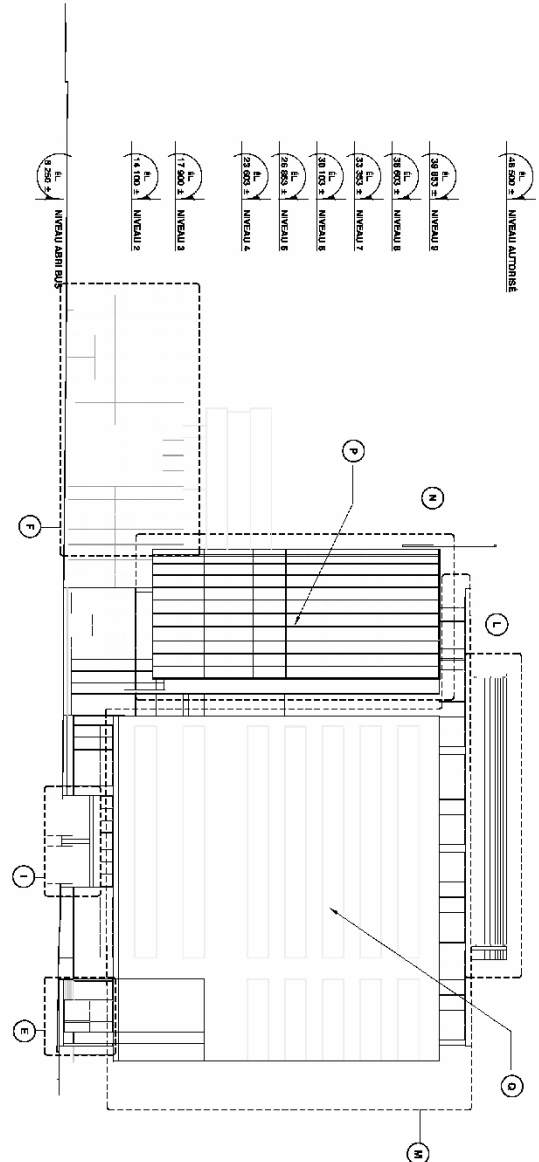
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - ② ZONE D'UNITE URBE
 - ③ ZONE DE LIMBULTATION DES ANNEES 80 ENCLAVE AU 1000
 - ④ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑤ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑥ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑦ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑧ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑨ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑩ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑪ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑫ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑬ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑭ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑮ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑯ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑰ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑱ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑲ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ⑳ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉑ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉒ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉓ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉔ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉕ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉖ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉗ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉘ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉙ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉚ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉛ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉜ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉝ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉞ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㉟ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊱ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊲ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊳ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊴ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊵ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊶ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊷ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊸ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊹ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE
 - ㊺ ZONE APPROPRIATIVE DE L'USURVIVANCE



1 ÉLEVATION EST
A2.3
ECH.: 1:250

Architecture :

STGM

25, rue St-Jean
Montréal, Québec H2Y 1K3
Téléphone : 416 927-2222
416 927-2222
416 927-2222

ST-C.A.S. VOYAGEUR
443, rue St-Jean
Montréal, Québec H2Y 1K3
Téléphone : 416 927-2222
416 927-2222
416 927-2222

Un tableau maxima autorisé pour de nouvelles conditions de rétro-construction de la charpente, comme à 3.5 mètres +/- (niveau géométrique), ce qui équivaut à hauteur du bâtiment à équipements de manutention sur le toit.

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais légers et imprimés.

REVISION	DESCRIPTION	DATE
5	07/05/14 DÉPOT A. A. VILLE, E. DE Q. J. 380	08
4	07/05/14 DÉPOT A. A. VILLE, F. DE Q. J. 380	06
3	07/05/14 DÉPOT A. A. VILLE, G. DE Q. J. 380	06
2	09/19/06 DÉPOT A. A. VILLE, E. DE Q. J. 380	06
1	09/19/06 DÉPOT A. A. VILLE, E. DE Q. J. 380	06
Nº	09/19/06	06
Aut.	09/19/06	06
Aut.	09/19/06	06

FORMAT RÉDUIT

STIMULUM	SL	1200
STIMULUM	S81 CP	1200
2004-11-07	S81-81	A6

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH
QUÉBEC



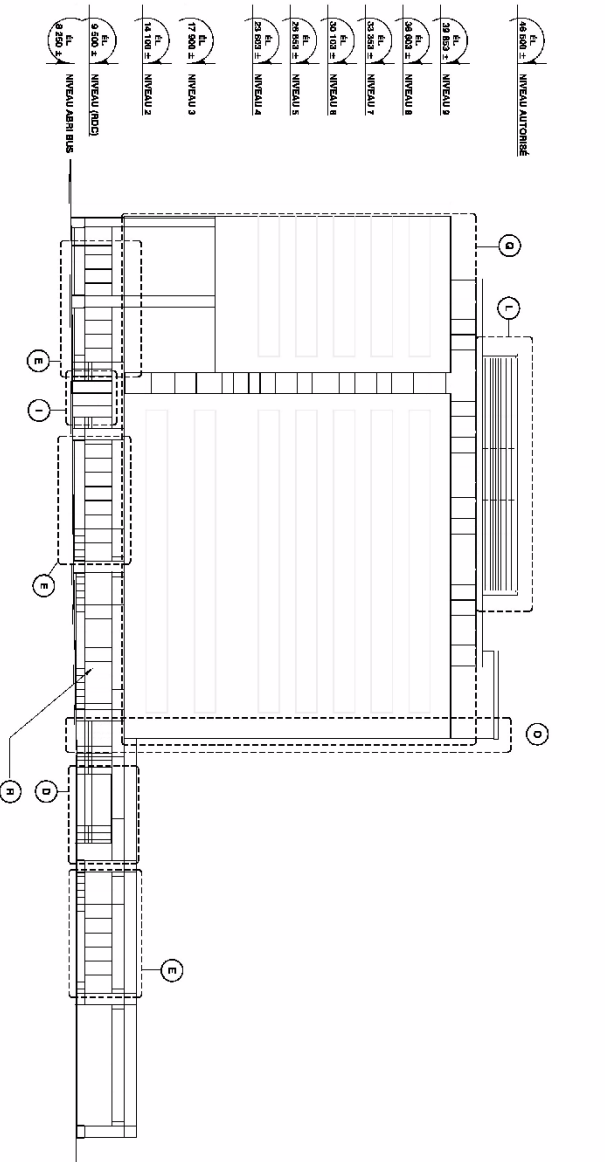
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- ① ZONE COMMERCIALE D'APPREMIATION
 - ② ZONE D'UN TERRAIN
 - ③ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ④ ZONE D'APPREMIATION DU HAUT DES BÂTIMENTS
 - ⑤ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑥ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑦ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑧ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑨ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑩ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑪ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑫ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑬ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑭ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑮ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑯ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑰ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑱ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑲ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - ⑳ ZONE D'APPREMIATION DE LA BIEN-ÊTRE



1
ELEVATION NORD
ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM
51, rue St-Jean
Montréal, Québec H2Y 2E5
439-9999
439-9999
439-9999
439-9999

La hauteur maximale autorisée pour les constructions sur ces lots est de 17 mètres au-dessus du niveau de base de la chaussée, comme à 9,2 mètres au-dessus du niveau de base de la chaussée. Les hauteurs des étages au-dessus du niveau de base de la chaussée sont indiquées sur le plan.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais flexibles et innovateurs.

REVISIONS	
5	07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE, É. DE Q. J. SEC.
4	07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE, É. DE Q. J. SEC.
3	07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE, É. DE Q. J. SEC.
2	07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE, É. DE Q. J. SEC.
1	07/05/14 DÉPÔT A. A. VILLE, É. DE Q. J. SEC.
No	04/2014
	DESCRIPTION

FORMAT RÉDUIT

ST-JOSEPH / A7	SL	1288
ST-JOSEPH / A7	SL	1288
ST-JOSEPH / A7	SL	1288

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC



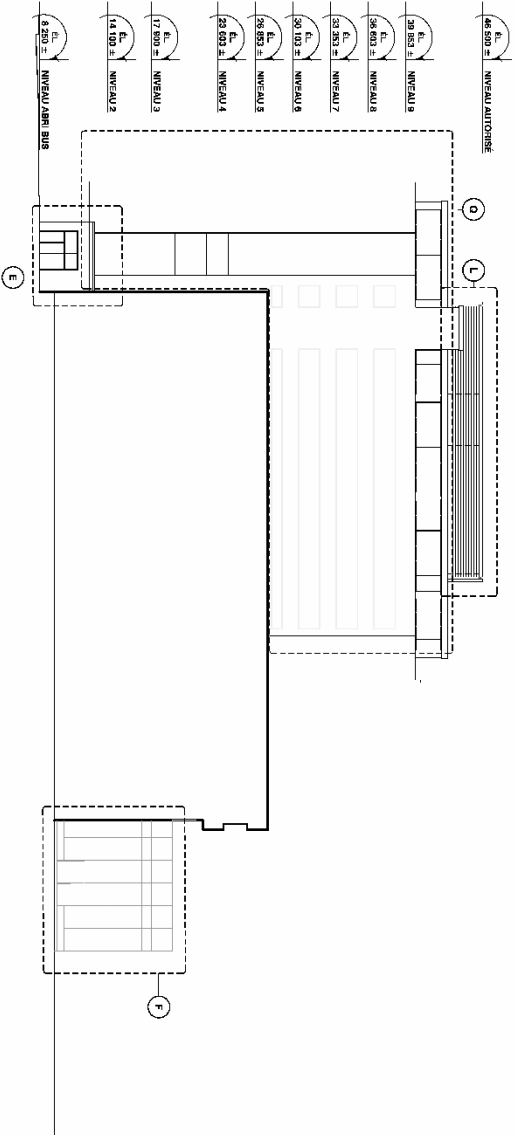
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA RÉGION D'EST
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE DU N.-O. DES BARRAGES
 - 4 ZONE D'ÉVALUATION DU MONTECHOCHE ET DES QUAIES NORD-EST
 - 5 ZONE APPROXIMATIVE DU QUAI
 - 6 ZONE D'ÉVALUATION DU MONTECHOCHE
 - 7 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 8 ZONE D'ÉVALUATION DU MONTECHOCHE
 - 9 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 10 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 11 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 12 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 13 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 14 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 15 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 16 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 17 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 18 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 19 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 20 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 21 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 22 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 23 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 24 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 25 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 26 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 27 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 28 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 29 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 30 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 31 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 32 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 33 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 34 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 35 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 36 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 37 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 38 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 39 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 40 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 41 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 42 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 43 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 44 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 45 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 46 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 47 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 48 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 49 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 50 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 51 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 52 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 53 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 54 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 55 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 56 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 57 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 58 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 59 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 60 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 61 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 62 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 63 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 64 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 65 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 66 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 67 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 68 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 69 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 70 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 71 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 72 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 73 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 74 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 75 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 76 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 77 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 78 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 79 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 80 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 81 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 82 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 83 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 84 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 85 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 86 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 87 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 88 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 89 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 90 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 91 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 92 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 93 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 94 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 95 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 96 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 97 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 98 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 99 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES
 - 100 ZONE D'ÉVALUATION DES QUAIES



1
ÉLEVATION OUEST
ÉCH. : 1 : 250

Architecture :
STGM
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 G1M 1R3
 514 381-1111
 514 381-1112
 514 381-1113
 514 381-1114

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la destination, convenu à 5,5 mètres de niveau supérieur, ce qui établit la hauteur du bâtiment à 42,5 mètres. Cette hauteur maximale est soumise à des équipements de mitigation sur le toit.
 Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs magnésiens

Stade :

No	Isol./m/m/	Description	Por
1	1562/1/1/17	3501 A LA VILLE DE QUÉBEC	S.0
2			
3	107/25/1/8	3701 A LA VILLE DE QUÉBEC	M.0
4	107/25/1/8	3501 A LA VILLE DE QUÉBEC	M.0
5	107/25/1/8	3501 A LA VILLE DE QUÉBEC	M.0

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMENI	SL
STÉPHAN LAMENI	SM CP
2008-11-17	88-380
	A8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

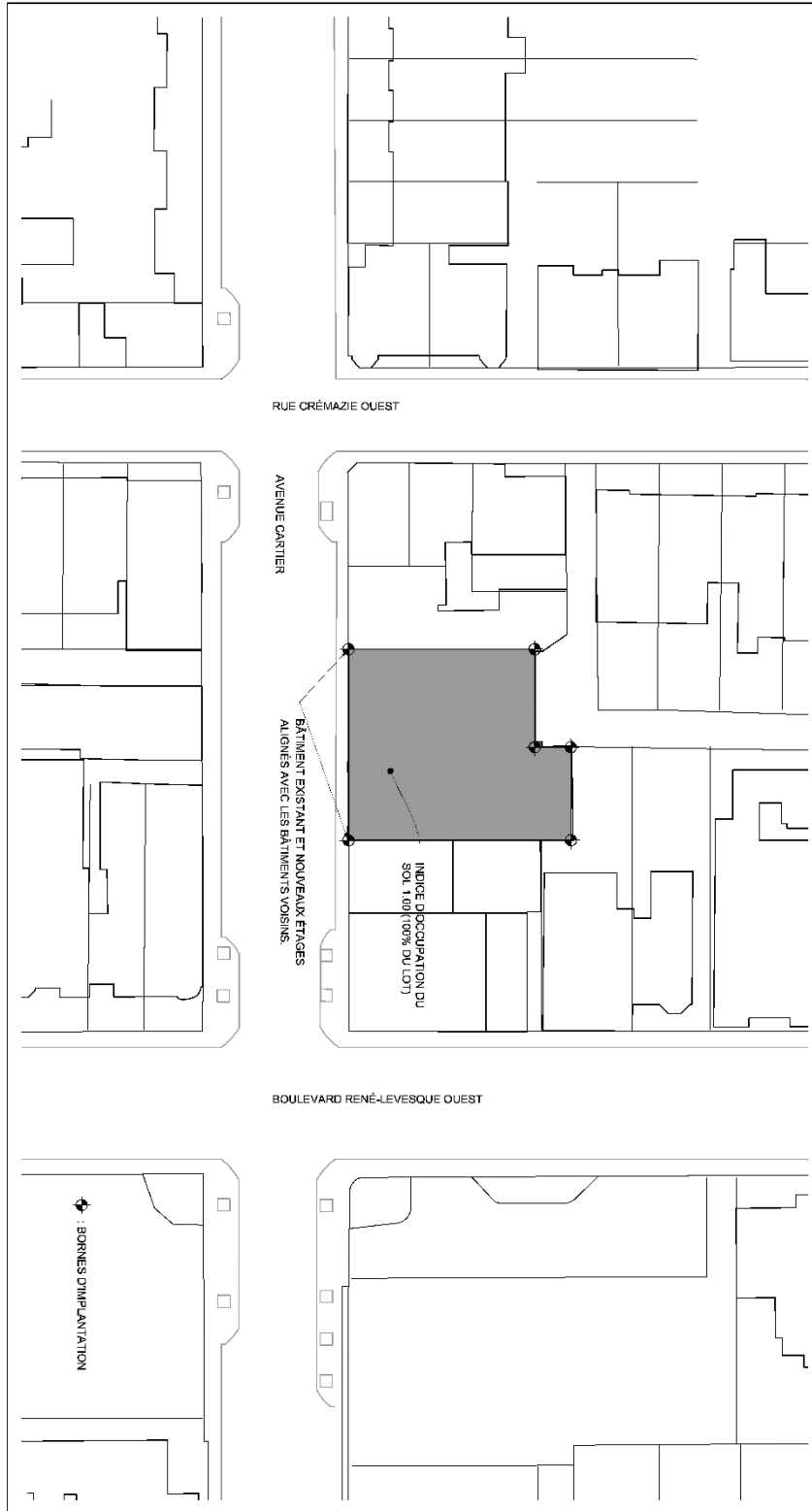
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



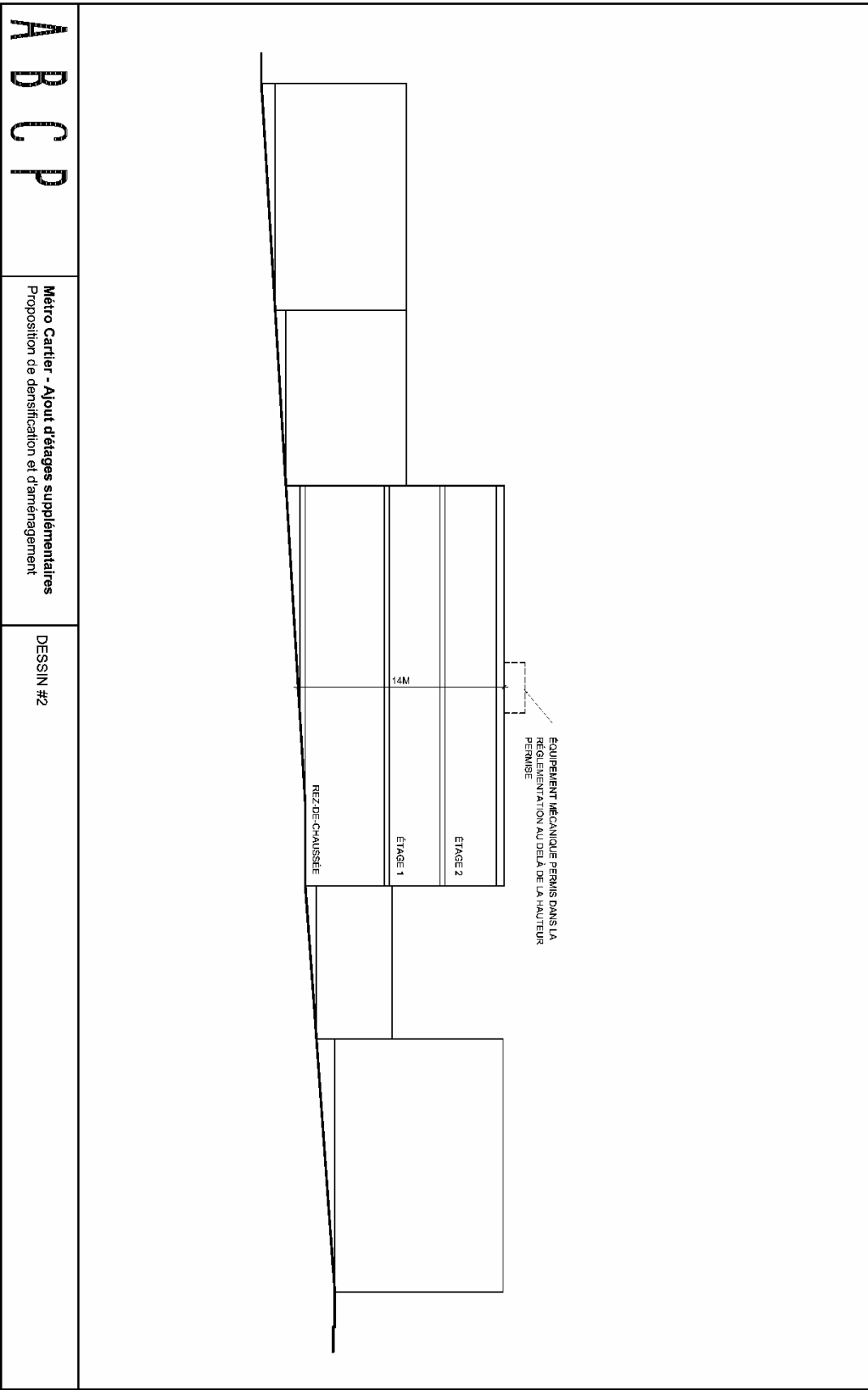
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

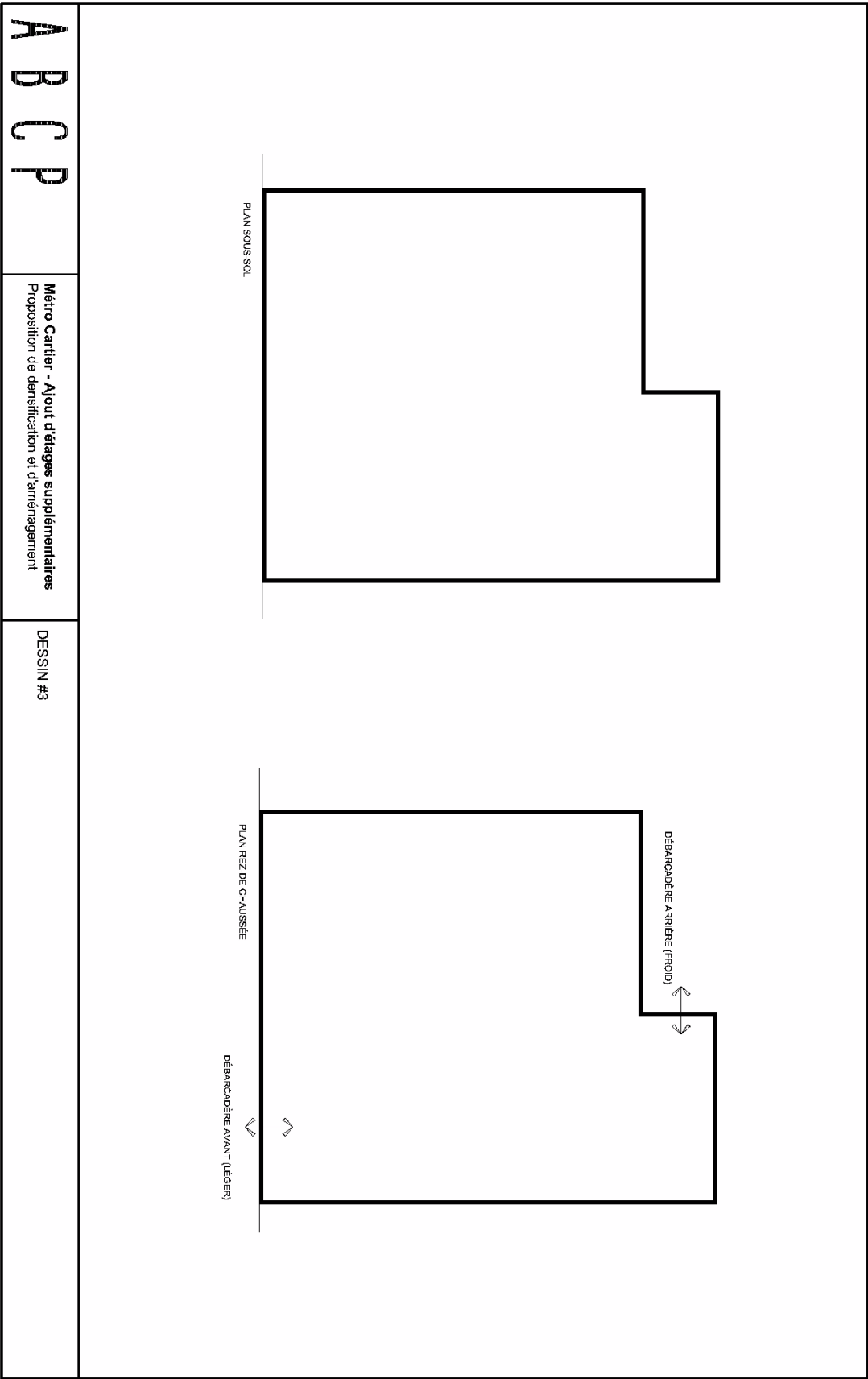
Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI

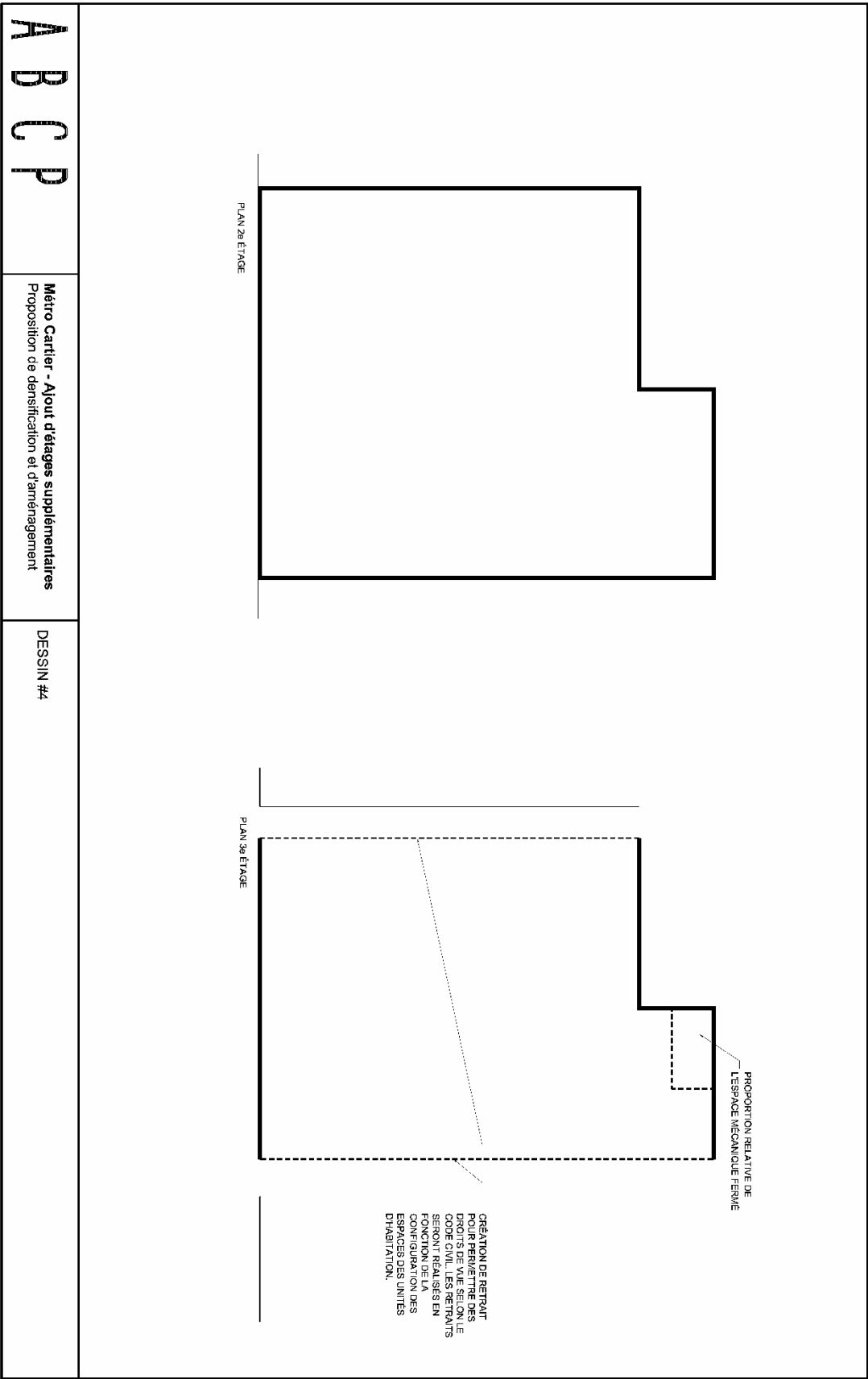
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A B C P

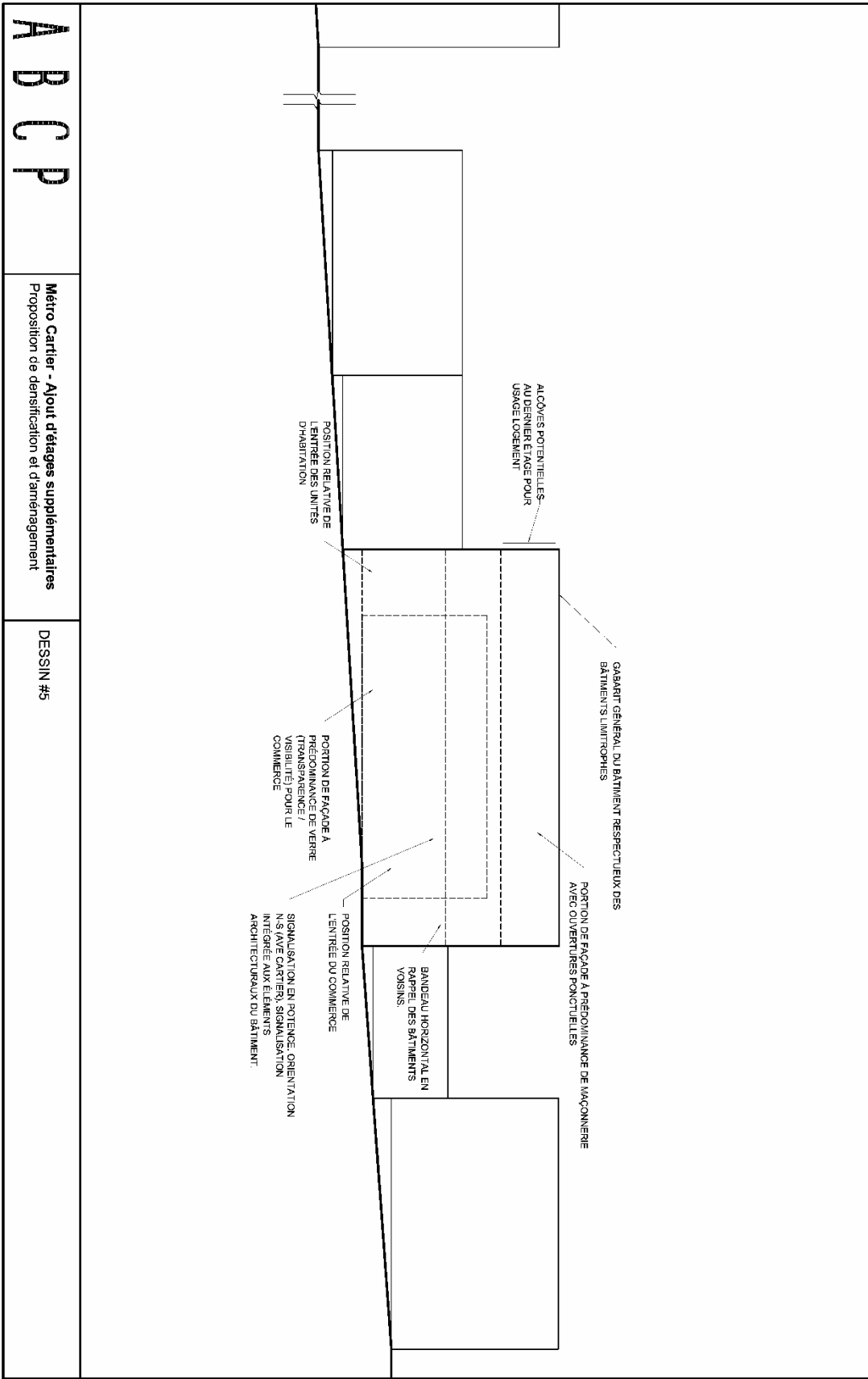
Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #4

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

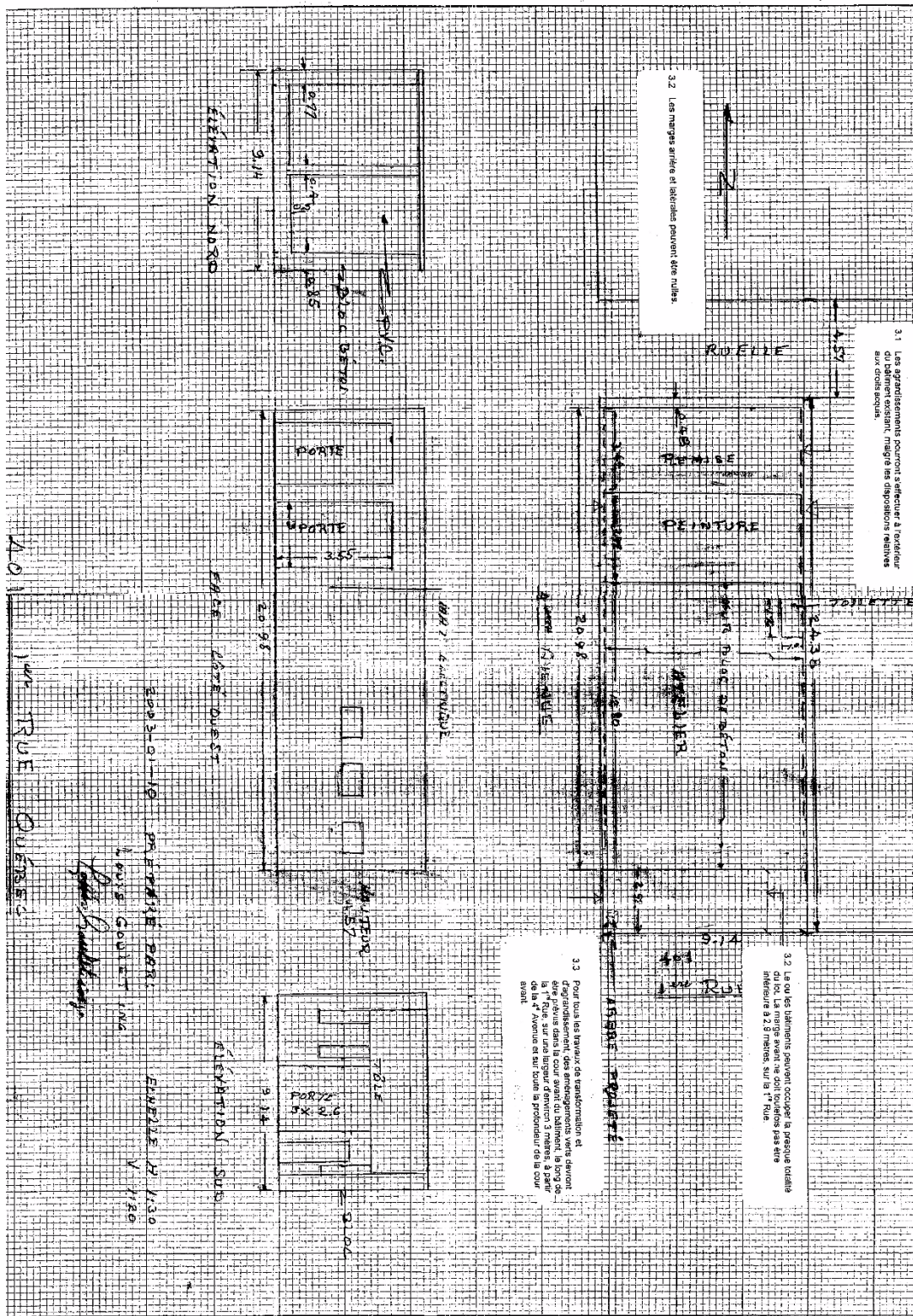
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

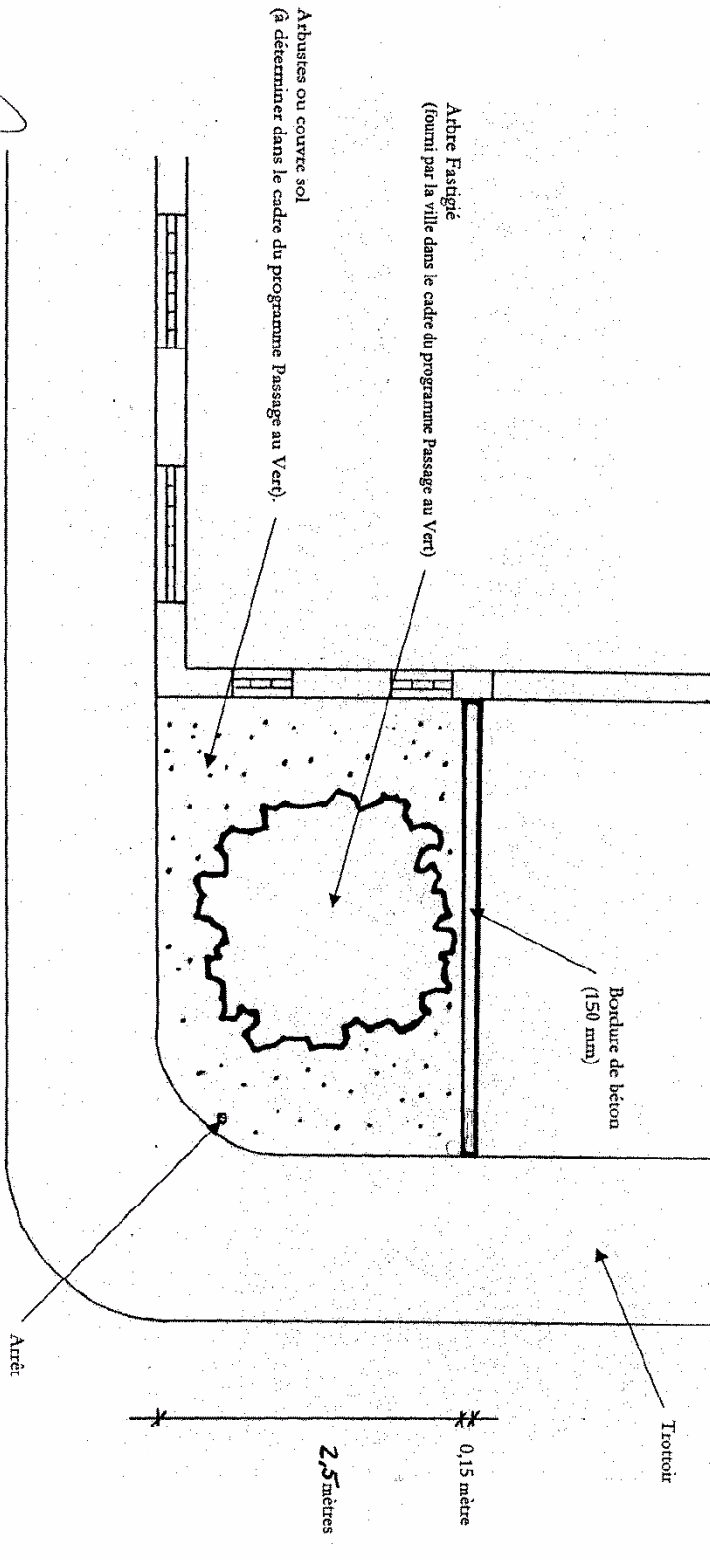
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Plan d'aménagement – 401, 1^e rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba *Mario Ghiba* Date *11 10 04*

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

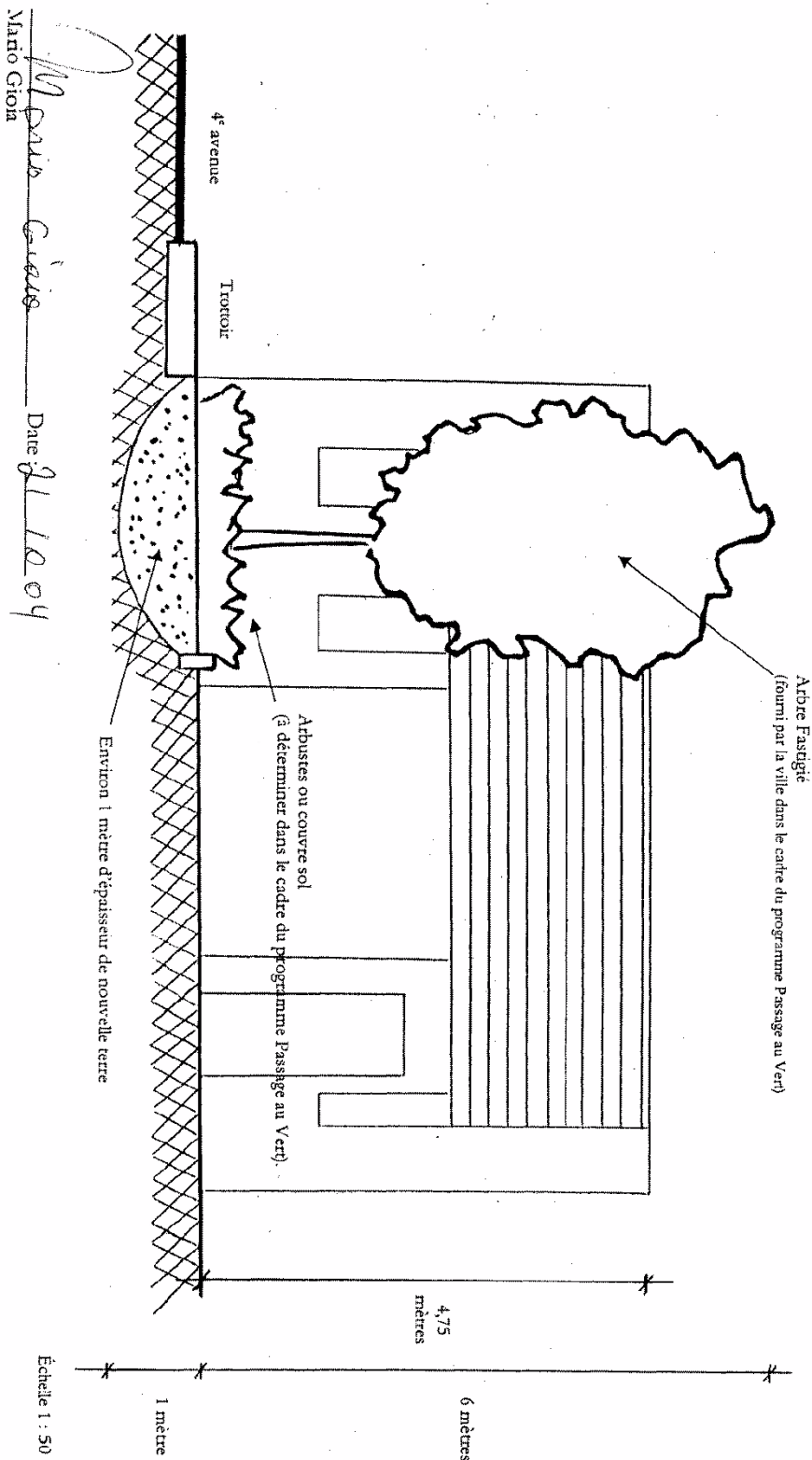
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{re} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



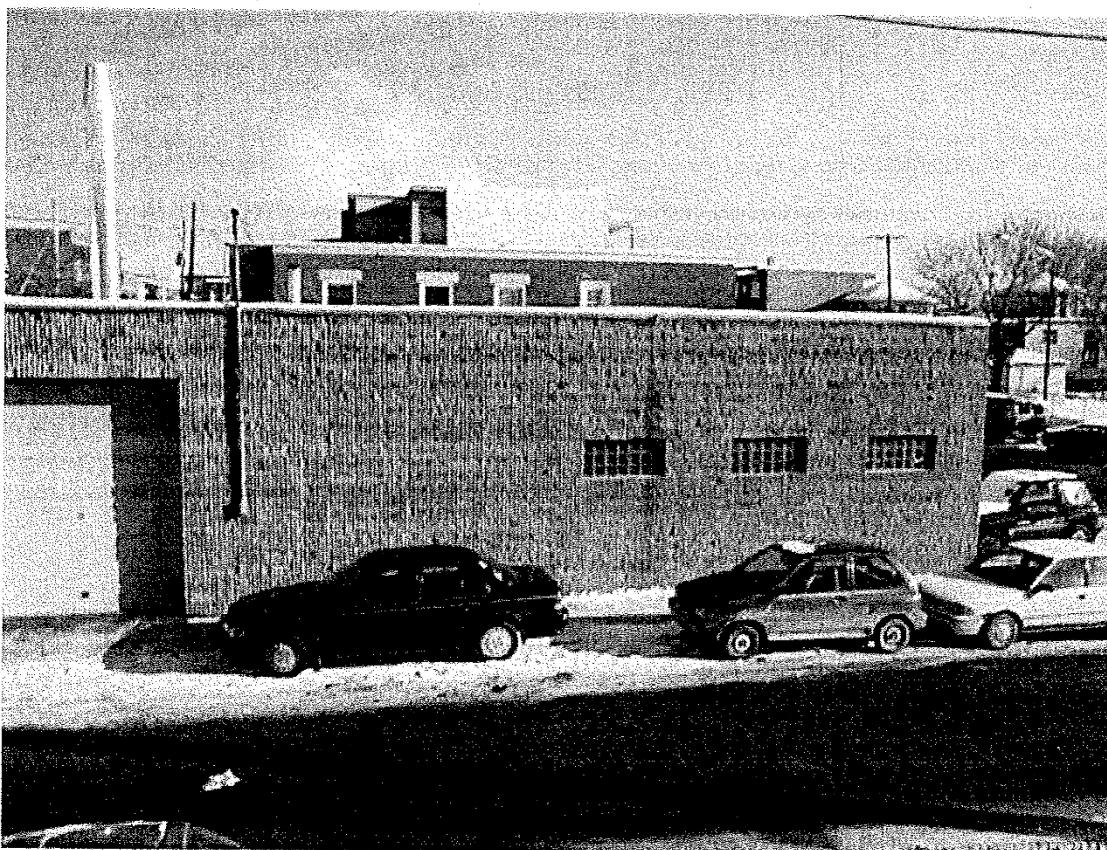
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



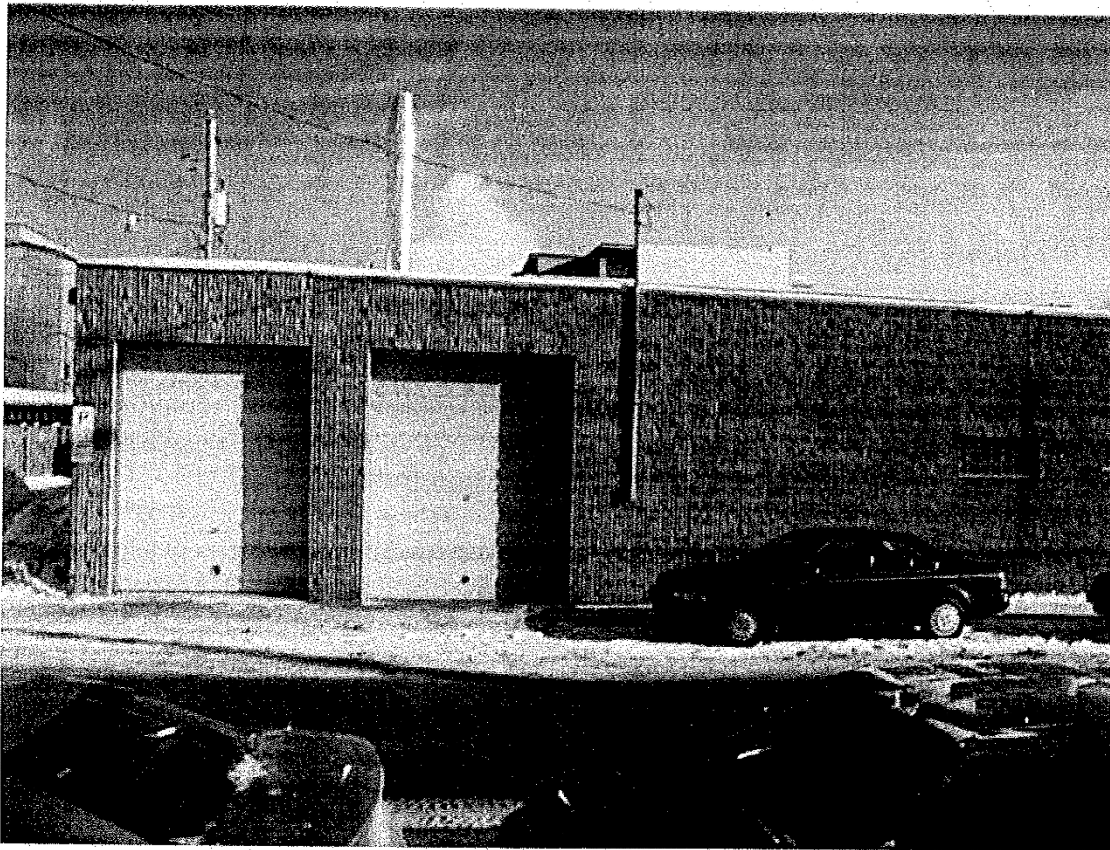
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10



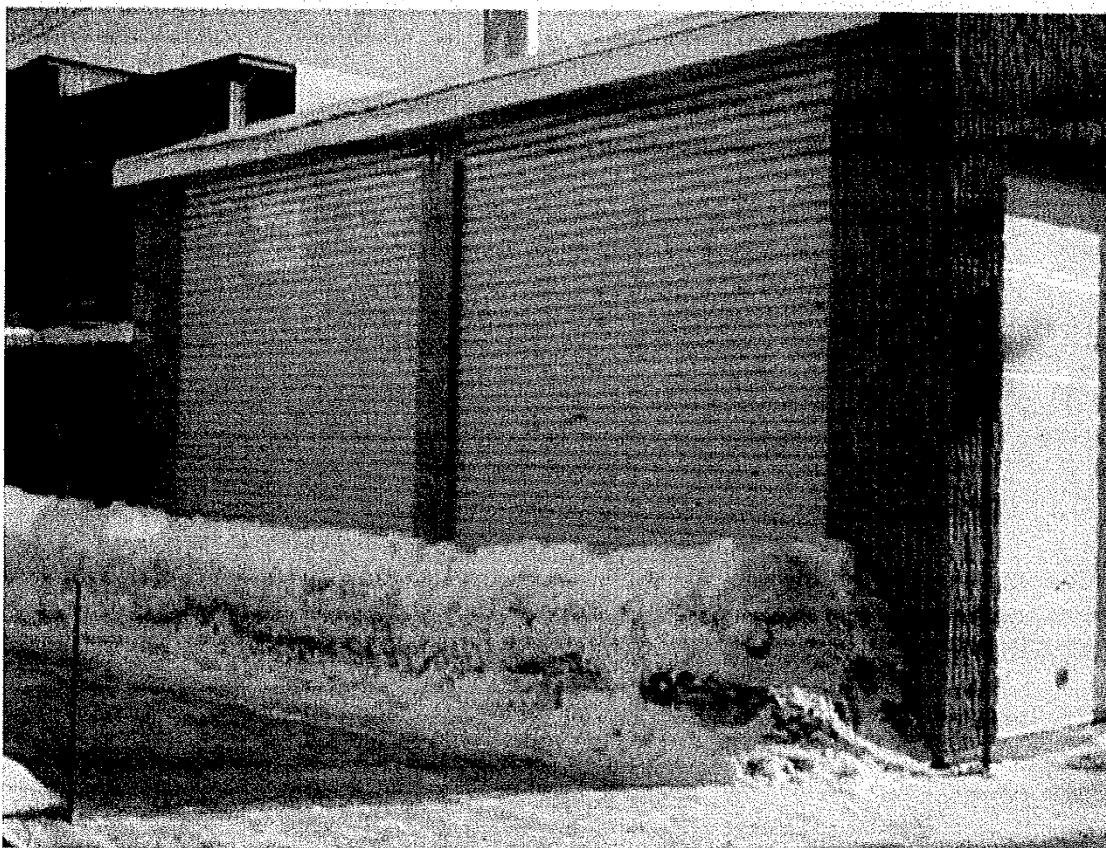
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



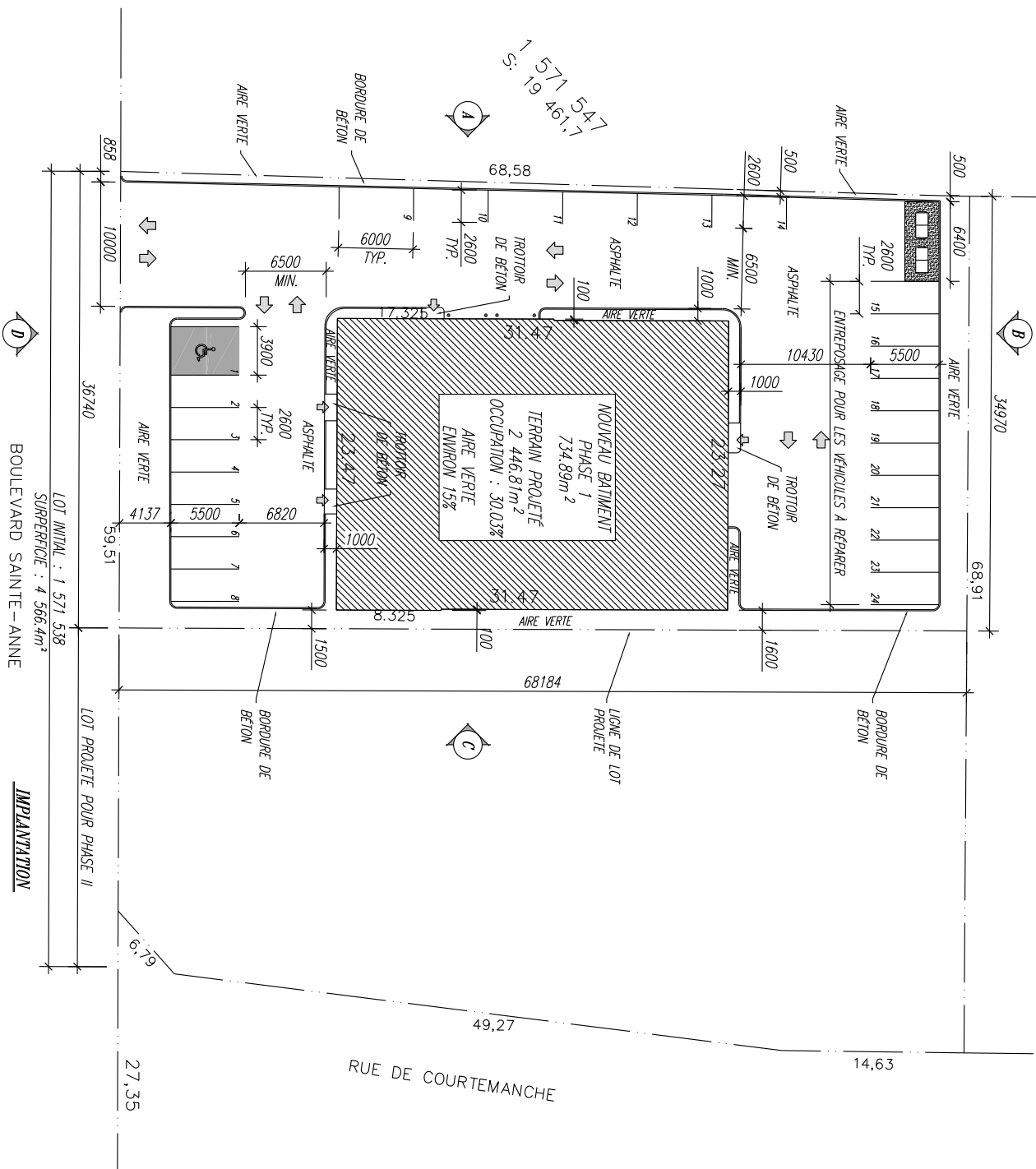
ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

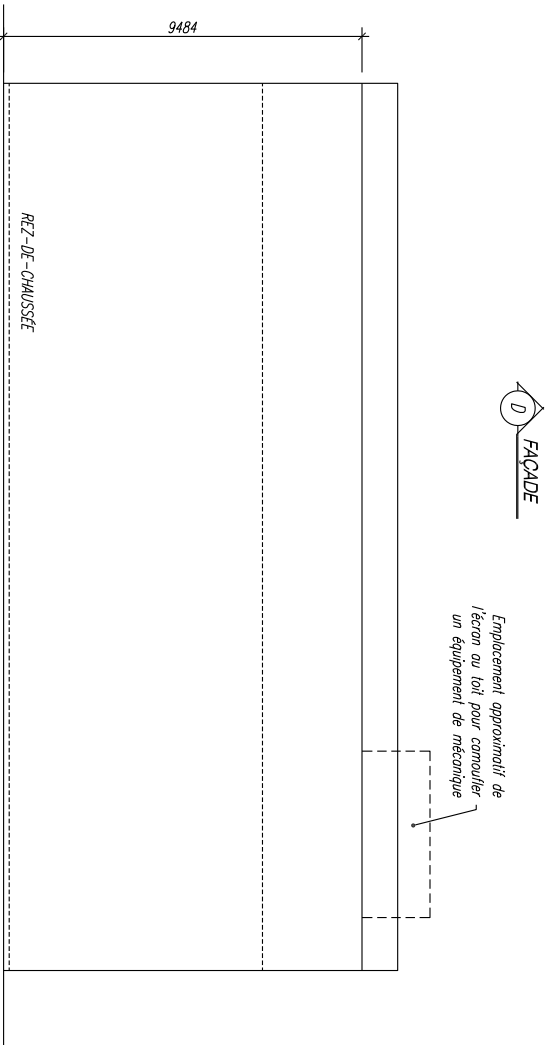
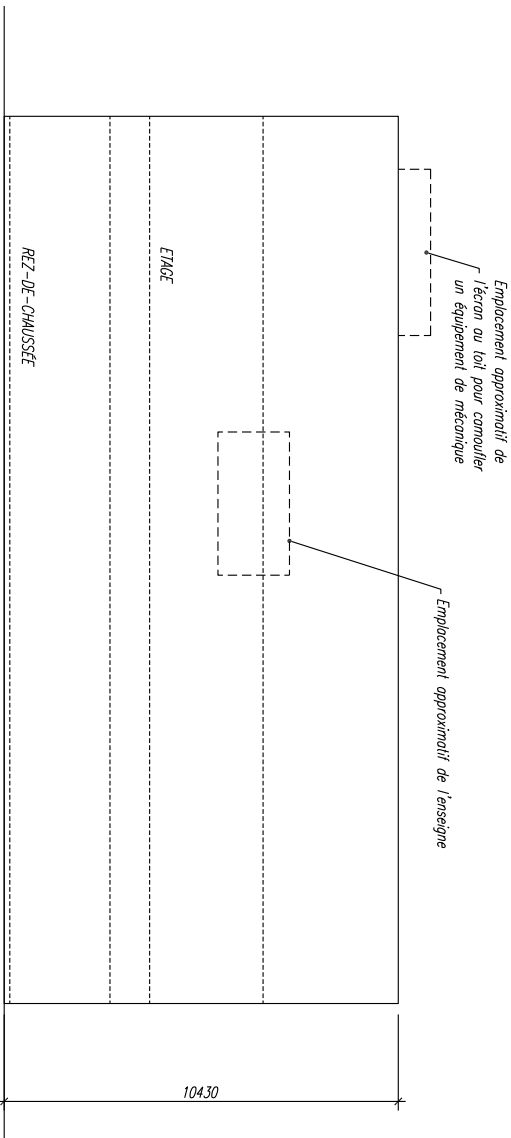
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

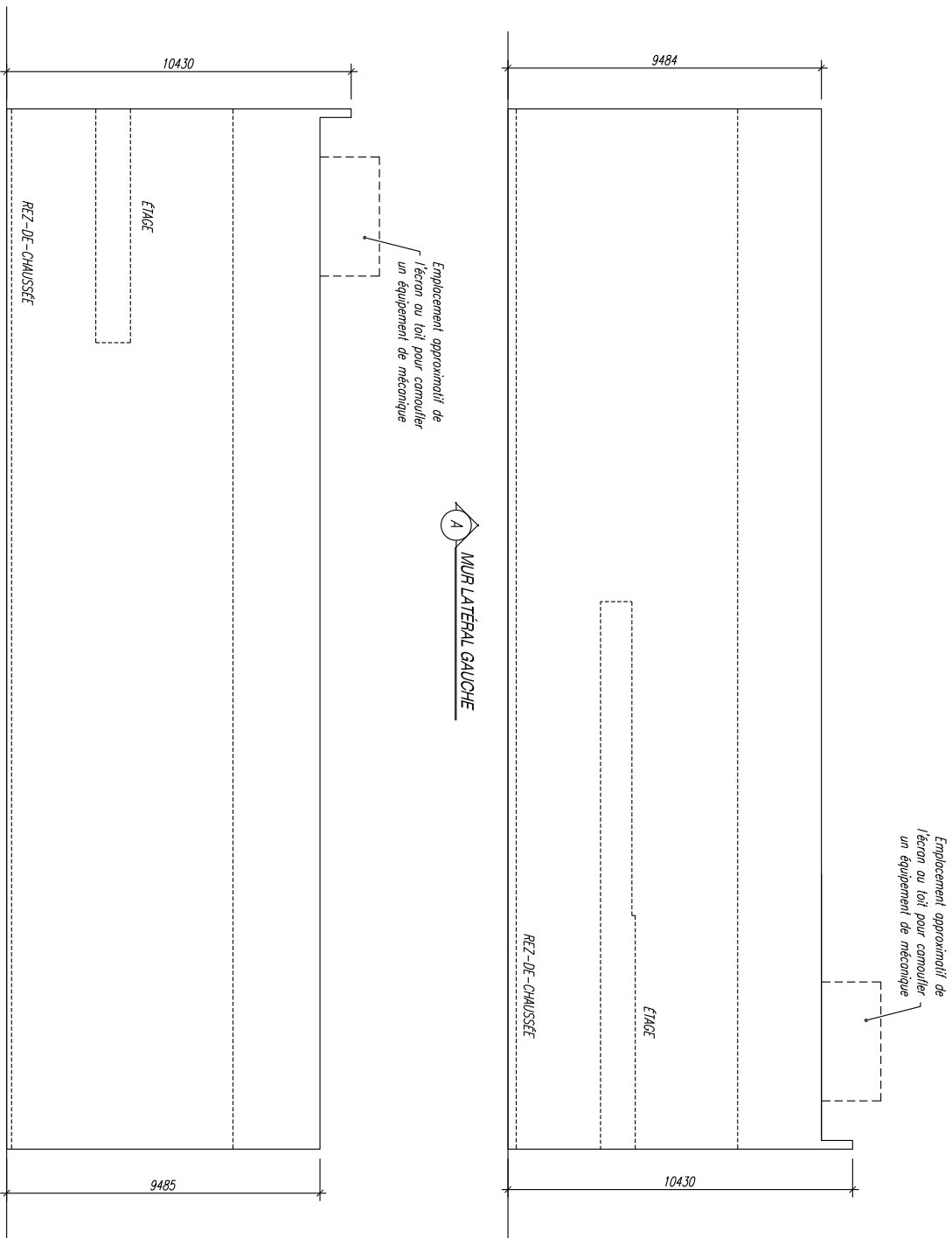
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







DOCUMENT NUMÉRO 17

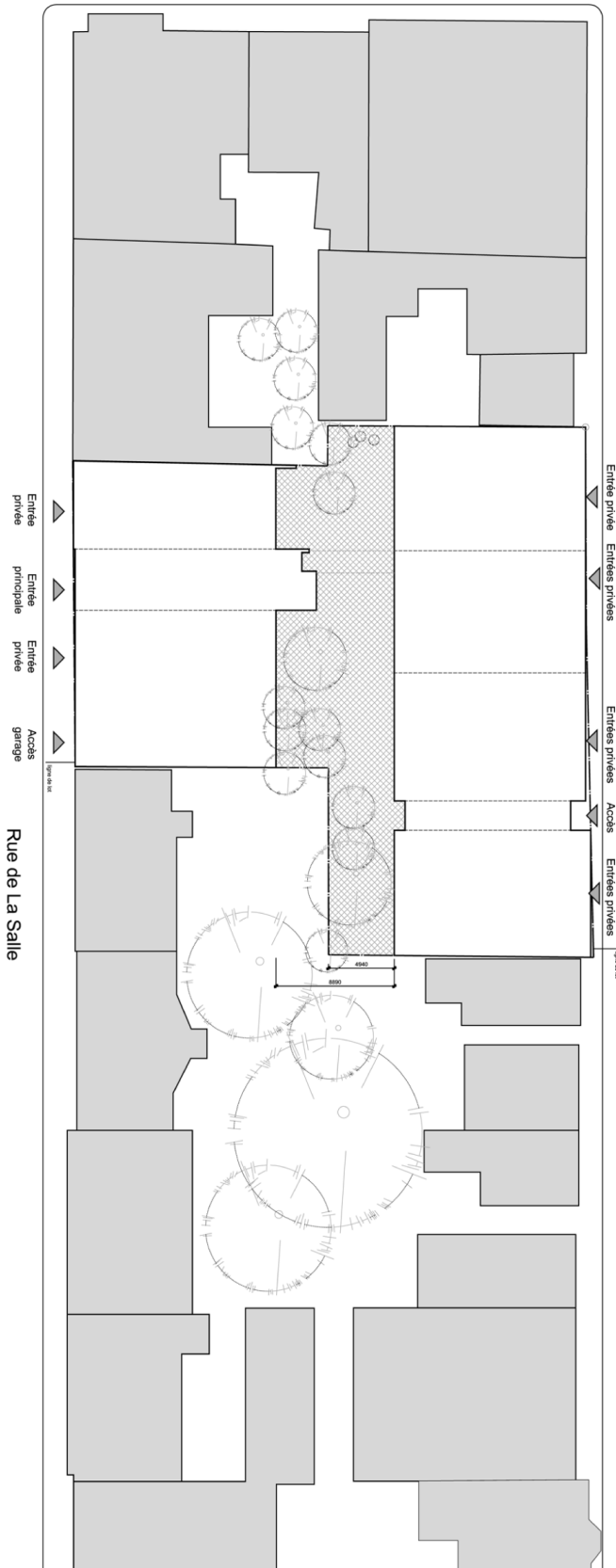
Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Prairie, Québec, QC G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e-mail : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis



Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²

Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 Courriel: eric@ericpelletier.com

type de plan
Plan d'implantation

plan DAO: 229

Info pour:
 date: 9 novembre 2011
 version:
 échelle: 1:300
A - 010



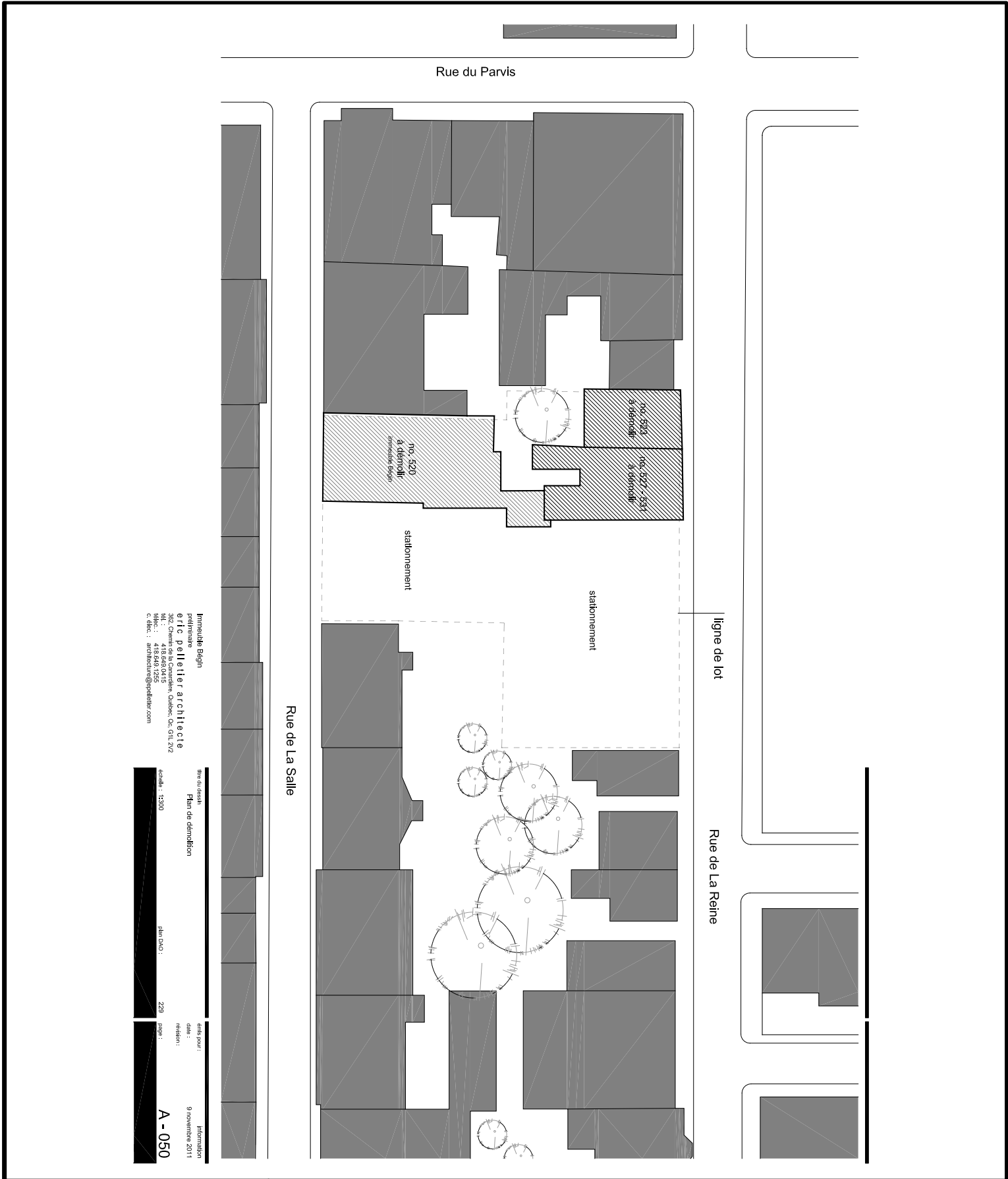
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bégin
 architecte
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pelletier.com

Info du client
 Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229

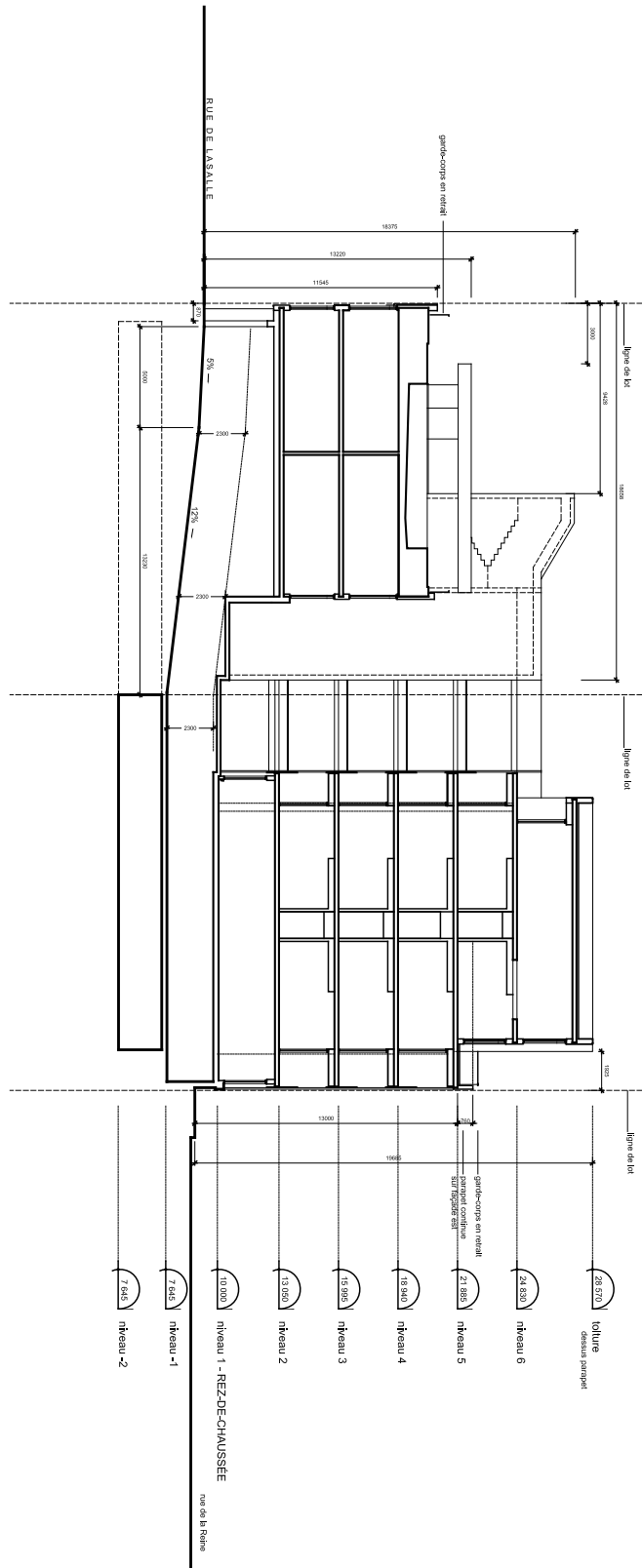
Info pour
 suite
 volume :
 page :
 A - 050

Information
 9 novembre 2011

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 projet de loi
 Studio Spallier architecte
 302, Chemin de la Rivière, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.643.1255
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : architecte@spallier.com

titre du dessin Coupe transversale	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	révisé : A - 200
plan no. : 229	infos :



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

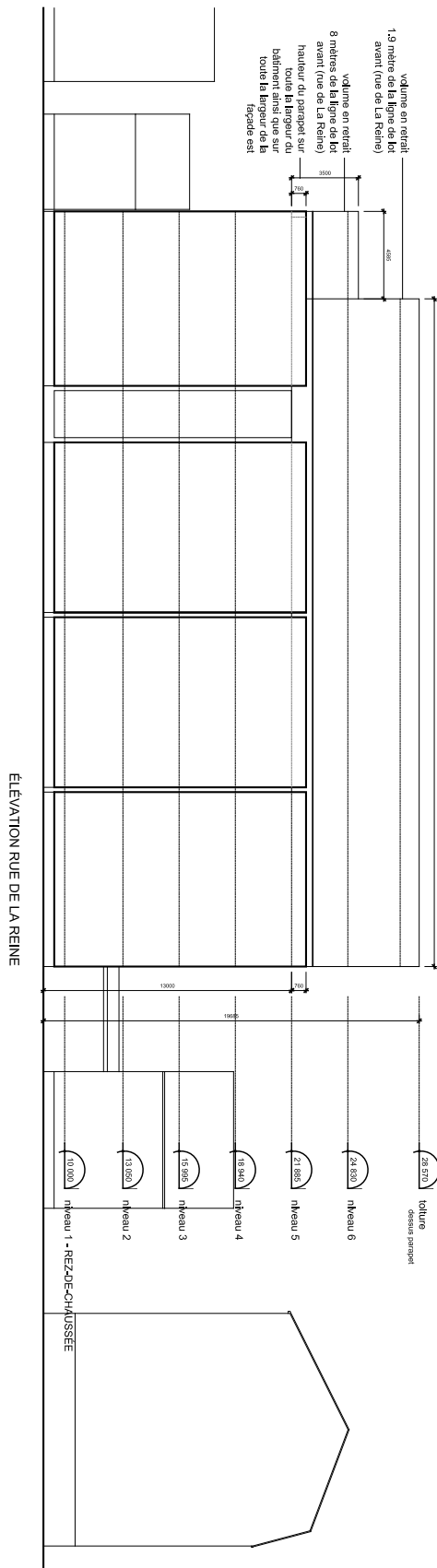
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC17D

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.646.0415
 téléc. : 418.646.1256
 e.élec. : architecte@spiffelier.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

ANNEXE VI

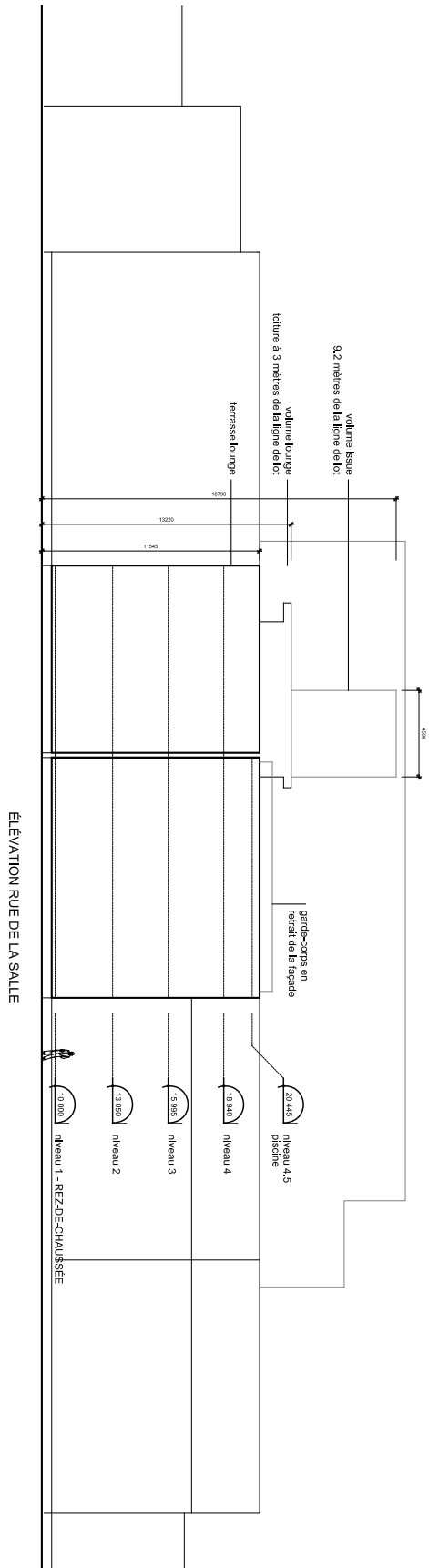
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME



ELEVATION RUE DE LA SALLE

Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin de la Vallée, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 c.élec. : architecte@spidellier.com

titre du dessin Elevation rue de la Salle	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	feuille : A - 211
plan DAO : 229	révision : 1095

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

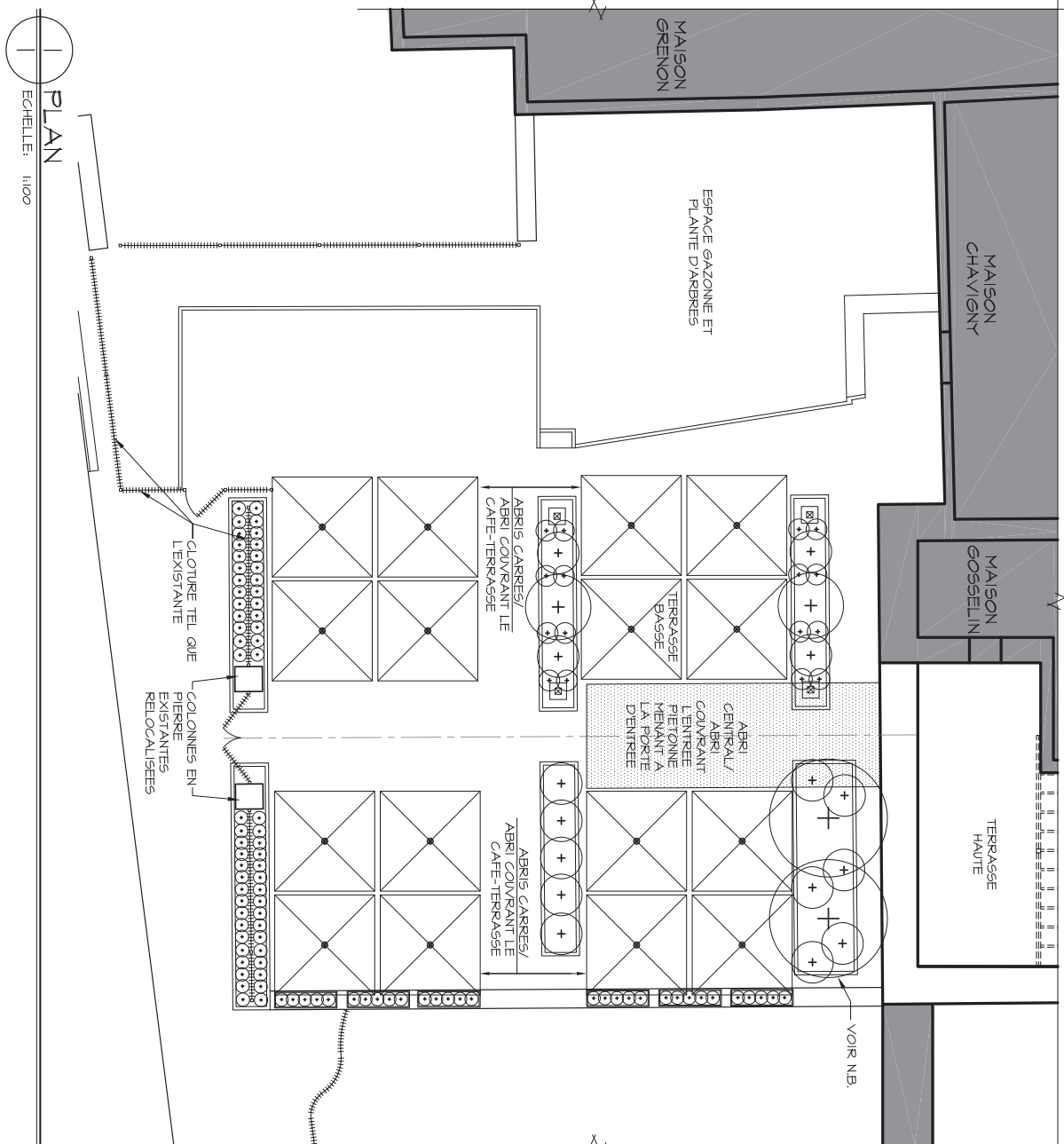
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1:100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBIEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC18
Échelle : _____

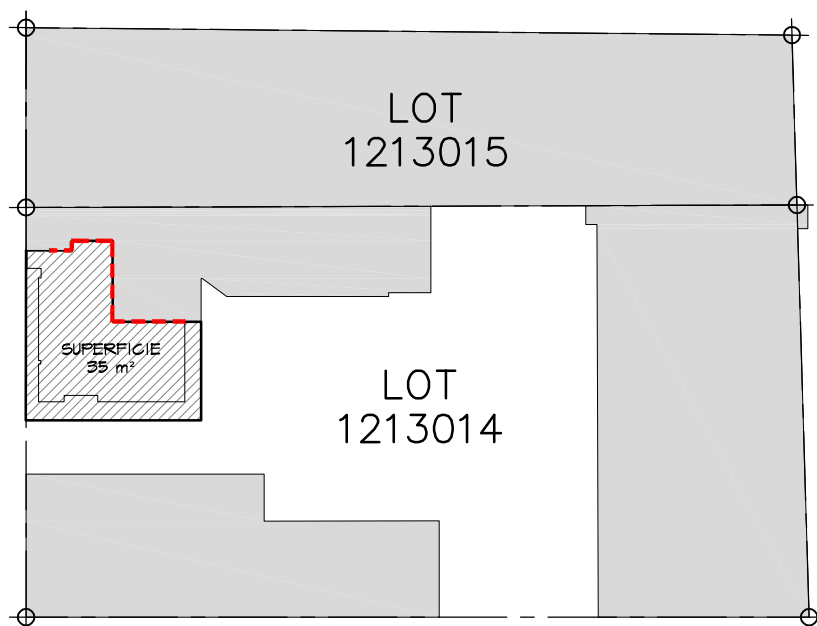
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

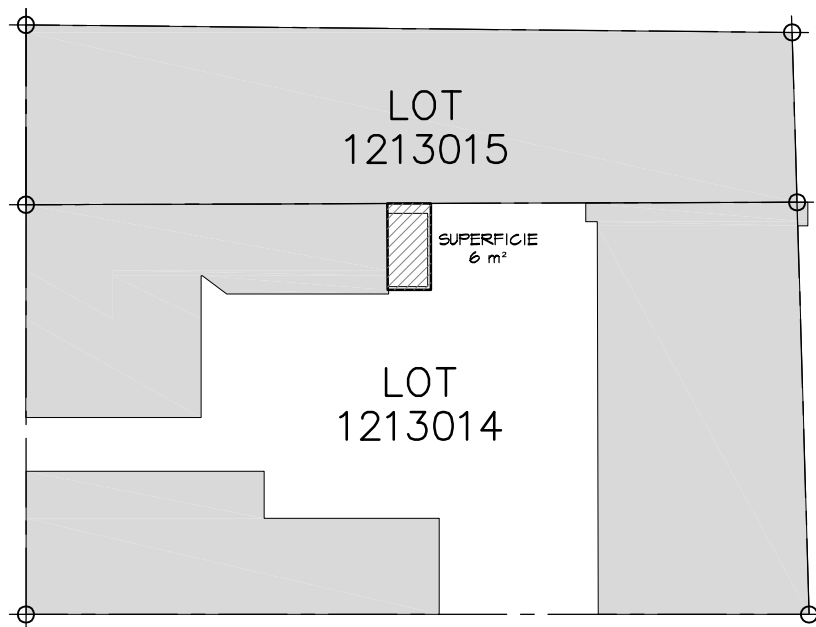
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350